



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

VICTIMES, PLUS JAMAIS SEULES

Sommaire

LE FAIT MARQUANT EN 2022	9
LES ENGAGEMENTS DE FRANCE VICTIMES	12
1. Représenter le réseau généraliste d'aide aux victimes pour un rayonnement national	13
2. S'ancrer dans de nouvelles formes d'aide : protection et prévention	30
3. Continuer à s'ouvrir aux autres pour être meilleurs ensemble	36
L'ACTION FÉDÉRALE D'AIDE AUX VICTIMES	46
1. L'aide par la plateforme téléphonique d'aide aux victimes	47
2. L'aide aux victimes d'événements collectifs	52
3. Un accompagnement institutionnel sur le long terme	63
4. Les autres formes d'actions de la Fédération sur les événements collectifs	64
5. L'aide à des publics dédiés	65
ANIMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ASSOCIATIF	81
1. Mieux se connaître et faire évoluer nos métiers	82
2. Animer le Réseau	88
3. Accompagner les associations	96
BILAN FINANCIER	98
Bilan 2022	99
Résultat 2022	100
GLOSSAIRE	102
ANNEXES	104

Rapports moral et général

« Toutes les victimes, quelle que soit la cause de leur malheur, ont le droit à la considération et à la solidarité ».

2022, année de la solidarité.

Cette maxime qui soutient notre action associative illustre parfaitement l'année 2022, qui s'est malheureusement ouverte sur un conflit armé aux portes de l'Europe, occasionnant un déplacement des populations victimes sur notre territoire.

Sont-elles des victimes ? Doit-on se mobiliser et offrir notre soutien ? Ces quelques questions se sont très rapidement posées à tous.

Très vite mobilisées et réunies courant mars, les réponses ont été clairement identifiées au sein des associations, mais tel n'a pas été le cas à d'autres niveaux. Les considérations politiques et financières, les lectures trop strictes des champs de compétence ont limité ce que la solidarité et l'entraide propres à nos professionnels auraient pu offrir à ces populations.

Heureusement, la mise à disposition de certains d'entre nous a permis de prendre part à cette aide urgente et massive ; réactivité et adaptabilité pour nos associations d'aide, mais sans doute un rendez-vous manqué pour un pays qui valorise son savoir-faire en termes de coordination État-associations, et son avancée en matière d'aide aux victimes.

2022, année d'élections.

Comme tous les 5 ans, les élections présidentielles puis législatives ont marqué l'année et nous ont permis d'être force de propositions auprès des candidats et de prendre attache avec les nouveaux parlementaires.

Nous y reviendrons dans ce rapport, un groupe d'administrateurs accompagné par notre agence a ainsi élaboré, sur validation du conseil d'administration, plusieurs propositions d'amélioration du droit des victimes et de leur prise en charge.

France Victimes doit savoir jouer ce rôle de plaidoyer en faveur de l'intérêt général et d'une aide universelle en direction de toutes les victimes.

2022, année de combat.

Nos professionnels sont reconnus pour leur engagement et leur compétence. Cependant, pour garantir ce droit à tous les professionnels de l'aide aux victimes de bénéficier de la même revalorisation salariale accordée à certaines professions dans le secteur sanitaire et social, nous ne fûmes pas trop de 4 fédérations pour tenter de faire poids. Malgré tout l'argumentaire déployé, cela n'a pas eu l'effet escompté et nos dirigeants continuent de se battre à longueur d'année pour attirer les talents, fidéliser les professionnels qualifiés et rémunérer dignement le personnel engagé.

Nous ne faiblirons pas, et poursuivrons avec acharnement cet objectif de payer ces professionnels à leur juste niveau.

2022, année des partenariats.

Chaque année, mus par cette volonté d'unir nos forces et de fédérer la cause de toutes les victimes, nous avons à nouveau su tisser de nouveaux liens, concrétisés pour beaucoup en 2022, voire tout début 2023. Renforcement des liens inter-associatifs avec l'Unadfi, de ceux interfédéraux avec Citoyens et Justice, avec des fondations comme make.org, Afnic, ou celle de Royal Canin, mais aussi avec le monde du sport (FFF), les universités ou grandes écoles (Centrale Lille, École des ponts, Centrale Supélec), des mutuelles (Masfip) ou des groupes privés (Stanley, Accor, Société générale) ou Écosystem qui a offert 1000 téléphones pour les victimes suivies au sein du Réseau. Il est essentiel de poursuivre le mouvement opéré depuis plusieurs années déjà afin que chaque victime, quelle que soit sa situation, puisse bénéficier d'une écoute et d'une offre d'aide.

2022, année d'aide renforcée.

2022, une année qui conforte à bien des égards la participation dynamique de France Victimes à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques d'aide aux victimes.

On citera ici l'annonce des décès, le déploiement des dispositifs de Chien d'assistance judiciaire, des BAR ou TGD, des grands procès, etc., mais aussi Mémo de Vie, qui poursuit son chemin. 2022, une aide renforcée aussi à l'occasion du nouveau marché public du 116006 qui prévoit des horaires élargis, une adresse mail et un accès aux personnes sourdes, sourdes aveugles ou aphasiques. Cependant, il nous faut continuer de défendre l'idée selon laquelle le numéro doit être accessible par toute victime française, et donc passer en 24/24 pour les ultra marins et les expatriés.

2022, année de réflexion.

Le projet associatif de France Victimes a été remis sur le métier cette année ; il réaffirmera notamment l'ambition d'apporter une aide à toute victime qui en aurait besoin, de faire progresser le droit des victimes, de valoriser et de diffuser l'expertise et l'expérience de notre réseau de professionnels engagés au quotidien auprès des victimes et aux côtés des institutions, mais aussi de fédérer, autour de France Victimes, l'ensemble des personnes impliquées dans l'accompagnement des victimes. Composé de 3 éléments piliers (les valeurs, la stratégie et la déontologie), il constituera un document socle.

2022, année bouleversée mais engagée.

À la Fédération, l'année fut bouleversée par de nombreuses absences et plusieurs départs. Mais l'équipe est restée très engagée et instamment tournée vers ses adhérents.

Les rencontres et réunions organisées en direction des adhérents, les réunions thématiques, la Conférence des Présidents, le séminaire des Directions à Paris, ou encore les Assises Nationales de Nevers ont constitué les événements phare de l'année, tous empreints d'un grand succès.

À nouveau nous avons le plaisir et la fierté de présenter les actions 2022 décrites dans ce rapport d'activités, riche d'actions tournées vers les adhérents, riche d'engagements envers toutes les victimes, riche d'un savoir-faire reconnu au service de l'intérêt général et porté par les valeurs de la République.

Mais il est surtout, et avant tout, un symbole fort et l'illustration d'une alliance forte entre l'action de la Fédération et le travail quotidien des 130 associations du Réseau.

Merci à toutes et tous pour cet engagement.



Maryse LE MEN RÉGNIER
Présidente



Jérôme BERTIN
Directeur Général

La vie institutionnelle

BUREAU

Présidente

Maryse LE MEN RÉGNIER
Magistrate
33- AL PRADO

Secrétaire Général

Jean-Pascal THOMASSET
Directeur d'Association
01- AVEMA- France Victimes 01

Vice-Présidente

Françoise PASSUELLO
Directrice d'Association
31- France Victimes 31

Vice-Président

Jérôme MOREAU
Adjoint de direction APF France Handicap
Président d'association
58- France Victimes 58 ANDAVI

Trésorière

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
Retraitée
Présidente d'association
34- France Victimes 34

Trésorier adjoint

André LAURENT
Retraité
Président d'association
67- SOS Aide aux habitants -
France Victimes 67

L'APPUI D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE

au 31 décembre 2022

Présidente

Caroline LACROIX
Maître de conférences HDR
en droit privé et sciences
criminelles - Université Paris-
Saclay - Evry Val d'Essonne

Gaëlle ABGRALL

Psychiatre Référente CUMP
de Paris et Ile de France

Bernard AZEMA

Magistrat honoraire

Barbara COMBES

Psychiatre Référente CUMP
Occitanie

Carole DAMIANI

Docteure en psychologie
clinique et Directrice de PAV

Rémy FÉVRIER

Maître de conférences au
CNAM

Ghada HATEM

Médecin praticien hospitalier,
gynécologue, dirige la Maison
des femmes de St-Denis

Alain HENNENFENT

Consultant en sociologie
urbaine (Retraité)

Laurent MARTRILLE

Chef de Service de médecine
légale, CHU de Montpellier

Serge PORTELLI

Ancien magistrat –
actuellement avocat

Myriam QUEMENER

Avocate générale près la Cour
d'appel de Paris - Docteure en
droit

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2022

AVEMA-FRANCE VICTIMES 01

Jean-Pascal THOMASSET
01- Ain

APERS

Olga LOUIS-RICHON
13- Bouches-du-Rhône

FRANCE VICTIMES 16

Isabelle DECOSTERD
16- Charentes

REMAID FRANCE VICTIMES 26

Jean-Michel CREISSON
26- Drôme

AGAVIP - FRANCE VICTIMES 30

Jesus MUNOZ / Katia LOPEZ
30- Gard

FRANCE VICTIMES 31

Françoise PASSUELLO
31- Haute-Garonne

AL PRADO

Maryse LE MEN RÉGNIER
33- Gironde

FRANCE VICTIMES 34

Roselyne LEPLANT DUPLOUY
34- Hérault

FRANCE VICTIMES 38 - APRESS

Aude CAMAGNE
38- Isère

ADAVEM JP 40

Anne DECUNG
40- Landes

FRANCE VICTIMES 44

Marie-Christine RICOUR
44- Loire-Atlantique

FRANCE VICTIMES 46

Frédéric ALMENDROS
46- Lot

LE MARS FRANCE VICTIMES 51

Xavier THIEBAULD
51- Marne

FRANCE VICTIMES 54

Anne-Sophie GAVRILOFF
54- Meurthe-et-Moselle

FRANCE VICTIMES 58 ANDAVI

Jérôme MOREAU
58- Nièvre

FRANCE VICTIMES 65

Pascale SIMON
65- Hautes-Pyrénées

FRANCE VICTIMES 66

Karine CHAUVET-TEULIÈRE
66- Pyrénées-Orientales

SOS AIDE AUX HABITANTS

FRANCE VICTIMES 67

André LAURENT
67- Bas-Rhin

VIADUQ - FRANCE VICTIMES 67

Jean-Michel MEYER
67- Bas-Rhin

VIFFIL - AIDE AUX VICTIMES

Élisabeth LIOTARD
69- Rhône

AMAV

Magali BLASCO
84- Vaucluse

FRANCE VICTIMES 87

François PARAF
87- Haute-Vienne

GUADAV FRANCE VICTIMES 971

Achille PALMISTE
971- Guadeloupe

APAJ - TE RAMA ORA

Cécile MOREAU
987- Tahiti

L'équipe salariée

au 31 décembre 2022

DIRECTION GÉNÉRALE

Jérôme Bertin
Directeur général

Isabelle Sadowski
Directrice générale adjointe

PÔLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Malek Ait Djoudi Oufella
Responsable administration et finances

Nathaly Cury
Assistante de direction

PÔLE JURIDIQUE, COORDINATION, ANIMATION RÉSEAU, AFFAIRES EUROPÉENNES

Michel de Sousa
Chargé d'animation du Réseau

Candice Le Guilloux
Chargée des conventions nationales
et mandats judiciaires

Bastien Brul
Psychologue référent

Pauline Okroglic
Juriste Aide aux Victimes et
Affaires Européennes

Alexandra Tkaczynski
Référente Accompagnement social

Sandra Clavelloux
Juriste assistante

PÔLE FORMATION

Véronique Ribac
Responsable de la formation

PÔLE DÉVELOPPEMENT, COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES

Olivia Mons
Directrice de la communication & du
développement

Sarah Ben Ayoun
Chargée de communication

Victoire Deveau
Chargée de projet Mémo de Vie

PÔLE PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

Géraldine Bouhedja
Cheffe de service

Constance RIVALS
Coordinatrice Responsable des Conventions de la
plateforme téléphonique d'aide aux victimes de
France Victimes - Adjointe à la cheffe du service

13 écoutants Aide aux Victimes

**"Merci aux équipes de la Fédération
et du Réseau France Victimes pour
leur engagement au bénéfice
des personnes victimes"**

L'ANNÉE 2022 EN CHIFFRES

**PLUS DE 354 000 VICTIMES ONT ÉTÉ AIDÉES CETTE ANNÉE
PAR LE RÉSEAU ET LE 116 006**

+ 5,24 %
par rapport à 2021



308 282

VICTIMES AIDÉES*
dans une association
France Victimes

70 % sont des femmes
32 % sont des hommes

9 % sont mineurs
84 % sont majeurs
7 % ont plus de 65 ans



+ 9,86 %
par rapport à 2021

821 135

ENTRETIENS*
dont 73 938 entretiens spécialisés
(EVVI, TGD, JR, terrorisme...)

65 % à dominante juridique
14 % à dominante psychologique
14 % à dominante écoute/soutien
5 % à dominante sociale
2 % autre

72,3 %

victimes aidées pour une
atteinte à la personne

19,7 %

victimes aidées pour une
atteinte aux biens

3,3 %

victimes aidées pour un
accident de la circulation

4,7 %

victimes aidées pour un
autre type d'infraction

* Source : logiciel interne IPG, utilisé par 86 % des associations FV

+ 6,65 %
par rapport à 2021



46 239
SOLLICITATIONS
SUR LE 116 006

(appels, mails, formulaire de contact, etc.)



22
CONVENTIONS DE
PRISE EN CHARGE
D'UN PUBLIC SPÉCIFIQUE

74

JOURNÉES DE FORMATION



28

SESSIONS DE FORMATIONS

363

PARTICIPANTS
aux formations

LE FAIT MARQUANT DE
L'AIDE AUX VICTIMES
EN 2022

FOCUS

Chien d'Assistance Judiciaire et Aide aux Victimes

En Europe, le chien d'assistance judiciaire a fait ses premiers pas au sein du tribunal judiciaire de Cahors, en mars 2019. Ce chien est spécifiquement formé à cet exercice, dans le cadre de programmes développés depuis longtemps à l'étranger et aujourd'hui en France par l'association Handi'Chiens.

L'objectif de ce dispositif est de proposer aux victimes une nouvelle modalité d'accompagnement et de soutien, à savoir par l'intermédiaire d'un animal, dans tous les actes de la procédure, de l'audition initiale au jugement.

Depuis 2019, la Fédération poursuit l'accompagnement des projets relatifs à l'intégration d'un chien d'assistance judiciaire dans les associations, mais aussi en se positionnant publiquement sur ce dispositif et en continuant son travail partenarial avec les acteurs engagés, comme l'association Handi'chiens.

Fin 2022, 7 tribunaux judiciaires développent le recours au chien d'assistance judiciaire auprès des personnes victimes, dispositif porté par les AAV ou d'autres partenaires. Pour la 1^{ère} fois en octobre, un CAJ a été présent lors d'un procès de grande ampleur, au tribunal de Marseille, pour apaiser, soutenir moralement les enfants victimes qui en ressentaient le besoin, appelés à déposer plainte.

Une nouvelle impulsion aux développements du projet est par ailleurs intervenue en 2022, par l'intermédiaire **d'un nouveau partenariat avec la Fondation Royal Canin.** Créée en décembre 2020, cette organisation, à but non lucratif, a pour vocation de mettre en avant le rôle bénéfique des chiens et des chats pour la société en investissant dans des projets par lesquels ils contribuent à améliorer la santé et le bien-être des personnes mineures ou adultes.

C'est dans le cadre de cette mission que la Fondation Royal Canin a décidé de soutenir le projet de France Victimes et qu'elle a signé avec la Fédération une convention le vendredi 13 mai 2022, afin de financer le déploiement de 5 nouveaux chiens d'assistance judiciaire par an d'ici 2025.

Via ce partenariat, la Fondation Royal Canin a convenu avec la fédération France Victimes de prendre en charge les frais de vie des chiens pour les années 2022 à 2025, incluant entre autres l'alimentation, les frais de vétérinaires, l'hébergement et le transport au sein du tribunal.



Cette participation financière, en plus d'assurer la continuité des activités des chiens d'assistance judiciaire, permettra le déploiement de 14 chiens ou plus en France à l'horizon 2025.

Cette action se mènera en collaboration avec une Commission dédiée à l'évaluation, l'attribution et l'accompagnement des chiens auprès des victimes.

Enfin, de nouvelles perspectives s'offriront au **déploiement des chiens d'assistance judiciaire** en 2023, avec la signature d'une convention nationale, annoncée le 20 décembre 2022 lors de la visite de la Première Dame et du Garde des Sceaux au tribunal judiciaire d'Orléans pour intégrer un chien d'assistance judiciaire dans tous les départements. Cette convention sera signée par le ministère de la Justice et France Victimes, ainsi que l'association Handi'Chiens et la SPA.




À un échelon européen, le dispositif du Chien d'Assistance Judiciaire suscite également discussions et réflexions : en effet, sur la base du travail de la Courthouse Dogs Foundation aux États-Unis, Victim Support Europe a dirigé le premier projet européen visant à former et à déployer au moins 5 chiens en Belgique, en Italie et en France pour soutenir les victimes vulnérables pendant les procédures pénales : FYDO – Facility Dogs.



La conférence finale du projet, rassemblant plusieurs experts de FYDO, s'est tenue le 18 octobre 2022 à Bruxelles : le Vice-Président de France Victimes et de Victim Support Europe, Jérôme Moreau, a introduit les débats ; Michel de Sousa, chargé de mission Animation Réseau à la Fédération a quant à lui évoqué l'historique des chiens d'assistance judiciaire en France et leur déploiement sur le territoire. La Directrice de l'association Viaduc - France Victimes 67, Sabrina Bellucci, a partagé à son tour, son expérience d'un CAJ au sein d'une association France Victimes.



DES AIDANTS SILENCIEUX AU SERVICE DES VICTIMES D'INFRACTIONS



FYDO

**Facility
Dogs
Europe**

UN SOUTIEN À LA JUSTICE

NOTRE MISSION Victim Support Europe et ses partenaires travaillent ensemble pour former des chiens d'assistance afin de favoriser le rétablissement des victimes et de venir en soutien au cheminement des victimes et des témoins d'actes criminels.

WIFI Financial support from the Justice Programme of the European Union

www.victim-support.eu

LES ENGAGEMENTS DE FRANCE VICTIMES

1. Représenter le réseau généraliste d'aide aux victimes pour un rayonnement national

L'IMPLICATION DE LA FÉDÉRATION DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX VICTIMES

La Fédération représente le réseau associatif quotidiennement dans la mise en œuvre effective de la politique publique d'aide aux victimes devant les instances les plus hautes ; ces rencontres régulières sont également utiles afin de bénéficier des soutiens nécessaires à la mise en place des actions, et à leur financement.

Fondamentalement ancrée dans l'**interministérialité** depuis son origine, la mission d'aide aux victimes, portée par les associations du réseau France Victimes, se doit d'être évoquée devant chaque ministère concerné, que ce soit à l'Élysée avec la conseillère Justice du Président de la République (23 février), au ministère des Affaires Étrangères devant le directeur de cabinet du Ministre (19 janvier) ou son Centre de crise et de soutien, devant la secrétaire d'État au droit des femmes et à l'égalité (18 janvier, 7 juillet, 27 septembre ou 21 octobre), celle de la Citoyenneté (4 novembre), le ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer (9 mai, 14 septembre, 17 novembre), le ministère de l'Éducation Nationale (6 avril, 12 mai), le secrétariat d'État à l'enfance (28 octobre), le ministère de la Santé, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (8 juin), et, plus récemment, le ministère des Sports.

Bien évidemment, la relation avec le **ministère de la Justice**, dans toutes des composantes, occupe une place particulière, de par la nature des engagements de France Victimes.

La Fédération est ainsi régulièrement reçue en délégation pour échanger avec le ministre de la Justice lui-même (les 22 février à France Victimes et 28 juin Nevers, ou le 6 octobre à son cabinet), ses conseillers (26 février, 14 septembre notamment), la Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes (très régulièrement, et le 13 décembre avec Alexandra Louis, nouvelle DIAV), la Haute fonctionnaire à

l'Égalité Femmes-Hommes (19 septembre), le secrétariat général (1er février, 28 septembre) et bien sûr avec les équipes du SADJAV quotidiennement.

France Victimes est ainsi régulièrement consultée et reste l'acteur incontournable en matière d'aide aux victimes. En 2022, les États Généraux de la Justice et leurs suites ont occupé un grand nombre de discussions.

France Victimes reçoit aussi à l'occasion dans les locaux de la Fédération les ministres et secrétaires d'État. C'est l'occasion de visiter la plateforme notamment mais aussi de prendre le temps d'échanger sur les sujets.

Le 22 février, la Fédération a accueilli le Garde des Sceaux

À l'occasion de la **Journée européenne des victimes le 22 février, le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti s'est rendu chez France Victimes**. Dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne, ce dernier avait annoncé la veille avoir encouragé tous les autres États européens à **faire du 116 006, numéro d'aide aux victimes, un numéro européen unique d'orientation pour toutes les victimes**. Celles-ci pourront ainsi contacter ce numéro, avant d'être ensuite le cas échéant redirigées vers des associations qui les accompagneront plus spécifiquement et au plus proche du terrain selon leur situation et leur lieu de vie. Actuellement, 13 États-membres de l'Union européenne sur 27 utilisent ce numéro.

Maryse Le Men Régnier et Jérôme Moreau ont accueilli le Garde des Sceaux et l'ont remercié de cette initiative. La Présidente lui a également proposé que **les horaires d'écoute des victimes sur la plateforme 116 006 (actuellement de 9h à 20h) soient portés à 24h sur 24h**, afin de prendre mieux en compte toutes les situations et notamment les territoires ultra-marins, qui sont dans d'autres fuseaux horaires. Enfin, **Maryse Le Men Régnier a demandé une meilleure information auprès des victimes sur ce numéro** afin qu'un maximum de victimes puisse y faire appel.

Éric Dupond-Moretti a également pris le temps d'échanger avec la responsable de la plateforme 116 006 et avec plusieurs écoutantes et écoutants.

Reçu ensuite par des membres du bureau et de l'équipe, la Fédération a pu aborder avec le Ministre d'autres sujets d'aide aux victimes plus largement et les attentes des adhérents.



Lettres ouvertes au Président de la République et aux candidats à la Présidentielle

2022, année d'élections présidentielles, l'occasion pour France Victimes de renforcer son plaidoyer et de s'adresser aux candidates et candidats à l'élection.

Dès septembre 2021, ce groupe constitué de la Présidente Maryse Le Men Régnier, Jérôme Moreau, Olivier Guillot, Jean-Michel Meyer, Anne-Sophie Graviloff, et Jérôme Bertin, s'est réuni autour de l'agence Influence et Stratégie pour y travailler.

Tout d'abord, souhaitant communiquer autour de **22 propositions pour 2022**, le groupe a présenté des idées plus rassemblées autour de 5 axes développés dans le focus ci-après.

Adressée à l'ensemble des candidates et candidats, des rendez-vous politiques s'en sont suivis au cours desquels d'autres axes et préoccupations ont pu être présentés en 3 points :

- o **Avoir une ambition forte** sur les 5 ans à venir, porteuse de valeurs universelles et humanistes à l'attention de toutes les personnes victimes
- o **Assurer une coordination** efficace, efficiente et incarnée de l'aide aux victimes, et mettre fin à l'instabilité
- o **Mettre en œuvre les 5 propositions** présentées.

Focus : 5 propositions

2022 fut l'année de la Présidence Française de l'Union Européenne (de janvier à juin 2022). La Fédération a ainsi adressé [une lettre ouverte à Emmanuel Macron](#) avec plusieurs propositions et recommandations, considérant l'exemplarité de la France, dans le domaine de l'aide aux victimes, pour faire évoluer le droit des victimes dans les autres pays européens.

Ainsi France Victimes a suggéré de porter sur l'ensemble de l'espace européen les propositions suivantes :

-> La reconnaissance au niveau européen d'un même statut pour le viol dans le droit pénal des différents États membres, puisqu'un viol reste un viol, quel que soit l'État dans lequel il a été commis.

-> L'obligation pour tous les services de police d'enregistrer les plaintes des victimes, même si celles-ci ne disposent pas d'un certificat médical.

-> La reconnaissance dans le droit des États membres de toutes les violences à l'égard des femmes, qu'elles soient verbales, physiques, psychologiques, économiques et sexuelles, que les faits soient anciens ou récents.

Les enlèvements d'enfants sont un autre sujet préoccupant et pour lequel une réponse européenne semblait nécessaire à France Victimes. Afin de lutter contre ce type de criminalité transfrontalière, la Fédération a proposé de renforcer le dispositif "Ambert enfants-disparus" par la création d'un système d'alerte européen harmonisé sur le modèle alerte enlèvement français. Cela permettrait ainsi de relayer sans délai dans les différents médias et sur les réseaux sociaux l'information en temps réel.



Lettre ouverte aux candidates et candidats à l'élection présidentielle 2022



Pour une vraie politique publique interministérielle, universelle et humaniste pour aider, protéger et accompagner les victimes.

L'implication de la Fédération en matière de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

La Fédération reste engagée dans plusieurs instances et actions qui œuvrent au quotidien à une meilleure prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

- Travaux du ministère de la Justice sur le Bracelet Anti-Rapprochement (BAR) : Début 2022, le ministère de la Justice avait relevé la nécessité d'améliorer l'appropriation du dispositif du BAR par les victimes de violences conjugales et par les AAV assurant leur accompagnement.

Dans le cadre du groupe de travail « Justice », issu du Grenelle sur les violences conjugales, sous l'égide d'Isabelle Rome, alors Haute fonctionnaire à l'Égalité Femmes-Hommes au ministère de la Justice, un sous-groupe de travail sur l'information des victimes dans le cadre du BAR a été mis en place, associant notamment France Victimes. Le SADJAV a effectué un important travail de compilation des informations nécessaires aux victimes bénéficiaires du dispositif du BAR, ainsi que celles utiles aux associations professionnelles, et, à l'issue des travaux, 2 documents ont été réalisés :

Un "[Livret d'accompagnement victime, Comment utiliser le dispositif de Bracelet Anti-Rapprochement \(BAR\) ?](#)", à destination des victimes, rédigé selon la méthode facile à lire et à comprendre (F.A.L.C).

- France Victimes siège au CNOP (Conseil National de l'Ordonnance de Protection), présidé par Ernestine Ronai, qui vise, à relever les difficultés de mise en œuvre des ordonnances de protection et surtout à émettre des suggestions susceptibles d'améliorer la diffusion de ces mesures.

Le comité s'est cette année entre autres penché sur la prise en compte des enfants dans les ordonnances de protection en cas de violences dans le couple.

- Dans le cadre de sa participation à différentes instances, le rôle joué par le CNVIF, Conseil National des Violences Intra-Familiales créé en 2020, occupe une place importante.

En février 2022, France Victimes, en qualité de délégué aux relations publiques au sein du bureau du CNVIF, a ainsi pu assister à la signature d'une convention entre le CNVIF et le ministère des Sports, et échanger avec la Déléguée interministérielle à la lutte contre les violences dans le sport et la Ministre elle-même. Ce fut l'occasion de faire le point sur ce que France Victimes pourrait développer.

La Fédération fait par ailleurs partie de la Commission Mineurs et Adolescents dans le cadre des travaux du CNVIF.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission Mineurs et Adolescents a rédigé un [Guide des bonnes pratiques du recueil de la parole de l'enfant](#), outil à destination des professionnels de santé exerçant en libéral ou en structures non spécialisées qui donne quelques réflexes en cas de recueil de propos ou d'observations qui pourraient s'apparenter à des signes de maltraitance.

- La Fédération participe au groupe de travail piloté par la MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) relatif

Un "Guide relatif au rôle des associations d'aide aux victimes porteuses du dispositif anti-rapprochement", qui complète les informations contenues dans les guides et outils déjà existants pour l'ensemble des professionnels, en précisant le rôle qui leur est dévolu, tant au niveau du suivi individuel des personnes protégées qu'au niveau des COPIL et partenariats dans les juridictions.



aux statistiques sur les violences faites aux femmes reçues au sein des associations, dont les objectifs sont :

– D’harmoniser les statistiques relatives aux violences faites aux femmes, en partenariat avec l’ensemble des acteurs qui collectent les données, dont les associations font partie.

– D’approfondir la connaissance sur les violences faites aux femmes, notamment sur les femmes en situation de handicap, les jeunes femmes et les plus âgées, les mutilations sexuelles, les femmes en outre-mer mais aussi sur les auteurs.

– De garantir une cohérence entre les données nationales et territoriales, ce qui est une demande croissante des observatoires territoriaux, dont le nombre est en augmentation.

Le résultat de cette collaboration est la publication d’une lettre thématique, destinée à rendre plus visible le travail d’accompagnement des associations. Elle pourra ainsi être comparée aux données diffusées dans la lettre thématique publiée en 2020.

• Échanges avec les CPCA (Centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales) : Lors du Grenelle de lutte contre les violences conjugales de 2019, l’accent a été mis sur un nécessaire renforcement de la protection et de l’accompagnement des victimes ; et corrélativement, sur l’indispensable prise en charge des auteurs de ces violences, afin de prévenir la réitération des faits.

Le 25 novembre 2019, le Premier ministre avait annoncé la mise en place de centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales par un appel à projet sur tout le territoire ; en 2022, 30 CPCA ont été créés, et sont répartis sur l’ensemble du territoire.

Les quatre objectifs de ces centres sont les suivants :

1. Soutenir le déploiement, le renforcement ou la création de centres de suivi et de prise en charge globale des auteurs de violences sur les territoires, par une contribution financière dédiée ;
2. Structurer l’émergence d’une offre de prise en charge complète et homogène sur l’ensemble du territoire national autour de principes d’actions communs ;
3. Favoriser des partenariats locaux autour de ces dispositifs, à l’intersection du judiciaire, du sanitaire et du social ;
4. Renforcer les choix d’orientation possibles pour les services prescripteurs.

Courant 2022, la Fédération est donc entrée en relation avec l’ARSL (Association de Réinsertion Sociale de Limousin), qui a été désignée pour coordonner ces CPCA.

Il a été proposé de faire une présentation des missions des CPCA en général, et de leur coordination en particulier, aux AAV du Réseau, lors d’un webinaire qui s’est tenu le 23 juin 2022.

À l’occasion du 25 novembre 2022, Journée Internationale pour l’élimination de la violence à l’égard des Femmes, sous l’impulsion du ministère de l’Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l’Égalité des chances, plusieurs partenariats avec des organismes privés ont été annoncés.

Ils ont été présentés par la ministre aux associations, dont France Victimes, et aux entreprises s’engageant contre les violences faites aux femmes devant le Conseil Économique Social et Environnemental.



Les actions impliquant directement France Victimes sont en lien avec des entreprises engagées contre les violences faites aux femmes, telles L’Oréal, Système U, Airbnb, Gîtes de France®, et la fédération nationale de l’hôtellerie de plein air, qui vont offrir, en partenariat avec la fédération France Victimes des solutions supplémentaires aux femmes victimes de violences en termes de :

- kits d’hygiène et de beauté,
- hébergements d’urgence,
- emploi et formation.

S’agissant des hébergeurs privés, le partenariat avec la Fédération vise à accroître sur le terrain des solutions en termes d’hébergements d’urgence, pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Dans ce cadre, France Victimes, Airbnb, la Fédération Nationale de l’hôtellerie de Plein Air (FNHPA), ainsi que Gîtes de France® se sont associés et ont initié l’élaboration de projets de partenariats dès la fin 2022 dans l’objectif d’une mise en œuvre expérimentale en 2023.



Suites de la Concertation nationale initiée par la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

En juin 2021, la DIAV avait lancé un **processus de concertation nationale sur l'accompagnement, l'indemnisation et l'aide à la résilience des victimes d'actes de terrorisme**.

Un premier groupe de travail avait été mis en place dès le mois de juillet, sur le parcours d'indemnisation des victimes de terrorisme, porté par le Fonds de Garantie des Victimes (FGTI).

Une réunion plénière avec l'ensemble des membres institutionnels et associatifs a eu lieu au FGTI le 27 janvier 2022, autour de la DIAV : **un plan d'action du groupe de travail « Parcours indemnisation » a été proposé, validé par les membres** pour ensuite déboucher sur des groupes de travail restreints ad hoc de mise en œuvre de ce plan d'action, concernant :

- l'optimisation des supports écrits du FGTI adressés aux victimes (courriers type, fiches pratiques, ...) : 8 ateliers de travail se sont tenus en 2022 - auxquels France Victimes a participé - pour analyser et enrichir les courriers adressés par le FGTI aux victimes à différentes phases de la procédure d'indemnisation (expertise médicale, offre d'indemnisation, premier contact et première provision), et produire une fiche pratique « **Expertise médicale** », très pédagogique et enrichie de schémas pour simplifier la compréhension de la phase expertale.

- l'élaboration, sous l'égide de la DIAV, d'un support commun de présentation des différents organismes de prise en charge des victimes d'actes de terrorisme et indiquant les modalités d'accès aux droits ouverts.

- la formalisation par le Conseil National des Barreaux, d'un guide d'information et de bonnes pratiques à destination des victimes et rappelant les principes et règles d'intervention des avocats tout au long de la procédure d'indemnisation.

France Victimes a été associée à l'ensemble des réflexions initiées dans chacun de ces groupes de travail ; cette Concertation permet de belles avancées dans l'information et l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme, via une véritable co-construction ; associant l'ensemble des acteurs ministériels, associatifs, institutionnels.

Une autre réunion plénière s'est tenue le 30 juin, à

l'initiative du FGTI et de la DIAV, afin de dresser un point d'étapes sur les différents travaux réalisés et recueillir les avis de tous les membres de la Concertation.

Enfin, on peut souligner, s'agissant de ces échanges pluriprofessionnels, qu'à l'issue d'un atelier de travail ayant trait à l'articulation du FGTI avec les autres acteurs, un besoin était apparu d'être mieux informés sur les dispositifs offerts aux victimes d'actes de terrorisme par l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC-VG) et le Service des pensions et des risques professionnels (SPRP) : une intervention a été proposée par ces deux organismes en novembre 2022, visant à mieux faire connaître leurs missions respectives pour renseigner au mieux les victimes d'actes de terrorisme. Plus de 50 professionnels du Réseau France Victimes ont participé à cette session en visio.

Annonce des décès

Depuis 2019 et la publication du Rapport de la DIAV « **Comment améliorer les annonces de décès** », lequel établissait 18 recommandations à mettre en œuvre, les réflexions et travaux se sont poursuivis sur cette thématique, menés par la DIAV, en lien avec l'ensemble des administrations et services concernés.

Le 2 décembre, la DIAV a ainsi tenu un **colloque sur l'annonce des décès en contexte judiciaire**, auquel France Victimes a été associé, aux côtés du Centre National de Ressources et de Résilience (CN2R).

La Fédération est intervenue en ouverture et sur le thème de l'accompagnement pluridisciplinaire des familles endeuillées.



Lors de cette journée, a été notamment présentée la **circulaire interministérielle relative à l'annonce du décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches**.

Ce nouveau document **s'attache à revenir de manière concrète sur l'annonce du décès et le traitement respectueux du défunt et de ses proches**, tout au long du processus judiciaire, par les différents partenaires, ainsi que sur le rôle de chacun (y compris celui des AAV). Il souligne en particulier, à plusieurs reprises, **l'importance majeure de la formation des professionnels ayant à réaliser cette annonce**.

temps d'échanges riches ont permis d'évoquer plus largement les enjeux et attentes associés à l'évolution du dispositif.

Pour rappel, le dispositif des ISCG :

- o Est destiné **aux personnes en situation de difficultés sociales**, qu'elles soient majeures ou mineures. Il peut s'agir de victimes, de mis en cause, ou de toute personne concernée par une affaire portée à la connaissance des forces de l'ordre, ou souhaitant rentrer en contact avec elles ;
- o Vise à proposer **une écoute et un accompagnement social sur le court terme** ;
- o S'inscrit dans une **dynamique partenariale locale** favorisant la coordination des actions d'interventions sociales.

En 2022, **411 postes ont été recensés** sur l'ensemble du territoire. **Plus de 70 postes sont portés par le Réseau France Victimes**.



Le CN2R, en concertation avec la DIAV, et en y associant France Victimes, a par ailleurs réalisé **deux fiches mémo sur l'annonce du décès**, en vue d'une diffusion sur les réseaux sociaux.



Délégation interministérielle à l'aide aux victimes



Ressources :

-> Circulaire du 28 août 2006

-> Modèle type de convention triennale de partenariat



Comité de pilotage du dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Dans le cadre de sa participation au Comité de Pilotage du dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG), la Fédération a participé au cours du premier semestre 2022 aux **groupes de travail thématiques animés par le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR)**.

Dans l'objectif d'harmoniser les pratiques, de garantir le cadre éthique et déontologique et de pérenniser le dispositif, le CIPDR a engagé son action en faveur d'une réflexion sur la **réécriture de la circulaire et du modèle type de convention, ainsi que sur la professionnalisation du statut**.

Afin de proposer des pistes de réflexion adaptées aux réalités de terrain, **France Victimes a organisé trois web-réunions à destination des AAV porteuses du dispositif et des ISCG** du Réseau en avril 2022. Ces

Les actions menées en 2022 avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS)

Dans le cadre du Comité de pilotage du **Plan Lutte contre les violences faites aux enfants**, France Victimes a participé aux différents temps d'échanges organisés par le Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et plus particulièrement à ceux dédiés à la mise en œuvre des **Unités d'Accueil Pédiatriques Enfants en Danger (UAPED)** sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, ces unités, composées d'une équipe pluridisciplinaire, ont vocation à garantir une prise en charge adaptée et globale aux enfants et adolescents victimes de toute forme de violence dans un lieu unique. Le déploiement des UAPED, dont le pilotage sur les territoires est assuré par les Agences Régionales de Santé (ARS), est en lien étroit avec les parquets, en associant les partenaires associatifs – tels que les AAV - ainsi que les professionnels des conseils départementaux.

Parce que la protection de l'enfance et la prise en

charge des victimes mineures sont intimement liées et doivent être travaillées en plines cohérence et harmonie, la **fédération France Victimes a poursuivi son engagement pour s'associer au développement des politiques publiques de prévention et de protection des enfants aux violences et maltraitance** en favorisant la mutualisation des réflexions de terrain en la matière et le développement d'outils adaptés.

C'est dans cette dynamique que la Fédération a :

o redéployé sur le territoire **les plaquettes d'information à destination des mineurs**, qu'ils soient victimes (in)directes ou co-victimes, en vue d'agir en faveur de la prévention, de soutenir le développement partenarial entre les acteurs locaux et de favoriser, la saisine directe des mineurs victimes ;

o présenté à la DGCS **ses propositions d'actions en faveur de la protection de l'enfance** afin de faciliter la prise de parole des mineurs, ainsi que la compréhension du parcours judiciaire par ces derniers.

Dans le même temps, avec le **Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la même Direction**, France Victimes s'est engagée, dans le cadre d'une convention triennale avec ce service à mieux **participer à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.**



5 actions à retenir de cet engagement :

- o Appuyer une meilleure connaissance du phénomène des violences faites aux femmes ;
 - o Porter la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le débat public par des actions de communication et de sensibilisation ;
 - o Créer un réseau de professionnelles / professionnels référents formés sur les violences sexistes et sexuelles au sein des associations membres de France Victimes ;
 - o Renforcer le partenariat et la coordination avec l'ensemble des acteurs concernés, sur le champ des violences sexistes et sexuelles ;
 - o Poursuivre le déploiement de la plateforme Mémo de Vie, par des actions de sensibilisation, d'analyse de l'outil et d'amélioration de son accès.
- La signature de cette convention en 2022 est le signe d'une véritable reconnaissance de l'action du réseau des associations France Victimes et de la pertinence des outils et dispositifs déployés.

Implication nationale sur de nombreux autres sujets de politiques publiques

Fédération France Victimes membre du Conseil économique social et environnemental (CESE)

Depuis 2021, la fédération France Victimes a été désignée comme membre du CESE, troisième Assemblée Constitutionnelle française. Jean-Pascal Thomasset, Secrétaire général de la Fédération, y représente France Victimes.

Il a notamment pu expliquer les enjeux d'un tel siège devant l'Assemblée des Présidents des AAV en décembre 2022.

Membre de la commission environnement, les riches débats sociétaux dans lesquels France Victimes est engagée peuvent sembler éloignés de son objet (notamment sur les Nouvelles Technologies Génomiques en agriculture) ; cependant, les liens tissés auprès de cette assemblée sont précieux. Par ailleurs, France Victimes a obtenu un siège au **comité de la sécurité routière** proposé par le CESE.

Cours criminelles départementales

Les Cours Criminelles Départementales (CCD) émanent d'un dispositif expérimental institué par la loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme pour la Justice 2018-2022 ; la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a ensuite acté leur généralisation au 1er janvier 2023.

Ces juridictions, composées de cinq magistrats, à la place de la cour d'assises avec jurés, sont compétentes pour juger en premier ressort des personnes majeures accusées d'un crime puni de quinze ou de vingt ans de réclusion, hors récidive légale, par une cour criminelle départementale.

Ainsi, jusqu'à l'entrée en vigueur de la généralisation des CCD, l'expérimentation en cours s'est poursuivie sur les territoires impliqués, et un comité d'évaluation chargé du suivi, composé notamment de 4 parlementaires, a été institué : **Jérôme Bertin, Directeur Général de France Victimes, a été nommé membre du comité, par arrêté du 14 avril 2022 portant nomination des membres du comité d'évaluation et de suivi de la cour criminelle départementale.**

Ce comité a rendu en octobre 2022 des préconisations et des suggestions d'amélioration et d'organisation de ces CCD. Le rapport s'est appuyé sur les acteurs concernés par cette expérimentation.

Plusieurs AAV intervenant sur les ressorts des sites expérimentaux ont ainsi été auditionnées par le comité et ont pu faire part de l'incidence de ces nouvelles juridictions criminelles pour les victimes.

Concernant les Cours criminelles départementales, France Victimes a toujours mis en évidence l'impérieuse nécessité :

- **de préserver les droits des parties**, y compris les droits de la partie civile, la qualité du débat judiciaire ainsi que l'oralité des débats ;
- **de réquisitionner l'AAV compétente par la juridiction en amont des audiences** de la Cour criminelle départementale, afin qu'elle s'inscrive dans une démarche proactive propose aide et soutien aux victimes, et les informe parfaitement sur les tenants et aboutissants de cette juridiction.

Semaine internationale de la Justice restaurative

Chaque année, la troisième semaine du mois de novembre est consacrée à la Justice restaurative. Dans ce cadre, un colloque a été organisé par le ministère de la Justice, en lien notamment avec la fédération France Victimes sur le site du Millénaire, ayant pour thème : « Rencontres autour de la justice restaurative, retours d'expérience et perspectives d'avenir ». La Fédération et des représentants des associations locales sont intervenus.



Par ailleurs, plus de 20 événements se sont tenus, sous l'égide de l'Institut Français de Justice Restaurative, sur l'ensemble du territoire, et les AAV locales France Victimes y ont aussi régulièrement été associées.

Référentiel relatif à l'accueil et l'accompagnement des victimes en juridiction

Depuis 2021, la Chancellerie mène, aux côtés de l'association française de normalisation (AFNOR), une démarche visant à améliorer et fluidifier le parcours des victimes en juridictions. Ce travail concernant toutes les parties prenantes au sein des tribunaux judiciaires, la Fédération a été sollicitée afin de partager son expérience et son regard sur les difficultés qui existent comme sur les bonnes pratiques qu'il était nécessaire de valoriser.

Sur la base de bonnes pratiques recensées dans les juridictions et les Bureaux d'Aide aux Victimes (BAV), ces travaux se sont poursuivis au cours de l'année, aboutissant à **la publication en avril 2022 d'un référentiel visant à renforcer encore la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des victimes en juridiction.**

Il se décline sous la forme d'engagements à mettre en œuvre tout au long du parcours de la victime dans une juridiction pour l'accueillir, l'informer, l'accompagner, l'orienter.

Ce référentiel est doté de nombreux outils à destination des magistrats, des services de greffe ainsi que des BAV présents dans les tribunaux judiciaires et les cours d'appel :

- Outils de pilotage destinés aux chefs de juridictions et directeurs de greffe : modèles de conventions, tableaux de suivi... mais aussi des outils de « modalités d'évaluation interne » permettant aux référents de piloter le suivi des engagements et d'en apprécier les bénéfices.
- Outils à destination des agents : affiches, trames, fiches de liaison...
- Outils à destination des victimes : fiches de procédures en français simplifié personnalisables, guides pratiques etc.

En lien avec leurs juridictions, les AAV s'inspirent régulièrement de ce document afin de participer au renforcement de l'accueil, de l'accompagnement et de l'assistance des victimes pendant leurs parcours judiciaires.

Atelier gendarmerie

La Direction Générale de Gendarmerie Nationale (DGGN) a engagé une réflexion sur le « parcours victimes » au sein des unités de gendarmerie en y associant plusieurs partenaires, dont la fédération France Victimes, afin de s'inscrire dans une démarche partenariale et collaborative.

Dans un premier temps, il s'agissait de définir le statut de victime et ce que la gendarmerie pouvait lui apporter, en couplant consultations « externe » et « interne » gendarmerie (brigade, groupement, MPF,

IGGN, etc.).

Cette démarche lui a permis de développer une stratégie en faveur des victimes, en la plaçant au centre de son dispositif, et va plus loin en dépassant la notion de victime au sens pénal du terme en incluant tout type d'usager en souffrance (victime et sentiment de victime) afin de lui apporter une réponse et de l'accompagner.

Cette stratégie s'articule autour de 5 axes majeurs (l'accueil, l'écoute, les réponses opérationnelles, l'accompagnement dans la durée et leur engagement évalué par les usagers). Ces axes sont déclinés en 10 actions, elles-mêmes adaptées et mises en œuvre dans les territoires.

Rencontre SIAJ (Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle)

Il s'agit d'un service sécurisé facilitant la demande d'aide juridictionnelle en ligne auprès de l'État pour la prise en charge des frais de justice des victimes. Le but est de faciliter les démarches des victimes et des agents, et notamment de raccourcir les délais de traitement très longs, d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et de respecter les nouvelles réglementations en vigueur, relatives au RGPD.



L'ère de la dématérialisation des procédures au sein du ministère de la Justice tend à s'amplifier au fil du temps, ayant de fait également un impact s'agissant des démarches pour les victimes : c'est ainsi que le 4 mai 2022, le Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle (SIAJ) a été présenté à la Fédération et aux AAV franciliennes, par le service dédié à ce sujet au SADJAV, dans les locaux de France Victimes.



Les bénéfices sont multiples pour le justiciable, qui a la possibilité de vérifier son éligibilité directement avec un outil de simulation, et de déposer sa demande en ligne déjà préremplie grâce à France Connect.

En expérimentation dans quelques tribunaux judiciaires depuis mars 2021, il a été constaté une baisse très importante du délai de traitement des demandes effectuées sur la plateforme SIAJ.

En novembre 2022, la plateforme SIAJ était déployée dans 80 % des juridictions.

Ce dispositif ayant vocation à faciliter les démarches pour les victimes enclines à l'utiliser, il était dès lors important de bénéficier de cet exposé concret, afin d'en comprendre les enjeux, envisager ensemble les difficultés de terrain qui pourraient se poser. France Victimes a ensuite adressé une note à son Réseau afin d'expliquer le fonctionnement du SIAJ.


Assises Nationales de l'Aide aux Victimes

Sous le haut patronage de
Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République

**35^{es} Assises Nationales
des Associations d'Aide aux Victimes**

SANTÉ ET JUSTICE
UNE NOUVELLE AMBITION AU SERVICE DES VICTIMES ?

La Maison - Nevers
28 & 29 JUIN 2022



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Ville de
NEVERS

NIÈVRE
Le département

MAIF

ars
Agence Régionale de Santé
Bourgogne-Franche-Comté

La politique publique de l'aide aux victimes a fortement évolué ces dernières années et force est de remarquer, que les nouvelles questions et problématiques qui s'imposent, interrogent les accompagnements des AAV.

De nouveaux partenariats doivent naître, de nouvelles pratiques se font jour et un lien de plus en plus étroit se tisse entre la Justice, les associations et les structures sanitaires pour assurer l'effectivité des droits des victimes et impulser les conditions idoines de leur juste réparation ou restauration.

Les différents événements collectifs, la lutte contre les violences faites aux femmes, la découverte de l'ampleur de l'inceste, les conséquences des accidents sur la voie publique pour ne citer que ces exemples, démontrent la nécessité de posséder une vision clairvoyante et objective de la prise en charge des personnes touchées par une infraction ou un événement traumatique.

Il faut donc déployer une nouvelle approche et examiner les pratiques ou dispositifs qui peuvent être mis en place pour assurer une pluridisciplinarité des équipes et une interministérialité des actions.

De cette façon les questions d'expertise, le renouveau des unités médicojudiciaires, la création des unités d'accueil pédiatrique Enfance en Danger, l'expertise, les questions de résilience sont autant de thèmes qui doivent conduire à redéfinir les contours de l'aide aux victimes.

Sur la base de ces constats, la 35^e édition des Assises Nationales de l'Aide aux Victimes s'est déroulée à Nevers durant le mois de juin sur le thème « Justice et Santé, une nouvelle ambition au service des victimes ? ». Des associations, des professionnels de l'aide aux victimes, des policiers, gendarmes, médecins, avocats, travailleurs sociaux, se sont mobilisés pour participer à ce rendez-vous annuel. Grâce à la presse, aux partages et posts sur les réseaux sociaux, l'événement a pu être relayé à plus grande échelle encore.

Durant l'événement, le Garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti a renoué avec la tradition de la présence *in situ* du ministre de la Justice.

Ces Assises ont permis la tenue de 5 tables rondes, sur les sujets suivantes :

- La détection et signalement Santé - Justice
- L'expertise, élément clef de la reconnaissance du préjudice
- Les dispositifs inspirants
- Reconstruire la Victime autrement
- Justice - Santé, perspectives internationales

Retrouvez des vidéos, photos et toutes les informations sur les Assises dans cet [article](#).

Auditions France Victimes

France Victimes a été auditionnée par le Parlement ou des Inspections générales pour porter la voix du Réseau sur différents thèmes et sujets susceptibles de faire évoluer le droit des victimes et pouvant impacter l'aide aux victimes : aide juridictionnelle, violences sexuelles sur mineurs, Cours criminelles départementales, Loi d'orientation pour le ministère de l'Intérieur (LOPMI), crimes de haine anti-LGBT en France, etc.

Des partenaires ont aussi été amenés à solliciter la Fédération sur leurs champs d'actions respectifs, tels que l'Instance Nationale Indépendante de Reconnaissance et de Réparation, ou encore l'Observatoire Citoyen des Droits des Victimes.

Le message porté par la Fédération vise toujours à préserver la juste place et les droits des victimes dans la procédure judiciaire, et à garantir la prise en considération effective de leurs situations.

Par ailleurs, la voix experte de France Victimes s'exporte : à plusieurs reprises dans l'année, les membres de la Fédération sont sollicités pour intervenir, mais aussi en tant qu'invités, gage d'une forte reconnaissance de la part des institutions hôtes :

o **Congrès de l'Encéphale 2022**, sur la session Face aux violences conjugales, le 20 janvier, avec un focus sur le thème : « La réalité des victimes : l'après-coup judiciaire » ;

o **Colloque intitulé « Améliorer l'aide aux victimes de crises majeures : la plus-value de la coopération européenne et internationale »**, organisé par le SADJAV dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne le 10 mars ;

o **Assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers** le 21 janvier à Paris ;

o **Intervention relative aux mécanismes de protection des femmes victimes de violences domestiques**, au ministère des Outre-Mer le 22 février ;

o **Invitation à participer au dîner du Conseil National des Barreaux** le 9 mars ;

o **Intervention relative au chien d'accompagnement judiciaire**, à la Cour d'Appel de Bourges le 6 mai ;

o **Invitation aux 14èmes rencontres nationales de Citoyens et Justice** à Nantes le 15 juin ;

o **Invitation à l'Assemblée Générale de la MAIF** ;

o **Intervention devant les référents violences du ministère de l'Éducation Nationale** le 23 juin ;

o **Colloque de la Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (FFCRIAUS)** au ministère de la



Santé le 1er juillet ;

o **Intervention à la demande du directeur sécurité du groupe BPCE** (Banque Populaire, Caisse d'Épargne, CASDEN, ...), devant les responsables sécurité du groupe, afin de présenter les activités du réseau et le rôle des associations d'aide aux victimes ;

o **Intervention en présence des associations Agora Justice et Don Bosco**, lors des Assises des maires du Finistère à Brest le 7 octobre afin de parler de la prise en charge des victimes et de la prescription d'aide possible pour un maire en direction de ses administrés ;

o **Journées de l'AREDOC** le 14 octobre à Paris : à cette occasion, France Victimes a participé à une table ronde sur l'expertise, afin de présenter le ressenti, les attentes des victimes, la difficile question du consentement à l'expertise, mais aussi la sur-victimisation engendrée à défaut d'une expertise de qualité ;

o **Ouverture d'un Colloque à Strasbourg relatif aux violences sexuelles**, le 17 novembre ;

o **Intervention lors d'une table ronde au 104^{ème} Congrès des Maires et présidents d'intercommunalités**, le 22 novembre à Paris, afin de s'exprimer sur « le rôle du maire dans les synergies locales », où il a été possible d'y évoquer la situation des maires et des élus victimes eux-mêmes de violences, et mettre en avant la convention signée avec l'AMF ;

o **Invitation de la CIIVISE (Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants)** à sa journée de formation le 22 novembre pour présenter l'outil de formation créé par ses soins pour repérer les violences sexuelles chez les mineurs victimes ;

o **Intervention aux 40 ans de Citoyens et Justice à Bordeaux** le 24 novembre : « Des associations au cœur de la justice » ;

o **Interventions lors du colloque DIAV** du 2 décembre sur les annonces de décès.

On peut aussi noter qu'à l'occasion des un an de son site de partage des bonnes pratiques, le ministère de la Justice a organisé en mars 2022 une journée « bonnes pratiques », en présence du garde des Sceaux.

Le SADJAV a sollicité France Victimes pour faire partie du jury chargé de primer deux bonnes pratiques au cœur des politiques prioritaires de justice de proximité et de lutte contre les violences intrafamiliales. Il comptait aussi des représentants des réseaux des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, ainsi que de professionnels du droit et de la justice, pour le réseau de l'accès au droit

et de l'aide aux victimes.

Pour le volet Aide aux victimes, le dispositif « dossier victime » porté par France Victimes 60, a été retenu et récompensé.

Par ailleurs, dans le cadre de partenariats plus formels, le 24 mars 2022, **l'UNADFI et France Victimes**, se sont unis, afin de pouvoir améliorer la prise en charge des familles et des victimes de dérives sectaires. En présence de la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires), Jérôme Moreau et Joséphine Cesbron ont signé cet engagement commun.



Implication de la Fédération dans différentes instances

- Administrateur du **Fonds de Garantie des victimes d'Actes de Terrorisme et d'autres Infractions (FGTI)** et autres actions avec le FGTI (tel des comités de pilotage réguliers sur le site co-créé ensemble : parcours-victimes.fr),
- Présence au sein du **Haut Conseil à la Famille, à l'Âge et à l'Enfance**,
- Présence au sein de **l'Office National de la Délinquance et de la Réponse Pénale (ONDRP)**,
- Membre de la **commission AGIRA** (Association sur la Gestion et l'Information sur le Risque Automobile),
- Membre du **Conseil Scientifique et d'Orientation du Centre national de Ressources et de Résilience (CN2R)**,
- Membre du **Conseil National de la Protection Civile (CNPC)**,
- Vice-Présidente de **Victim Support Europe**,
- Membre du collège des usagers du **GIP Acyma** (www.cybermalveillance.gouv.fr),
- Membre du bureau du **Conseil National des Violences IntraFamiliales - CNVIF**,

- Membre expert du Conseil d'administration de l'**Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)**,
- Administrateur de l'**Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)**,
- Membre de l'Observatoire de l'**Association Nationale de l'Intervention Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ANISCG)**,
- **Membre de la Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance** : la Fédération poursuit sa participation aux travaux de la Commission nationale pour la lutte contre la maltraitance et la promotion de la bientraitance. En 2022, à la suite de l'affaire ORPEA, la Commission a notamment été invitée à publier une contribution.

Le choix avait été fait de ne pas se prononcer spécifiquement sur cette affaire, mais plus largement sur la maltraitance. La Commission a donc fait des propositions pour une politique multidimensionnelle et multisectorielle sur lesquelles elle a été partiellement entendue.



mémoire et solidarité



UNE FÉDÉRATION RESPONSABLE DE SA NOTORIÉTÉ

La fédération France Victimes connaît une montée en visibilité sur ses réseaux sociaux depuis maintenant un an, grâce à l'investissement dans les relations presse d'une agence dédiée, des partenariats sur la communication et de l'investissement d'un temps plein sur la communication digitale en support du poste de Responsable Communication. La Fédération s'appuie sur des journées thématiques liées à la question des victimes.

Enfin, le site internet reste un vecteur de communication commun pour le grand public, ainsi que pour le Réseau grâce aux diverses ressources que l'on y retrouve.

La communication digitale

Site Internet



653 239 pages consultées
+ 8,35 %



289 905 utilisateurs
+ 9,23 %

Newsletter Grand Public

Ce rendez-vous mensuel s'adresse à toute personne intéressée par l'actualité de France Victimes et de l'aide aux victimes, ainsi qu'aux adhérents de France Victimes.



805 abonnés



40 % taux d'ouverture

Réseaux Sociaux



9 650 abonnés
+ 16 %



4 153 abonnés
+ 14 %



6 031 abonnés
+ 143%



1 590 abonnés
+ 123%

Pour l'année 2022, il y a une évolution sur tous les réseaux sociaux de France Victimes. Les deux meilleures évolutions concernent LinkedIn (réseau professionnel) et Instagram (réseau grand public).

Une démonstration de l'adéquation entre les publics cibles de la Fédération et ses messages.

Au total, ce sont plus de 670 posts et 48 stories qui ont été publiés, aimés et partagés sur tous réseaux sociaux confondus.

Par ailleurs, afin de communiquer au mieux, France Victimes ne manque pas de faire des campagnes lors de journées nationales ou internationales afin de présenter des innovations, services et conseils. Cette année, il y a eu 4 journées thématiques :

- En février pour la Journée Européenne des Victimes,
- En mars en lien avec la Journée Internationale des Droits des Femmes,
- En mai concernant la Journée Mondiale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie,
- En juin à l'occasion de la 35e édition des Assises Nationales avec 5 vidéos live durant les différents discours des intervenants.

FOCUS PRESSE

La communication presse

La Fédération a signé un contrat de relations publiques avec l'agence "Citizens" en novembre 2022, qui succède au cabinet "Influences et Stratégies".

Une première phase d'analyse et de réflexion stratégique a été lancée pour évaluer l'ensemble de valeurs, de promesses, et de ton qui définissent l'identité de la marque « France Victimes ». C'est un exercice pour différencier France Victimes sur plan médiatique et pour permettre une cartographie des jeux d'influence et les leviers prioritaires en matière de décision publique, de cibles médias et de journalistes.

Cette phase analytique a donné lieu à une restitution et à des échanges pour d'ajuster les éléments de langage entre la nouvelle agence Citizens et la Fédération. Dès lors est établi que France Victimes considère toutes les victimes avec la même reconnaissance tout en apportant un accompagnement global et spécifique adapté à chacun. Pour cela, la réponse qui doit être portée par France Victimes doit être universaliste et se résume en une phrase : « Faire la différence face à l'indifférence ».

Le plan d'action de relations publiques a été lancé, avec des premières attaches tactiques : pour se rapprocher des décideurs politiques (au niveau national et européen) et des think tanks.

Trois thématiques de progression sont proposées par l'Agence Citizens pour l'année 2023 :

1. Le mouvement #metoo a libéré la parole, il faut poursuivre avec la libération de l'écoute et de l'aide aux victimes ;
2. La nécessité de spécialiser et d'adapter l'aide aux victimes en fonction des causes, ne peut se passer d'un dispositif global ;
3. Pour lutter contre les sentiments d'indifférence et d'impuissance, il faut sensibiliser chacun aux droits des victimes.

Ce que Citizens a fait sur les mois de novembre à décembre 2022 :

Relations medias quotidiennes par filtrage des appels de journalistes.

3 Notes de recommandations et éléments de langage

- Note stratégique et créative sur la plateforme de marque.
- Note stratégique et créative sur l'identité de la marque (logo et signature).
- Note stratégique et créative sur la stratégie RP 2023.

2 rendez-vous presse le 14/12 appelés « Tour des rédactions »

3 retombées presse suite à l'événement au Tribunal judiciaire d'Orléans pour les chiens d'assistance judiciaire

Le 20/12 : France Bleu Val de Loire - [Des chiens pour aider les enfants victimes à parler, le combat d'Éric Dupond-Moretti à Orléans.](#)

Le 21/12 : [La Croix - Justice : des chiens formés pour accompagner victimes et témoins.](#)

Le 21/12 : [actuLoiret - Orléans. Eric Dupond-Moretti annonce un chien d'assistance judiciaire pour accompagner les victimes mineures.](#)

1 Communiqué de presse

3 Fiches biographiques

7 Organisations d'entretiens

6 Réunions entre l'agence et France Victimes sur les relations publiques



Les journées européennes et nationales

Pour faire rayonner la cause des personnes victimes, France Victimes a réintroduit en France en 2010, la journée européenne des victimes qu'elle avait montée pour la 1^{re} fois en 1990 avec d'autres associations nationales d'aide aux victimes en Europe. D'autres dates mémorielles ou emblématiques permettent par ailleurs de mettre en avant une communication sur les victimes.

22 février : Journée Européenne des Victimes

Lors de la journée européenne des victimes, la fédération France Victimes a proposé sur ses réseaux sociaux ainsi que sur son site internet des outils pour aider et accompagner le parcours des victimes, notamment :

- [Parcours-victimes.fr](https://parcours-victimes.fr), un site dédié au parcours des personnes victimes de violences créé en collaboration avec le Fonds de Garantie des Victimes en 2021,
- L'expographie [Mots et Maux de Femmes](#) dont l'objectif est de montrer et dénoncer les violences faites aux femmes,
- "[Vous ne le croirez pas et pourtant... ça existe](#)", une campagne européenne pour informer sur l'existence des droits des victimes,
- La webapp [Mémo de Vie](#), qui propose une solution innovante, pour faciliter la prise de conscience, soutenir la mémoire, sécuriser des données sensibles et accéder à des ressources, contacts et informations utiles.



Elle a également mis en avant les actions menées par le réseau France Victimes afin de renforcer la visibilité du Réseau et aussi de valoriser les projets qui ont été mis en place. L'objectif était d'offrir de l'information, des fonctionnalités utiles, un accès facile à des services gratuits et de proximité.

[Pour en savoir plus.](#)



11 mars : journée nationale d'hommage aux victimes de terrorisme

France Victimes et plusieurs associations franciliennes d'aide aux victimes ont participé le 11 mars à la 3^{ème} journée en hommage aux victimes d'actes de terrorisme, organisée à Versailles. En présence du Président de la République et de plusieurs personnalités européennes, cette cérémonie a eu une forte résonance européenne, eu égard à la Présidence Française du Conseil de l'Union européenne.



VERS UNE CULTURE COMMUNE PROFESSIONNELLE DE L'AIDE AUX VICTIMES

Chaque professionnel, intervenant auprès d'une personne victime, quel que soit son domaine d'activité (droit, santé, social...), et chaque citoyen peut être un prescripteur d'aide aux victimes telle que France Victimes la prodigue. C'est la raison pour laquelle, il est vraiment important de partager une culture commune de l'aide aux victimes auprès de tous les professionnels qui gravitent autour de la personne victime et de son entourage de confiance. La formation, les actions de sensibilisation ou de prévention, les supports de communication sont essentiels pour la pédagogie dans la prise en charge des victimes et leurs proches.

Tout au long de l'année, France Victimes est sollicitée pour de nombreuses interventions par des partenaires extérieurs, afin de mieux faire connaître l'action du Réseau :

Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale (CNFPJ)

Le Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie nationale (CNFPJ) a souhaité poursuivre son partenariat avec France Victimes via sa participation à la formation EMVIF - Expertise des mécanismes des violences intrafamiliales.

La Fédération a participé durant toute l'année à 6 sessions de formations, sur 2 volets : présentation du réseau France Victimes et psycho-traumatisme chez les victimes de violences conjugales. Elles regroupaient à chaque fois près d'une trentaine de participants personnels ressources référents violences intrafamiliales.

École Nationale de la Magistrature (ENM)

Pour deux sessions de l'ENM (École Nationale de la Magistrature) : l'une intitulée "Victimes et Procès Pénal", l'autre consacrée aux "spécificités liées à la mission de l'expert chargé de l'expertise des victimes d'actes de terrorisme", afin de les sensibiliser plus particulièrement à la question des victimes.

École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)

Comme elle le fait désormais depuis de nombreuses années, la Fédération est intervenue auprès de la 73^{ème} promotion d'élèves commissaires à l'ENSP (École Nationale Supérieure de la Police) Saint-Cyr-au-Mont-d'Or pour lui présenter, avec d'autres partenaires, le dispositif des Pôles psycho-sociaux, avec un focus sur le réseau France Victimes.

École Nationale de Sécurité Publique (ENSP)

Il en va de même à l'École Nationale de Sécurité Publique (ENSP), où, comme chaque année, la Fédération est intervenue auprès de la 28^{ème} promotion des 100 élèves officiers. Lors de cette journée, les modalités d'intervention des associations France Victimes et le rôle fédéral ont été présentés, ainsi que certains dispositifs judiciaires portés par le secteur associatif (TGD/BAR/EVVI...), avant d'envisager les perspectives de partenariats locaux à créer avec les AAV, nécessaire au bon accompagnement des victimes.

École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (ENOG)

Dans le cadre de son partenariat avec la Gendarmerie Nationale, la Fédération est intervenue au profit des élèves de l'ENOG lors d'un séminaire relatif aux violences intrafamiliales.

Dans un premier temps, les élèves ont suivi un cours, à la fois de remédiation, mais aussi avec des éléments complémentaires au sujet des violences intrafamiliales. Dans un second temps était organisée une table ronde, avec différents intervenants : la référente VIFs DGGN, l'ANISCG, une victime et la Fédération France Victimes.

L'objectif de ces échanges était de présenter aux élèves l'ensemble de la chaîne de prise en compte des victimes de violences intrafamiliales, en allant du plus large, le national et l'institutionnel, à la déclinaison locale et l'appui du réseau associatif à travers France Victimes.

Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (IHEMI)

Pour la première fois en novembre 2022, France Victimes a participé, à la demande de l'IHEMI - Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur -, à la formation « Gestion de crise et prise de décision » à destination de la 10^{ème} promotion de la session nationale « management stratégique de la crise » : il s'agissait de présenter plus précisément le rôle du secteur associatif en cas d'événement de crise majeure.

DU de Victimologie

Université Paris 5 René Descartes

Les supports de communication France Victimes

La Fédération a également réfléchi à différents supports de communication à diffuser au grand public ainsi qu'aux professionnels, pour une meilleure culture commune de l'aide aux victimes.

C'est dans ce contexte que deux supports ont été créés : l'un concerne le parcours des mineurs, quant à l'autre il porte sur la thématique des violences au sein d'un couple.

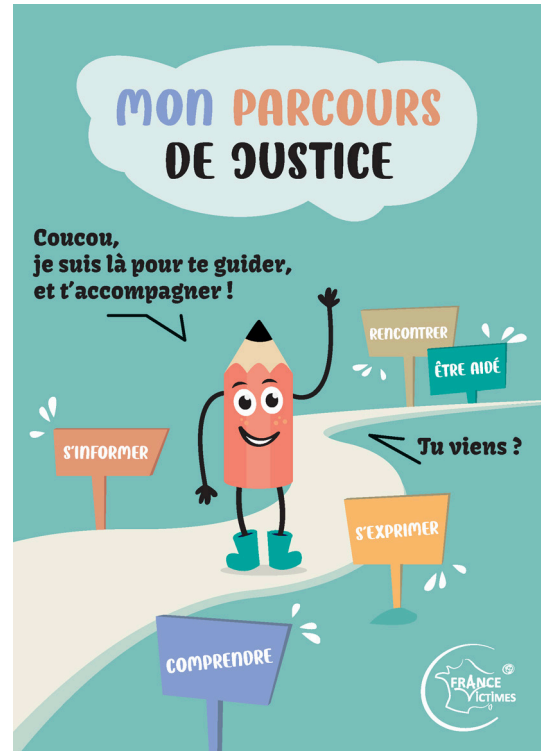
Mon Parcours de Justice

Le projet de Mon Parcours de Justice est né en 2021 et a donné lieu à un groupe de travail entre la Fédération, les 2 AAV locales de Tours et Vienne, et le FGTI : il s'agissait d'élaborer un document unique permettant de suivre le parcours d'un enfant victime de bout en bout. Les participants ont finalisé ces travaux en avril 2022 et le livret a pu être édité.



Mon Parcours de Justice a vocation à constituer un document de référence pour les mineurs victimes, en adéquation avec leur âge, et ce pour faciliter la compréhension des moments clés d'une procédure, pour les informer de manière pédagogique et ludique, et bien identifier auprès d'eux les différents professionnels qui vont les accompagner.

Particulièrement adapté aux missions d'administrateur ad hoc, il peut aussi être remis par tout professionnel en AAV à l'enfant victime dans le cadre d'un suivi « classique ».



Triptyque sur la violence au sein du couple

L'équipe fédérale a retravaillé son document sur les violences au sein du couple, destiné à mieux comprendre la spirale de l'emprise pour sortir des violences et rompre l'isolement.



La violence conjugale

Les violences conjugales désignent toute forme de violence qui peuvent être physiques, verbales, sexuelles, économiques, administratives, psychologiques, ou des cyber-violences, commises par le conjoint, concubin, partenaire de PACS ou « en », cohabitant ou non avec la victime. Toutes ces violences sont interdites et punies par la loi.



LA RÉCONCILIATION

Partenaire victime : Vous pensez que votre partenaire a changé, que vous pouvez l'aider à se régénérer et vous lui donnez une seconde chance, ce qui peut aller jusqu'à nier, minimiser ou oublier l'existence des violences passées. Si vous avez engagé des démarches (déménagement, divorce, garde...), c'est à ce moment que vous êtes vulnérable de l'autre.

Partenaire violent : Vous craignez de perdre votre partenaire et souhaitez à exprimer des regrets tout en continuant à justifier et minimiser vos actes. Vous minimisez les actes de violence et d'affection envers elle (il aime, toi si vous avez engagé des démarches (déménagement, divorce, garde...), c'est à ce moment que vous êtes vulnérable de l'autre.



LA TENSION

Partenaire victime : Vous ressentez des tensions au sein de votre couple et appréhendez les réactions de votre partenaire. Ce climat crée chez vous de l'anxiété, du stress, vous de la crainte. Vous vous adaptez à votre partenaire pour ne pas le faire contrarier et craignez que la situation dégénère.

Partenaire violent : Vous considérez que les chocs, discorde, comportement de votre partenaire ne sont pas adaptés. Des tensions s'installent au sein de votre couple et vous les exprimez de différentes façons : irritabilité, remarques dévalorisantes, menaces, coups et craignent que la situation dégénère.

Il peut y avoir un enchaînement de plus en plus rapide de ces 4 phases de la violence conjugale, qui s'inscrivent dans un continuum et dans une escalade de la violence, une spirale dont la fréquence et la gravité sont de plus en plus importantes. La victime vit alors dans un climat permanent de violences.



LA JUSTIFICATION

Partenaire victime : Vous prenez en compte les justifications de votre partenaire et lui trouvez des excuses. Vous pouvez avoir envie de contrôler votre partenaire et minimiser les actes de violence. Vous pensez que si vous avez eu un comportement différent, les violences n'auraient pas eu lieu. Vous vous sentez coupable et responsable d'avoir provoqué cette situation de violence.

Partenaire violent : Vous minimisez, niez la violence que vous avez exercée. Vous vous justifiez et rejetez la faute sur votre partenaire (ou sur des événements extérieurs de votre couple). Vous vous déresponsabilisez et occulter une invention de la culpabilité : c'est votre partenaire ou les autres qui sont responsables de cette situation.



LA CRISE

Partenaire victime : Vous êtes choquée, isolée après un épisode de violence. Vous ressentez de la honte, de la tristesse ou de la colère et ne parvenez pas à comprendre comment vous avez pu en arriver là. Vous ne vous sentez pas en sécurité et pouvez avoir peur pour vos enfants ou pour vous-même. Vous vous sentez humiliée et dévalorisée, un sentiment d'impuissance vous envahit.

Partenaire violent : Vous avez besoin de vous affirmer et de dominer votre partenaire. Vous avez le sentiment d'avoir perdu le contrôle et vous avez eu des actes violents envers votre partenaire : insultes, cris, gestes blessants, agressions physiques... Pour vous, il est la chance, vous a provoqué. Ce n'est pas votre faute.



VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Mieux comprendre la spirale de l'emprise pour sortir des violences et rompre l'isolement

116 006 Numéro d'aide aux victimes (numéro vert) 24h/24

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

2. S'ancrer dans de nouvelles formes d'aide : protection et prévention

DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DIFFÉRENTS



Justice Restaurative

France Victimes a poursuivi son investissement sur le sujet la Justice Restaurative (JR) à plusieurs égards, tant par ses activités de formation, de représentation institutionnelle, que par la promotion d'un droit pour les justiciables qu'il faut faire connaître, par des actions de communication en lien avec l'IFJR et des interventions de sensibilisation des professionnels.

Plus particulièrement, on relèvera pour 2022 :

- la participation de la Fédération à plusieurs réunions de travail sur un référentiel des pratiques en JR, projet porté par l'IFJR, qui implique aussi la participation d'autres structures telles que l'ARCA, Questions de justice, l'ENAP. Il aura vocation à être présenté en 2023.

- la sollicitation régulière de la part de la Fédération des AAV formées en JR, pour permettre au mieux l'organisation de mesures de JR sur les territoires, et coordonner dans ce cadre leurs actions avec celles de l'IFJR.

Enfin, en lien avec un événement cinématographique, une demande exceptionnelle a été exprimée à France Victimes. Outre sa participation active afin d'évoquer avec Jeanne Herry le scénario et le tournage de son film sur la JR (qui sortira en mars 2023 sous le nom de « Je verrai toujours vos visages »), **France Victimes s'est transformée, sur une journée, en lieu de tournage.**

Près de 70 personnes ont investi les locaux de la Fédération le 25 janvier 2022 afin de tourner la scène du film correspondant à la formation des animateurs de rencontres. Techniciens, figurants, équipe du film et comédiens et comédiennes (Elodie Bouchez, Suliane Brahim, Denis Podalydès, et Jean-Pierre Darroussin) ont ainsi eu l'occasion de rencontrer des membres de l'équipe fédérale ce jour-là. France Victimes fut invitée également à suivre le tournage d'autres scènes dans des studios franciliens, l'occasion d'échanger un bref instant avec Leila Bekhti, Gilles Lellouche, ou Miou-Miou.



Dispositifs de protection des victimes

Bracelets Anti-Rapprochement (BAR)



quotidiennement, la Fédération rappelle à un échelon national cet ancrage fort de son Réseau, véritable spécialiste de l'accompagnement judiciaire des victimes, sur cette thématique des violences conjugales.

Le BAR a été mis en œuvre dès la fin de l'année 2020 et a fait l'objet d'une politique d'accompagnement volontariste en direction des juridictions par le biais de 4 dépêches du ministère de la Justice en 2020 et 2021. Corrélativement, l'intégralité de ces textes a été diffusé au Réseau par France Victimes.

S'agissant de cet autre dispositif de protection des victimes de violences conjugales, la Fédération a continué en 2022 à faire le lien avec l'ensemble des Directions du ministère de la Justice, afin d'accompagner au mieux les associations sur cette nouvelle mission participant à la protection des victimes.

En mai, un nouvel opérateur s'est vu attribuer le marché public des missions de téléassistance et télésurveillance BAR et a rapidement souhaité rencontrer la Fédération pour être informé des remontées de terrain.

Cette réunion a rapidement été organisée, avec le SADJAV et la DAP (Direction de l'Administration Pénitentiaire), et, à la demande du prestataire, France Victimes a mis en place des formations pour ses agents en charge de la réponse téléphonique avec les victimes sur le cycle de la violence, les techniques d'écoute et d'entretiens, ainsi qu'un volet sur la supervision des équipes.

Surtout, ce lien direct avec le prestataire a permis de le sensibiliser à plusieurs reprises et de porter à sa connaissance les difficultés techniques émanant du terrain. En particulier, les délais d'attente, les nombreuses alarmes intempestives, qui sont autant de sources d'anxiété supplémentaires pour les victimes.

Enfin, devant l'activité croissante générée par les BAR, la Fédération a également organisé plusieurs temps d'échanges en visio avec les AAV pour échanger, et répondre aux mieux à leurs questionnements.

Téléphones Grave Danger (TGD)

Le 27 juin 2022 s'est déroulé au ministère de la Justice et par visioconférence, le comité de pilotage national sur le Téléphone Grave Danger.

Il a permis de rassembler plusieurs professionnels et intervenants, dont la Fédération France Victimes. Ils ont présenté leur pratique et leur bilan du dispositif TGD, mais aussi sur celui du bracelet anti-rapprochement.

La Fédération est intervenue à la table ronde consacrée au thème suivant : BAR/TGD : complémentarité ou concurrence ? Elle a pu mettre en évidence, sur la base des retours des AAV de terrain, les limites et les avantages des deux dispositifs pour les victimes, leur ressenti, l'accompagnement associatif mis en place pour ces deux dispositifs.

Cette rencontre a permis de mettre en lumière l'importance du partenariat entre les différents acteurs du dispositif, qui sont amenés à travailler ensemble pour une meilleure cohésion et une protection efficace des victimes.

Depuis 2021, l'explosion des attributions de TGD nécessite un important accompagnement pour toutes les victimes. En 2022, ce sont 4 076 TGD qui ont été déployés. En moyenne, il y a une intervention toutes les 16 heures par la gendarmerie, qu'il s'agisse du BAR ou du TGD.

À cet égard, tous les professionnels étaient unanimes sur la complémentarité du TGD et du BAR, et sur la nécessité de continuer à renforcer la protection des victimes en améliorant leurs prises en charge, mais aussi l'articulation entre les différents acteurs. En ce sens, les AAV sont très réactives et portent un grand rôle dans l'attribution du dispositif, en réalisant des évaluations en amont, et en accompagnant les victimes tout au long du processus.

En 2022, ce sont 4 076 TGD qui ont été déployés. En moyenne, il y a une intervention toutes les 16 heures par la gendarmerie, pour le TGD ou pour le BAR.

L'implication des associations France Victimes dans la politique publique de lutte contre les violences conjugales connaît une expansion et une effectivité incontestables depuis plusieurs années : largement porteuses des dispositifs légaux, réquisitionnées par les Parquets pour la réalisation d'EVVI (Évaluations personnalisées des victimes), dont la vocation est de déterminer les besoins spécifiques de la victime dans la procédure judiciaire pour une protection et une prise en charge globale, les associations savent également s'adapter aux spécificités territoriales en utilisant aussi différentes applications participant à la protection des victimes de violences conjugales (ex : [App'Elles](#), [MonSherif](#), etc.).



MONSHERIF
LE BOUTON



GROUPE

ADMINISTRATION AD HOC

Pour 2022, ce groupe est composé de :

Maryse Le Men Régnier
Présidente de France Victimes

Laure Le Hueur
Procureur de la République adjointe,
Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand

Aude Camagne
Directrice de France Victimes 38-APRESS

Wendy OTOMIMI
Directrice adjointe de l'APAJ-PF 987

Émilie Werbrouck
AAH à l'AIAMV 59

Lindsay Rezzoug
Juriste à France Victimes 87

Candice Le Guilloux
Chargée de mission fédération France
Victimes

Groupe de travail Administration Ad Hoc (AAH)

Le mandat d'administration ad hoc (AAH) est depuis toujours conçu dans le Réseau France Victimes comme un prolongement naturel de l'aide aux victimes. À l'heure où la politique publique d'aide aux victimes s'axe particulièrement sur les mineurs victimes, le renforcement de leur protection, ainsi que les désignations AAH se sont démultipliées, **il est essentiel que la Fédération se penche toujours plus sur cette mission afin de préserver le cadre d'intervention et de permettre aux professionnels du Réseau qui l'exerce de le faire dans les meilleures conditions.**

Le groupe de travail interne à la Fédération s'est réuni une fois en 2022, pour aborder des thèmes de circonstances, avec des témoignages d'autres associations du Réseau à l'appui notamment sur la **désignation d'un AAH pour représenter un mineur non accompagné ou encore un mineur auteur. La revalorisation de la mission d'AAH** reste par ailleurs toujours un sujet prégnant pour le groupe.

De plus, la Fédération a pu répondre à de nombreux questionnements de terrain de la part d'AAV exerçant ce mandat d'AAH, et servir de support technique, en appui à Aude Camagne, administratrice référente sur le sujet, membre du groupe de travail et formatrice pour la Fédération.

FOCUS



Mémo de Vie : son évolution

1. DE LA DÉCOUVERTE À LA PRISE EN MAIN



Retour sur la deuxième année de mise en service de l'outil [Mémo de Vie](#), la plateforme gratuite et sécurisée issue de la consultation citoyenne de [Make.org](#) portée par la fédération France Victimes et lancée le 23 novembre 2020 avec le ministère de la Justice.

Suite à une première année de lancement destinée à diffuser Mémo de Vie dans les pratiques des professionnels du Réseau et du parcours de sortie des violences, c'est tout naturellement que cette deuxième année fût l'occasion de récolter les premiers retours des prescripteurs et des premiers utilisateurs.

Début 2022, l'équipe Mémo de Vie, en collaboration avec Giuseppina Sapiro, chercheuse à l'institut du genre, a réalisé dans le même temps, une enquête à destination du réseau France Victimes et des utilisateurs de la plateforme, et une recherche-action auprès de trois des territoires pilotes (Bourges, Nice et Strasbourg). L'idée derrière cette exploration : mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des professionnels.

Les résultats de ces études ont permis de dégager des axes d'amélioration en faveur d'une meilleure prescription, utilisation de la solution par les professionnels de l'aide aux victimes et ainsi venir renforcer le positionnement de la plateforme comme outil facilitateur dans les démarches des professionnels et dans le parcours de sortie des violences pour les victimes.

L'équipe Mémo de Vie s'est donc appuyée sur ces constats pour enrichir le travail d'évolution de l'outil entamé fin 2021, notamment l'amélioration du parcours de découverte et de prise en main de l'outil avec :

- L'ajout de conseil de sécurité pour baliser l'utilisation de la plateforme lors des étapes de création de compte et de connexion avec la mise à



[Retrouvez les résultats dans cet article dédié](#)





disposition dans la bibliothèque d'un article dédié "Réflexes Sécurité"

- La mise en place d'une nouvelle page d'accueil plus ergonomique et intuitive permettant aux utilisateurs, utilisatrices et professionnels de mieux se saisir des objectifs.
- L'enrichissement de la bibliothèque par de nouvelles ressources illustrées
- La traduction du guide d'utilisation de la plateforme en plusieurs langues pour les publics de bénéficiaires étrangers et le recrutement de bénévoles via Jeveuxaider.gouv.fr

2. DE LA PRISE EN MAIN À L'ENGAGEMENT

L'évolution technique étant amorcée, l'action s'est portée sur la mobilisation des territoires. L'objectif à cette étape : engager les parties prenantes du projet et challenger la synergie au local entre les différents acteurs de lutte contre les violences.

En savoir plus sur le Festival Ensemble



Yog'n Self



vulvae

En juin 2022, lors du [festival Ensemble](#) porté par [The Sorority](#) à la Cité Fertile à Pantin, Mémo de Vie s'est joint au collectif des associations militantes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Mémo de Vie a été présenté, plus largement, en dehors du réseau France Victimes, ce qui a permis de lier des partenariats de visibilité et de diffusion. Des collaborations ont pu voir le jour en lien avec le parcours des victimes sur l'ensemble des étapes clés de la prise en charge : de la sensibilisation avec [Héroïnes 95](#) et [Vulvae](#), au signalement avec [Flag!](#), à la mise en protection avec [Un abri qui sauve des vies](#), à la réaffirmation avec [YognSelf](#).

En novembre 2022, la présence de Mémo de Vie aux Assises régionales ou autres événements de sensibilisation autour de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes à Nantes, Lyon, Colmar et dans le Nord, par exemple, a confirmé la notoriété de l'outil et a permis d'engager les territoires pilotes (SCJE de Douai – FV59, FV67, AVIMEJ-FV77, SAVI Le Relais 18, ANDAVI – FV58, AMAVIP- FV71, FV16, FV31, Montjoye – FV06, ADAVIM – FV Martinique) et leurs partenaires sur la prescription et la diffusion de Mémo de Vie.

Cette dynamique a fait naître un désir d'officialiser l'engagement de ces derniers, qui aboutira en 2023 à la signature de conventions de partenariats afin de mesurer l'impact du dispositif et de cartographier les différentes actions complémentaires.

Ce désir de diffusion a déjà été constaté par l'engagement des différents professionnels formés lors de des ateliers Mémo de Vie, traduit par le partage de ses supports de communication via les réseaux sociaux ou la commande des kits communication papier. Tous ces liens sont rendus accessibles depuis la page d'accueil dans l'encart « Pour vous aussi » pour répondre à la demande croissante des professionnels.



Partout en France, des professionnels sont formés à Mémo de Vie

D'autres évolutions concernant la récolte des indicateurs d'impacts et les nouveaux supports de communication dédiés aux différents temps de sortie des violences restent à venir et s'ancreront dans l'accompagnement prévu de 2023 à 2025 par la Fondation Afnic dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt remporté fin 2022.

Retrouvez cet espace en bas de la page d'accueil www.memo-de-vie.org



POUR VOUS AUSSI

Professionnels - Proches - Témoins

Ensemble, diffusons la culture commune de l'aide aux victimes !
Ne restons pas sans réponses face aux violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, **offrons une solution** à celles et ceux qui en ont besoin.

Devenez prescripteurs, porte-parole, ambassadeurs de Mémo de Vie !

[Kit com gratuit papier](#)

[Kit com digital complet](#)

[Inscription atelier gratuit](#)

[Vite, je quitte](#)

* Liens de redirections externes



3. Continuer à s'ouvrir aux autres pour être meilleurs ensemble

DES PARTENARIATS POUR COMPLÉTER LES INTERVENTIONS

Revalorisation des salaires

Lors de la Conférence des métiers de l'accompagnement social du 18 février 2022, une annonce a été faite quant à la revalorisation de certains salaires dans le domaine sanitaire et social.

Dès lors, la question s'est rapidement posée de savoir si cette revalorisation devait et/ou pouvait trouver à s'appliquer au sein des associations d'aide aux victimes. Si oui, pour quels professionnels, pour quelles activités et avec quels moyens ?

Ces questions ont fait grand bruit au sein des adhérents, qui ont vite perçu le risque de créer des difficultés, soit du fait des paiements de surplus de salaires non envisagés, soit en termes de tension au sein des équipes.

La Fédération n'est pas restée sourde à ces appels et a de suite interpellé le syndicat Nexem, ainsi que les services de la DIAV, estimant que ce sujet pouvait être porté par la délégation, tant il devient difficile de préserver les forces vives dans les AAV et de fidéliser les salariés sous-payés eu égard à leur bagage.

Constatant avec d'autres fédérations que le sujet impactait fortement les équipes, **France Victimes a proposé aux 3 Fédérations partenaires avec qui elle a des adhérents en commun d'écrire ensemble au Gouvernement pour leurs faire entendre leurs arguments (à savoir, la Fédération Citoyens et Justice, la Fédération Nationale Solidarité Femmes et la Fédération Nationale des CIDFF).**

Ce collectif, fort de ses 464 associations agréées ou conventionnées par l'État, a pu faire valoir :

- Que ce sont plus de **1 million de personnes qui sont accompagnées et informées chaque année à travers les différents dispositifs, spécialisés ou généralistes** : les bureaux d'aide aux victimes, l'accompagnement des bénéficiaires de TGD et BAR, les personnes placées sous main de justice qui sont suivies - dont bon nombre de mineurs ou adolescents - et les victimes de violences sexistes et sexuelles (près de 320 000 femmes accompagnées dans ce cadre par l'ensemble de ses professionnels et professionnelles).

- Que si ses **secteurs d'intervention participent activement aux politiques publiques** d'accès au droit et d'aide aux victimes, de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, de soutien aux femmes victimes et de toute victime par des lignes d'écoute et des services d'accueil et d'accompagnement, ou de lutte contre la récidive et la réitération des faits, ces actions ne sont aujourd'hui pas reconnues par les textes et les

[Retrouvez l'article dédié ici](#)





discussions en cours comme participant à « l’accompagnement des publics en difficultés spécifiques ».

- Que les **missions des associations sont dans le secteur socio-juridique**, mais ne sont pas intégrées aujourd’hui dans le secteur social ou médico-social qui fait l’objet des débats, en dehors des centres d’hébergement spécialisés pour les femmes victimes de violences.

Aux yeux de ce collectif d’associations il était fondamental de **valoriser les 6 000 salariés et salariées de leurs structures nationales et de leurs réseaux** (écoutantes et écoutants, accueillants et accueillantes, juristes, intervenants et intervenantes socio-judiciaires, psychologues, assistantes et assistants sociaux, etc.) qui s’investissent au quotidien auprès des publics adultes ou mineurs, en les accompagnant et les informant, de même que les salariés et salariées indispensables à la tenue de ces missions, sur des fonctions supports, des fonctions logistiques ou des métiers aujourd’hui indispensables (tels que les secrétaires et tout personnel des services administratifs), le plus souvent avec des rémunérations déjà très faibles. Il n’était pas juste qu’ils en soient exclus, puisque chacun participe à la prise en charge des publics reçus, l’action d’aide et d’accompagnement se concevant en équipe.

Ce collectif a pu faire valoir que la différenciation qui serait opérée au sein de ses équipes était difficilement concevable, injuste et mettait en péril la pérennité de l’ensemble de ses missions, mais aussi que faute d’obtenir cette reconnaissance, les associations ne seraient plus en mesure de recruter, de pérenniser les emplois et de maintenir certaines fonctions essentielles.

Le collectif constatait unanimement que ses secteurs d’activité sont menacés, et ses équipes sous tension, alors que ses actions sont essentielles au maintien de la cohésion sociale et que toutes ses associations contribuent, à travers l’accès au droit, de lutter contre la vulnérabilité et l’exclusion.



C’est pourquoi, ce collectif a demandé à être entendu avec une prise en considération de ses demandes, à savoir : la reconnaissance de ses missions dans le secteur bénéficiant de la revalorisation annoncée, l’élargissement de cette revalorisation à l’ensemble des métiers présents au sein de ses associations, et enfin l’octroi des ressources ou réévaluations des frais nécessaires à application de ces mesures.

Cette rencontre a eu lieu au cabinet de la Première Ministre en juillet, avec 3 de ses conseillers.

Si cette démarche commune a eu le mérite de démontrer que les fédérations pouvaient agir ensemble, elle n’a cependant pas permis d’obtenir de réponse concrète, ce qui est fortement regrettable.

MASFIP

La Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP) s'adresse aux adhérents relevant des administrations des Finances Publiques, de la Recherche et de l'Industrie, de la Concurrence, Consommation et Répression des Fraudes et de l'Imprimerie Nationale.

Dans une dynamique de participation à la lutte contre les violences intrafamiliales, la MASFIP a conclu un partenariat avec France Victimes en septembre 2022. La convention prévoit plusieurs actions de travail :

- La mise en relation de leurs adhérents victimes avec les associations France Victimes pour permettre une prise en charge globale, incluant l'information des victimes sur les actions et soutiens de la MASFIP ; l'apposition du numéro national 116 006 sur les plaquettes de communication, et l'accompagnement dans la durée des victimes de violences intrafamiliales et de leurs proches par les 1 600 professionnels du Réseau France Victimes ;

- La mise en place de sessions de sensibilisations et de formations auprès des conseillers mutualistes de la MASFIP.

Par ailleurs, ce partenariat prévoit également la création et la diffusion dans les associations d'aide aux victimes France Victimes d'un sac à dos de premiers secours pour les victimes de violences conjugales.

Ce kit comprend notamment des produits de première nécessité, afin d'accompagner ces victimes qui souhaiteraient quitter leur domicile.



Pôle « cold cases »

En réponse à la spécificité des crimes sériels ou non élucidés, la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire a conçu un nouveau dispositif de centralisation et de spécialisation des acteurs judiciaires en charge des crimes sériels ou non élucidés, par la création d'un pôle national spécialisé pour connaître ces crimes, dits « cold cases », installé au tribunal judiciaire de Nanterre.

À l'issue d'une rencontre avec la Fédération, ce pôle spécialisé des crimes sériels et non élucidés, mis en place depuis le 1er mars 2022, a décidé d'un partenariat avec France Victimes, afin de proposer le cas échéant un accompagnement global individualisé aux familles de victimes disparues ou décédées en lien avec lui.

À cet égard, en 2022, une saisine a été traitée, et un soutien psychologique a été proposé à une famille. Par ailleurs, des appels sont régulièrement reçus par la plateforme téléphonique de France Victimes, afin d'orienter les proches vers une association locale pour la suite de leurs démarches et un accompagnement pluridisciplinaire.

Le Collectif TeSS

24 acteurs de la Téléphonie Sociale et en Santé (TeSS), dont France Victimes, se sont regroupés au sein du Collectif TeSS depuis mars 2012 pour promouvoir les métiers et compétences liés à la téléphonie sociale et à l'aide à distance, améliorer la qualité du service rendu et être force de proposition auprès des pouvoirs publics.

Le Collectif TeSS a mis en place une formation spécifique au métier d'écouter qui accueille plusieurs sessions chaque année. Il organise également chaque année la Journée des écoutants et de la téléphonie sociale et en santé, qui réunit une centaine d'écouterants autour d'une plénière et de 4 ateliers afin de favoriser les échanges.

En 2022, elle a eu lieu le 18 mars.



LES FORMATIONS EXTERIEURES POUR UNE MEILLEURE CULTURE PROFESSIONNELLE DE L'AIDE AUX VICTIMES

Les violences commises au sein du couple représentent une préoccupation majeure dans notre société, de laquelle les organisations, tant publiques que privées, s'emparent toujours plus, en particulier en s'organisant pour se former à cette thématique. La fédération France Victimes a ainsi été mobilisée en 2022 pour dispenser différentes formations/sensibilisations :

- L'association russe **Français du Monde** a de nouveau fait appel au psychologue référent pour réaliser une formation aux écoutants de la permanence téléphonique « Allo Moscou » : cette ligne est chargée d'apporter une écoute aux Français expatriés en Russie, victimes de violences conjugales et intrafamiliales.



- **Coopérative U Enseigne** : la coopérative de commerçants, qui regroupe les enseignes U, s'est engagée à mettre en place un dispositif d'accompagnement destiné à ses salariés victimes, notamment pour les employés victimes de violences conjugales.

Grâce à un partenariat entre les deux structures en vigueur depuis 2 ans, la Fédération a continué à former de nombreux membres des Ressources Humaines de l'entreprise à la compréhension du phénomène des violences conjugales et à la conduite adaptée d'entretiens avec des salariés victimes. Une nouvelle formation a été dispensée en 2022, regroupant 9 participants, provenant de 4 établissements différents.

- **Métro** : depuis 2021, l'entreprise MÉTRO France compte parmi les nouveaux partenaires de la Fédération et a fait appel à France Victimes pour mettre en place des formations sur les violences conjugales auprès de ses personnels des Ressources Humaines. En 2022, 5 nouvelles sessions se sont tenues à Marseille, Montpellier, Vaulx-en-Velin et

Bordeaux. Par ailleurs, une sensibilisation a été dispensée pour les membres de la Commission sociale de Métro autour de la problématique des violences conjugales et des différentes postures relationnelles avec les salariés victimes.

- **Stanley** : en 2022, l'entreprise Stanley Security a remporté le nouveau marché public du ministère de la Justice, de téléassistance et télésurveillance du **Bracelet Anti-Rapprochement (BAR)** : afin d'appréhender au mieux l'échange avec les personnes protégées, l'entreprise a sollicité la Fédération pour proposer une formation sur l'entretien téléphonique avec une victime de violences conjugales et la posture professionnelle adaptée à tenir : **7 formations se sont déroulées, de juillet à décembre 2022, auprès de 57 téléopérateurs** intervenant sur les deux sites de Stanley, à savoir Ivry-sur-Seine (94) et Vitrolles (13).

En complément, Stanley Security a également fait appel à l'expertise de la Fédération pour assurer une formation aux managers des téléopérateurs sur leurs prises de fonctions managériales.

- **ACCOR** : chef de file européen dans le secteur de l'hôtellerie, il a sollicité France Victimes pour élaborer deux formations en ligne destinées à l'ensemble de ses collaborateurs et managers France, ainsi qu'aux membres du siège. Ces e-learning visaient à sensibiliser le personnel d'ACCOR à la problématique des violences commises au sein du couple et à assurer un accueil adapté aux personnes victimes.



STANLEY®



METRO

UN RÔLE PHARE SUR LA SCÈNE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

WithYou – Accompagnement des victimes et témoins dans le système judiciaire

La Fédération participe depuis 2020 au projet européen *WithYou*, relatif à l'accompagnement des victimes et témoins. Ce projet, coordonné par l'association portugaise d'aide aux victimes APAV et financé par la Commission européenne, a pour but de développer des pratiques générales permettant aux victimes d'être accompagnées par les services d'aide aux victimes durant la procédure pénale, et ce afin de faciliter leur accès aux droits, leur permettre de bien les comprendre et éviter la victimisation secondaire.



Afin de clôturer ce projet, France Victimes a organisé une journée de sensibilisation et d'échanges le 18 mars 2022 à destination des professionnels du Réseau, à l'occasion de laquelle la Fédération a pu présenter une [vidéo pédagogique](#) produite dans le cadre du projet, expliquant les missions des intervenants en association d'aide aux victimes.

Cette journée, organisée en ligne sous forme d'atelier pragmatique, a permis de présenter le guide pratique réalisé par France Victimes relatif aux modalités d'accompagnement des victimes et des témoins tout au long de la procédure judiciaire, avec un focus sur l'accompagnement des victimes lors de « grands procès » et sur les pratiques innovantes, et d'échanger concrètement en partageant les expériences des professionnels de terrain sur cette thématique.

Cinq grands thèmes ont par ailleurs été abordés :

- Le cadre juridique de l'accompagnement des victimes et témoins,
- Les acteurs à l'origine de l'accompagnement,
- Les procédures à l'occasion desquelles proposer un accompagnement,
- L'importance de la phase préparatoire,
- Le suivi dans l'accompagnement.

Les AAV ont également échangé sur les procédures

d'information des victimes en cas de classement sans suite des plaintes, la posture du professionnel face à la victime lors du procès et l'information des victimes de violences conjugales en cas de sortie anticipée de détention d'un auteur.

Plus de 60 participants ont assisté à cette journée de sensibilisation.

Un exemplaire du guide ainsi que le matériel pédagogique (brochure, poster, marque-page, carnet, stylo, surligneurs, tapis de souris et post-it) ont été adressés par la suite aux organisations ayant pris part à cette journée par voie postale, et le lien de la vidéo présentant les missions des intervenants en association d'aide aux victimes a été partagé au Réseau.

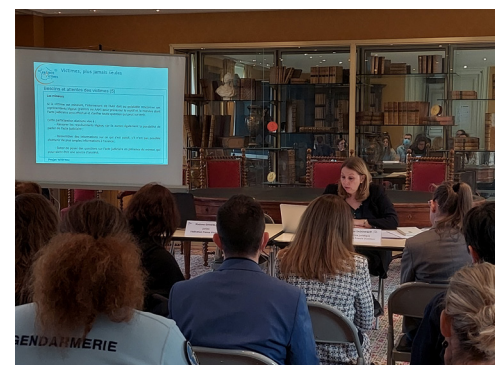
Par ailleurs, un **atelier de sensibilisation** a eu lieu, en collaboration et au sein de la Cour d'appel de Bourges le 31 mars 2022, qui a rassemblé 25 participants (deux associations locales - SAVI Le Relais 18 et ANDAVI FV 58 -, police et gendarmerie, et personnel judiciaire).

Les grands thèmes évoqués lors de la journée du 18 mars 2022 ont été repris lors de l'atelier de sensibilisation du 31 mars à la Cour d'appel de Bourges.

La partie sur la phase préparatoire a toutefois été modifiée pour l'aborder sous le prisme des besoins et attentes des victimes : l'adaptabilité et l'individualisation de l'accompagnement ont été unanimement relevés comme éléments déterminants, avec toute l'empathie nécessaire pour mettre la victime à l'aise, lui donner des informations pédagogiques qu'elle soit en capacité de comprendre. Des focus ont par ailleurs été faits sur :

- L'accompagnement des victimes par un tiers de leur choix, notamment lors du dépôt de plainte et des dépositions des victimes en commissariats et gendarmeries,
- La prise en charge des victimes de violences sexuelles et les expériences des AAV concernant les UAPED (« Unités d'Accueil Pédiatriques Enfance en Danger »),
- Le recours au chien d'assistance judiciaire.

Le projet *WithYou* s'est conclu le 31 mars 2022, à l'issue de l'atelier de sensibilisation organisé à Bourges.



INFOVICTIMS III



La Fédération participe également depuis 2021 au projet européen **INFOVICTIMS III**, coordonné par l'association portugaise APAV : ce projet, sur 24 mois, a pour but d'intégrer au site internet international infovictims.com un volet relatif à la France, afin d'apporter des informations générales à toute victime, en amont ou en complément de sa rencontre avec des professionnels.



Le contenu du site infovictims.fr a ainsi été élaboré en collaboration avec une quinzaine de partenaires membres du Réseau, et se décline en 4 onglets principaux :

- Les conséquences psychologiques de l'infraction,
- Les droits des victimes,
- La procédure pénale,
- Les acteurs de la procédure pénale.

Une campagne de communication a eu lieu sur deux mois précédant le lancement du site internet.



Ce site est disponible en français mais aussi en anglais, et est intégré sur la plateforme internationale infovictims.com, qui regroupe les sites internet de 11 pays européens partenaires du projet, permettant ainsi aux victimes et aux professionnels de trouver facilement toute information utile sur les systèmes judiciaires de ces pays.

Chaque site présent sur infovictims.com est disponible dans la langue d'origine du pays ainsi qu'en anglais, et conserve la même structure et identité visuelle afin que les victimes accèdent le plus facilement possible à l'information.

La fédération France Victimes a présenté le 14 décembre 2022 le site infovictims.fr, en présence de plus de 50 partenaires, dont les associations membres du Réseau, la Délégation Interministérielle à l'Aide aux Victimes, le ministère de la Justice, le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, et le Fonds de Garantie des Victimes.

Des brochures synthétisant le contenu du site, des posters et flyers ont également été élaborés.

Une application sera développée en 2023, afin de reprendre le contenu du site internet et d'inclure un système de géolocalisation permettant à la victime d'identifier les associations d'aide aux victimes proches d'elle.

De plus, dans le cadre du projet, Victim Support Europe (avec l'aide de l'association portugaise APAV et grecque EPLO) a élaboré des fiches-pays, visant à fournir les informations de base sur les services d'aide disponibles dans chaque pays partenaire impliqué dans cette entreprise. Ces fiches, disponibles uniquement en anglais, comprendront les liens des sites nationaux Infovictims (infovictims.fr pour la France) et seront disponibles sur le site de *Victim Support Europe*, afin que le plus grand nombre de victimes étrangères puisse avoir des informations sommaires sur les services d'aide aux victimes dans chaque pays. France Victimes a ainsi développé le contenu de cette fiche informative pour la France.

La Fédération a également participé à un groupe d'étude, en vue de l'élaboration par *Victim Support Europe* d'un document de politique générale relatif à l'information des victimes, abordant notamment les obstacles à l'information et la mise en place d'un système coordonné de communication avec les victimes.

Enfin, France Victimes a participé à la Conférence finale du projet Infovictims III le 19 septembre 2022 à Lisbonne, qui avait pour thème « Innover pour humaniser le système judiciaire pour les victimes ».

Cette Conférence était organisée par APAV, organisation coordinatrice du projet.

À cette occasion et en tant que partenaire du projet, la Fédération a été sollicitée pour participer à une table ronde relative à l'information et au soutien des victimes au procès, plus particulièrement pour présenter les dispositifs d'accompagnement des victimes de terrorisme.



BeneVict

France Victimes est partenaire du projet BeneVict, ayant débuté officiellement le 7 juillet 2022 lors d'une Conférence de lancement de projet à laquelle la Fédération a pris part à Bruxelles.

Pilotée par *Victim Support Europe* et en partenariat avec plus de 20 États membres de l'UE, ce projet a pour objectif d'améliorer les droits des victimes au sein de l'UE, et a été mis en place en vue de la révision par la Commission européenne de la Directive Victimes du 25 octobre 2012, établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.

France Victimes a pris part à une recherche globalisée sur la mise en œuvre de la Directive Victimes depuis juillet 2018, menée par les différents États membres de l'Union européenne partenaires du projet.

Ainsi, la Fédération a en premier lieu rassemblé des informations et des données afin de rédiger un rapport faisant état des avancées législatives et des dispositifs mis en œuvre depuis juillet 2018 pour améliorer les droits des victimes.

France Victimes a par ailleurs fait parvenir un questionnaire à plusieurs partenaires, visant à évaluer les changements relatifs à la mise en œuvre pratique des articles de la directive.

Parallèlement, une campagne de communication autour du projet a été mise en place sur les réseaux sociaux de la Fédération, à raison d'une publication par semaine entre les mois d'octobre 2022 et de février 2023.

The infographic features the BeneVict logo and text: "The EU Victims' Rights Directive has been of added value for the improvement of victim rights. However, there remain gaps in its implementation. The question is: how to determine areas in need of reform? A 26-country practical implementation analysis will unveil a range of problems and gaps which require attention, and will issue recommendations for change. The BeneVict team will look at the current state of play of victims' rights in the EU and will determine to what extent current laws and practices comply with the EU Directive's main requirements. See you next week for another #BeneVictTuesday!"

Des entretiens seront réalisés en janvier et février 2023 avec certains partenaires ayant répondu au questionnaire, afin d'approfondir la mise en œuvre de différents articles de la directive. Un rapport de ces entretiens sera également rédigé par France Victimes, afin de rendre compte au mieux des obstacles et bonnes pratiques dégagés par les partenaires.

Le projet se poursuivra en 2023 et 2024, notamment pour présenter les résultats, des études menées par *Victim Support Europe*, et des rapports rédigés par les partenaires.

INVICTM

La Fédération a continué son activité au sein du groupe d'experts internationaux INVICTM, relatif aux victimes de terrorisme : elle a ainsi participé à 8 réunions en ligne tout au long de l'année, afin de partager son expertise sur le sujet de l'aide aux victimes de terrorisme.

France Victimes a par ailleurs été invitée à intervenir lors du Symposium annuel d'INVICTM : pour 2022, l'événement était conjoint au 21^{ème} Symposium annuel de Voices - Center for resilience, et également co-organisé par Linct-AA - Leadership in Counter Terrorism Alumni Association.

Le Symposium a eu lieu les 9 et 10 septembre à New York, sur le thème des voies vers la résilience, et a réuni 26 États américains, 16 pays et 1300 personnes en ligne.

France Victimes a participé à une table ronde, abordant notamment l'intervention du réseau France Victimes lors d'un attentat ainsi que les besoins des victimes à court, moyen et long terme, les principaux enseignements tirés de la préparation et de la réponse apportée lors des attentats, le soutien aux victimes transfrontalières et l'expérience de la France concernant les procès d'attentats.



La Fédération a également été invitée à prendre part aux commémorations en hommage aux victimes du 11 septembre 2001, le lendemain du *symposium*.

Orientation des victimes en Europe et à l'international

Victim Support Europe a créé et mis en place en juin 2020 une plateforme sécurisée d'orientation des victimes en Europe afin de rediriger toute victime (quelle que soit sa nationalité) résidant ou partant à l'étranger et ayant rencontré une association d'aide aux victimes en France, vers une structure dans son pays de destination afin d'assurer une continuité de prise en charge.

Chaque organisation membre de VSE dispose ainsi d'un point de contact qui centralise et traite les demandes d'orientation à destination des structures étrangères via cette plateforme. Les associations du réseau France Victimes peuvent mobiliser la Fédération pour mettre en lien une victime résidant ou partant à l'étranger, avec une structure étrangère membre de *Victim Support Europe*.

En 2022 :

- 3 AAV ont sollicité France Victimes pour 4 saisines de structures étrangères ;

- 2 saisines supplémentaires de structures étrangères ont été réalisées par France Victimes :

- **À la suite d'un accident collectif, pour 1 victime étrangère,**
- **À la suite d'une demande directe d'une victime française,**
- **À la suite d'une demande du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour 1 victime résidant en Allemagne ;**

- 1 victime étrangère d'infraction en France a été orientée par une structure étrangère vers une AAV.

Par ailleurs, France Victimes a pu faciliter le contact et la prise en charge de victimes françaises d'infractions à l'étranger via son réseau de professionnels internationaux.

En effet, la Fédération a pu fournir au ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) les coordonnées de structures en Californie pour la prise en charge de victimes françaises aux États-Unis. Le MEAE a également sollicité France Victimes pour obtenir des informations sur les organisations et le type de soutien offert aux victimes en Suisse, pour une victime française résidant habituellement Suisse.

Enfin, le MEAE a orienté deux victimes françaises résidant en Allemagne, pour des informations et une saisine de l'organisation d'aide aux victimes allemande membre de *Victim Support Europe*.

De la même manière, France Victimes a entretenu de nombreux contacts réguliers avec des structures étrangères, en soutien dans leurs échanges avec les AAV. Notamment :

- France Victimes 31 a sollicité France Victimes au sujet d'une victime d'infraction en Pologne : la Fédération a contacté VSE pour obtenir les coordonnées d'une structure en Pologne, et a longuement échangé avec ce point de contact, afin d'obtenir des informations sur la procédure pénale polonaise et des contacts pertinents pour la victime ;

- France Victimes 66 a contacté France Victimes concernant une victime d'infraction à Malte : la Fédération a fait le lien avec deux structures maltaises pour une aide dans la procédure ;

- France Victimes 84 s'est rapprochée de France Victimes à propos d'une victime d'infraction en Corée : la Fédération a contacté le président de Victim Support Asia pour obtenir des informations et tout contact utile pour soutenir la victime dans la procédure et lors du procès (échanges poursuivis en 2023). France Victimes a ainsi facilité les échanges entre les interlocuteurs coréens et l'AAV.

La Fédération a également transmis les coordonnées et informations de plusieurs organisations étrangères à la demande des AAV, pour une prise en charge à l'étranger. France Victimes a été sollicitée par :

- PAV 75 pour une demande d'information sur une structure italienne membre de VSE ;

- ACJPB 64 pour une demande de contact avec une structure au Portugal pour des questions de succession. France Victimes a fait le lien avec APAV, l'association portugaise d'aide aux victimes membre de VSE ;

- France Victimes 62, France Victimes 38 APRESS et SOS Victimes 93 pour une demande de liste d'avocats allemands et de contacts d'une organisation d'aide aux victimes allemande : France Victimes a transmis la liste de notoriété d'avocats allemands établie par l'Ambassade de France en Allemagne ainsi que les contacts et informations relatifs à l'organisation Weisser Ring, association allemande d'aide aux victimes membre de VSE, pour accompagner les victimes.

France Victimes a enfin facilité les échanges d'informations concernant le procès de l'effondrement du pont de Gênes en Italie, en sollicitant l'un des membres italiens de VSE pour obtenir des informations

sur le procès mais également sur le système de l'aide juridictionnelle en Italie.

Développement du rayonnement des actions du réseau France Victimes sur la scène européenne et internationale

France Victimes a multiplié ses rencontres à l'international pour présenter le cadre d'intervention des associations d'aide aux victimes, et plus particulièrement, partager l'expérience française de l'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme lors des procès d'attentats en France.

La Fédération, notamment :

- A rencontré le **Dr Anne Seymour**, directrice du projet *Fairness, Dignity & Respect for Crime Victims & Survivors* (« Équité, dignité et respect pour les victimes d'infractions et les survivants ») et directrice adjointe du programme universitaire américain du *National Mass Violence and Victimization Resource Center* (« Centre national de ressources sur la violence de masse et la victimisation ») le 11 avril 2022,

- A présenté le **dispositif d'accompagnement des victimes** mis en place en France pour les procès d'attentats au ministère de la Santé belge à Bruxelles le 28 avril 2022,

- A assisté à **l'Assemblée Générale de Victim Support Europe et à sa Conférence annuelle à Malte** du 10 au 12 mai 2022. France Victimes est plus spécifiquement intervenue sur le thème « Resilience-in-action during a large-scale disaster : organisational resilience and emergency management » (« La résilience en action lors d'une catastrophe de grande ampleur : résilience organisationnelle et gestion de l'urgence ») lors de la Conférence Annuelle le 11 mai 2022 ;

- A été invitée à assister au **Congrès des Nations Unies sur les victimes de terrorisme à New York** le 8 septembre 2022 ;

- Est intervenue à l'occasion d'une table ronde relative aux enseignements tirés de l'intégration d'une approche centrée sur les victimes dans la pratique des professionnels, **lors du symposium annuel d'INVICTM à New York**, les 9 et 10 septembre 2022,

- A participé à une table ronde relative à l'information et au soutien des victimes au procès,

plus particulièrement pour présenter les dispositifs d'accompagnement des victimes de terrorisme, lors de la **Conférence finale du projet Infovictims III à Lisbonne** le 19 septembre 2022,

- A présenté l'introduction du chien d'assistance judiciaire en France lors de la **conférence finale du projet européen FYDO**, relatif à la formation et au recours aux chiens d'assistance judiciaire, à Bruxelles le 18 octobre 2022,



- A pris part à **l'Assemblée Générale de Victim Support Europe** en ligne le 9 décembre 2022,



- A participé aux **réunions du Bureau de VSE** tout au long de l'année, en sa qualité de Vice-Présidente de *Victim Support Europe*.

Par ailleurs, France Victimes a également été sollicitée par VSE et le ministère de la Santé publique belge pour réaliser une courte vidéo à destination des services belges, dans le cadre d'une journée de rencontre nationale belge sur l'accompagnement des victimes transfrontalières. Cette vidéo abordait la gestion et prise en charge des victimes de l'accident de bus survenu le 10 avril 2022 en Belgique (plus particulièrement les besoins des victimes et de la nécessité d'un soutien précoce et à long terme pour les victimes transfrontalières), accident ayant causé la mort d'une victime, et de nombreux blessés graves.

Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme (EUCVT)

La Commission européenne a chargé *Victim Support Europe* et ICF (société de conseil en politiques publiques) d'évaluer la nécessité et la faisabilité du maintien du Centre européen d'expertise pour les victimes du terrorisme (EUCVT), pour deux nouvelles années (possiblement renouvelées une fois).

France Victimes a ainsi été sollicitée par ICF le 2 mai 2022 pour répondre à un questionnaire, afin d'évaluer le travail de l'EUCVT, ainsi que la nécessité et la faisabilité du maintien du Centre à long terme.

En août 2022, France Victimes a rejoint l'EUCVT pour son renouvellement, en qualité de partenaire et co-animateur conjointement aux structures suivantes :

- AVT - Association espagnole des victimes de terrorisme,
- Le ministère de l'Intérieur Espagnol,
- V-Europe - Association belge de victimes de terrorisme,
- L'association de l'ENVR (« Association of the European Network on Victims' Rights »),
- *Victim Support Europe*.

Réunion de VSE sur la révision de la Directive Victimes de 2012 et consultation de la Commission européenne - 29 avril 2022

France Victimes a participé à une réunion organisée par *Victim Support Europe*, relative à la révision de la Directive Victimes de 2012.

La révision de cette directive européenne est prévue par la Commission européenne, à l'occasion des 10 ans de ce texte. Dans cette perspective, la Commission a conduit une consultation publique, à laquelle France Victimes a participé, afin d'évaluer l'impact de la révision de la directive sur les droits des victimes.

Victim Support Europe a ainsi réuni ses membres en ligne le 29 avril 2022 afin de coordonner les réponses des membres à la consultation de la Commission, pour œuvrer au renforcement de la directive.

Lors de cette réunion, France Victimes ainsi que les membres de VSE ont pu :

- **Partager leurs expériences** en termes de bonnes pratiques, de difficultés rencontrées et de besoins identifiés dans la mise en œuvre de la directive,
- **Évaluer la faisabilité** de la mise en œuvre des mesures discutées (concernant les considérations pratiques, les coûts, etc.) ;
- **Échanger des idées concrètes** ainsi que des recommandations sur la manière dont les objectifs spécifiques pourraient être atteints ;
- **Déterminer le rôle que l'UE** peut jouer pour soutenir la mise en œuvre des droits des victimes ;
- **Débattre d'options alternatives** qui se sont avérées efficaces dans le passé ou qui pourraient l'être lors de la mise en œuvre.

Il a été conclu que les points à améliorer en priorité concernaient le droit à l'information, le soutien des victimes, l'accès à la justice, la protection des victimes et la formation des professionnels.

Victim Support Training Academy

Lors de son Assemblée Générale du 26 mai 2021, *Victim Support Europe* a présenté sa future plateforme qui permettra notamment de faciliter les échanges, via des discussions en ligne et d'accéder à des formations via internet par *Victim Support Europe*.

Au départ accessible seulement aux membres de *Victim Support Europe*, cette plateforme a vocation à s'ouvrir par la suite à des organisations externes.

France Victimes a été sollicitée en sa qualité d'expert en janvier 2022 par *Victim Support Europe*, pour enregistrer une interview relative à la procédure pénale française et à l'organisation du procès V13, afin qu'elle soit intégrée dans un module d'apprentissage en ligne intitulé « An Introduction to EU Victims' Rights & Legislation », destiné au personnel et aux bénévoles de l'aide aux victimes, ainsi qu'à tous les professionnels de première ligne travaillant directement avec ou sur la question des victimes d'infractions (forces de l'ordre, professionnels de la santé, etc).

L'ACTION FÉDÉRALE D'AIDE AUX VICTIMES

1. L'aide par la plateforme téléphonique d'aide aux victimes

La plateforme téléphonique d'aide aux victimes de France Victimes (PFTAV) prend en charge les victimes d'infractions pénales depuis 2001.

En application de la Directive 2002/21/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, invitant chaque pays membre à mettre en place un numéro européen harmonisé d'aide aux victimes, le 116 006 a succédé à l'ancien numéro national d'aide aux victimes, à partir du mois d'octobre 2018 dans le cadre d'un marché public lancé par le ministère de la Justice pour une durée de 4 ans. En 2022, le 116 006 a fait l'objet d'un nouveau marché public que France Victimes a remporté à nouveau pour une durée de 4 ans. Ce marché inclut dorénavant **la possibilité pour les victimes de contacter le service par courriel via l'adresse victimes@116006.fr et rend le 116 006 accessible aux personnes sourdes et malentendantes.**

Facilement mémorisable, entièrement gratuit pour l'utilisateur, le 116 006 fonctionne 365 jours par an de 9 heures à 20 heures. Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes.

Le 116 006 permet d'accueillir, d'écouter, de soutenir, d'informer et d'orienter toutes les victimes.

En dehors des horaires d'ouverture, une messagerie est accessible pour laisser ses coordonnées afin d'être rappelé dès l'ouverture. Cette messagerie est également activée lorsque tous les postes sont occupés pour éviter aux appelants de patienter.

Le 116 006 est bien au-delà d'un simple numéro d'orientation car il offre aux victimes un **espace de parole anonyme et confidentiel, qui a pour objectifs de libérer la parole, d'évaluer les besoins et les difficultés rencontrées, et propose une orientation**

personnalisée vers les services localement compétents (associations d'aide aux victimes, associations spécialisées, organismes publics, etc.). Pour faciliter la mise en lien avec les associations d'aide aux victimes, les écoutants peuvent saisir l'association ou effectuer un transfert d'appel. Dans le cas d'une saisine, l'association fait elle-même la démarche de prendre attache avec la victime ; dans le cas du transfert, la mise en relation se fait immédiatement à l'issue de l'entretien. Il s'agit d'une véritable prise en charge immédiate et facilement accessible pour toute victime.

Les écoutants, spécifiquement formés, interviennent dans le respect de l'autonomie de la victime, du non jugement, de la bienveillance et de la juste distance. Ils s'appuient sur des procédures écrites régulièrement interrogées pour s'adapter aux évolutions des pratiques.

[En savoir plus sur le nouveau marché du](#)

[116 006](#)

Le numéro 116 006 visible sur les produits alimentaires Sodebo !



**116
006**

**Numéro
d'aide
aux victimes**

**Service et appel
gratuits 7/7j**

Hors France métropolitaine,
composez le +33 (0)1 80 52 33 76
(numéro non surtaxé)

 **MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Il existe **3 types de mises en relation** avec une association locale pour assurer le suivi des victimes dans la durée et en proximité :

- **L'orientation simple**

La victime est informée de l'existence d'une structure locale et en quoi elle peut répondre à ses besoins. Les coordonnées ainsi que les informations pratiques sont transmises. La victime peut contacter la structure quand elle le souhaite.

- **La saisine de l'association**

Afin de soulager la victime d'une démarche supplémentaire et faciliter le lien, l'écouter propose de transmettre à l'association locale un dossier de saisine reprenant les informations de la victime, avec son accord, ainsi que ses coordonnées. La victime n'a plus de démarche à faire, l'association locale se charge de la contacter pour lui proposer un rendez-vous. Les victimes sont rappelées dans un délai maximum de 48 heures.

- **Le transfert direct de l'appel**

Il s'agit d'assurer le lien direct entre la plateforme et l'association locale en transférant l'appel à l'issue de l'entretien vers l'association. Cela garantit une prise en charge immédiate de la victime sans rupture de l'entretien.

- **Pour les personnes victimes**

77,2 % des appels liés à une infraction pénale ont abouti à une mise en relation avec une association d'aide aux victimes pour une prise en charge dans la durée et en proximité.

34,4 % de ces appels ont donné lieu à une orientation complémentaire vers une structure extérieure.

En complément d'une orientation vers une association d'aide aux victimes, ou lorsque la situation n'entre pas dans son champ de compétences, le numéro peut orienter vers un de ses partenaires. Ces derniers sont des associations spécialisées, des organismes publics, des fédérations ou encore d'autres numéros nationaux.

- **Pour les personnes non victimes**

75 % des appels non liés à une infraction ont donné lieu à une orientation vers une structure extérieure.

Un des intérêts de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes est de permettre le relevé **de difficultés que les appelants disent avoir rencontrées**. Cela offre une vision partielle mais pertinente des retours entre monde judiciaire et victimes.

Une grande majorité des réflexions font état de problématiques avec les forces de l'ordre, la Justice, l'organisation judiciaire générale, les auxiliaires de justice, l'indemnisation, les personnels éducatifs...

Les sujets tournent autour de la compréhension de la gravité des faits, de la longueur des procédures (qui implique de continuer à cotoyer l'auteur présumé...), du manque d'informations dans le temps, avec des contextes d'infraction particuliers.

Parmi ces infractions, il en est pour lesquelles les difficultés relevées habituellement, seraient plus ancrées notamment pour la prise de plainte : domaine du harcèlement (nécessité d'un certificat médical), des violences non physiques (insultes et des menaces), des conflits de voisinage, des cyberviolences et cyberescroqueries.

Il y a aussi une difficulté à comprendre certaines procédures en cas de violences conjugales, sexuelles, escroqueries aux sentiments, cybermalveillance etc., le fait que l'on ne puisse pas porter plainte à la place d'une victime directe qui serait dans le déni ; stress de la confrontation en enquête préliminaire, peur de ne pas être crue ; indication sur la réponse du Parquet par les plaignants (classement, prescription...).

52 336 SOLLICITATIONS EN 2022

L'activité du 116 006 est en hausse constante depuis ces cinq dernières années, avec une augmentation de plus de 400 appels entre 2021 et 2022 en raison d'une plus grande notoriété du numéro et de France Victimes.



41 486
appels reçus



8 416
sur la messagerie
interactive

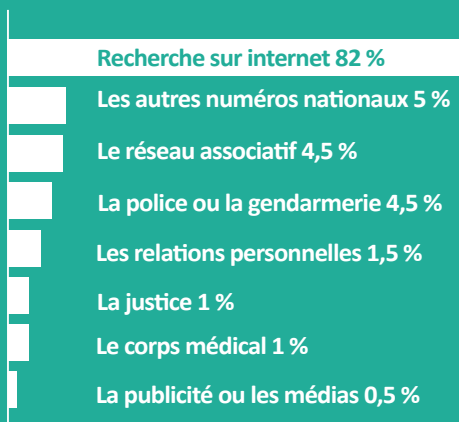


2 434
personnes par des biais différents
(courriel/réseaux sociaux/formu-
laire)

MODES DE CONNAISSANCE DU 116 006

82 % GRÂCE AUX RECHERCHES SUR INTERNET.

CET EFFORT QUI REPOSE DONC PRINCIPALEMENT SUR LA VICTIME ELLE-MÊME POURRAIT ÊTRE ALLÉGÉ EN EFFECTUANT D'AVANTAGE DE COMMUNICATION AUPRÈS DU GRAND PUBLIC



De manière stable, **la grande majorité des appels (78 %) sont effectués par les victimes elles-mêmes.**

Pour 22 %, ce sont les tiers qui contactent. Parmi les tiers appelant, on relève :

- 75 % issus de la famille de la victime ;
- 13 % issus de l'entourage amical ;
- 9 % issus de professionnels en charge d'une victime ;
- 1 % issu d'autres tiers (tiers éloignés, voisins, collègues, etc.).

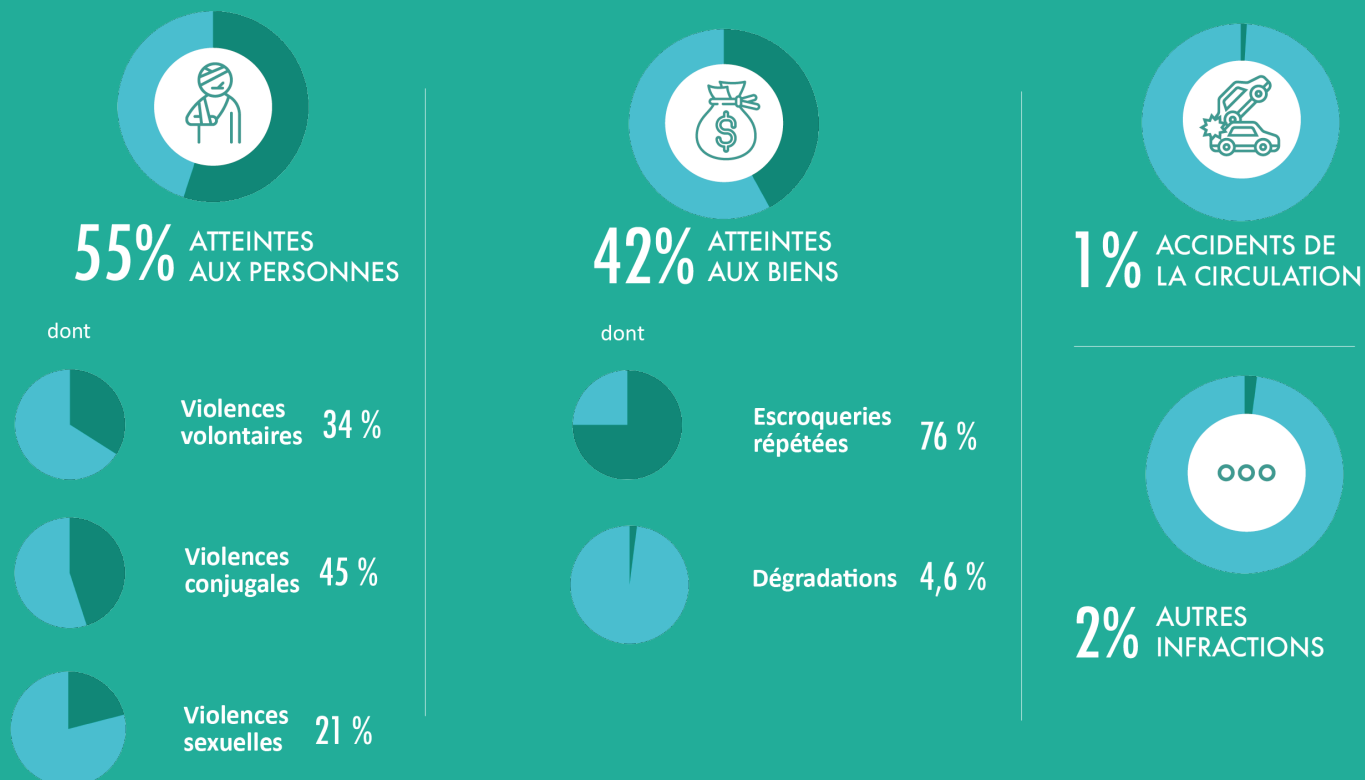
PROFIL DES VICTIMES

Les victimes concernées sont majoritairement de genre féminin. Dans 1% des cas, le genre de la victime est inconnu.

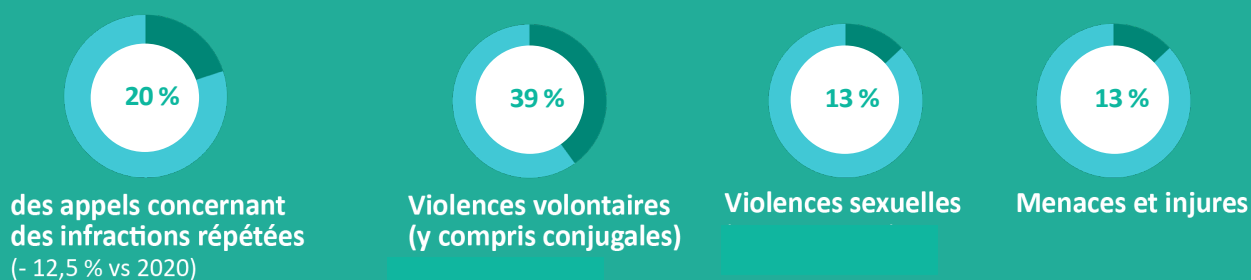


Lorsque les appelants acceptent de transmettre leur âge, on constate une majorité du côté des 31/50 ans et des plus de 60 ans. Parmi les plus jeunes, les 18/24 ans et les moins de 15 ans représentent une activité importante également.

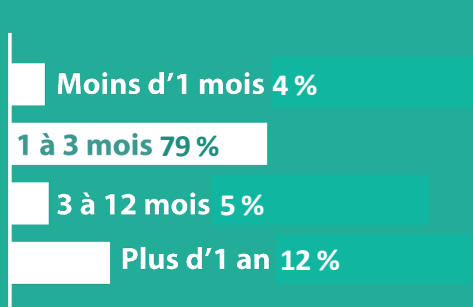
NATURE DES INFRACTIONS



LES INFRACTIONS RÉPÉTÉES



DÉLAIS ENTRE LES FAITS ET L'APPEL



Au cours des entretiens, on relève une forte demande d'écoute accompagnée d'un besoin d'aide d'ordre juridique. En effet, durant leur parcours, les victimes font part de ce sentiment d'avoir été beaucoup entendues (par la police, la justice, l'avocat, etc.) mais peu écoutées.

L'aspect juridique est souvent la porte d'entrée de l'appel, ce n'est qu'après une écoute attentive qu'on discerne également un besoin de soutien psychologique, mais ce besoin n'est pas immédiatement formulé dans la plupart des cas.

LES AUTRES MODES DE PRISE DE CONTACT DU NUMÉRO NATIONAL

Une nouvelle adresse mail pour joindre le 116 006 :

Depuis le 30 janvier 2022, le 116 006 dispose d'une adresse mail dédiée : victimes@116006.fr

Entre le 30 janvier et le 31 décembre 2022, 1 335 mails ont été reçus sur cette nouvelle adresse et une réponse pour chacun a été apportée le jour même.

Parmi ces 1 335 mails, 53 ont donné lieu à un entretien téléphonique. 990 mails ont été reçus durant les horaires d'ouverture du 116 006 et 345 durant la nuit.

D'autres modes de contact mis en place par France Victimes :

En dehors de la réponse à cette nouvelle adresse, d'autres échanges écrits ont été traités par la plateforme : victimes@france-victimes.fr qui est l'ancienne adresse, le site internet de France Victimes, le site Mémo de Vie notamment.

Bénéficiaires

En 2022, 2 576 personnes ont fait l'objet d'échanges écrits avec la plateforme téléphonique de France Victimes (hors adresse officielle 116 006).

Support des demandes

Parmi ces 2 576 personnes, 1 910 ont contacté France Victimes par courrier électronique, 612 par un message posté sur le site internet de France Victimes, 22 par la plateforme Mémo de vie, 2 via l'application smartphone « Aidez-moi! », 1 par courrier postal. Pour les 29 autres situations, soit les personnes ont utilisé un autre mode de contact (réseaux sociaux, fax...) soit France Victimes était à l'origine de l'échange (prise de contact pour mise à disposition de ses services en cas d'événement collectif, par exemple). Certaines situations ayant donné lieu à plusieurs envois, c'est en tout 3 772 sollicitations reçues à France Victimes qui ont été traitées par la plateforme dont 3 074 mails et 644 messages site.

Nature de la demande

Sur ces 2 576 situations, 2 023 concernaient des victimes ou des proches de victimes d'infraction pénale, 247 étaient liées à une procédure civile et 306 portaient sur des questions non directement liées à une procédure judiciaire en cours (ou les messages étaient trop succincts pour identifier la nature de la situation).

Orientations

On relève :

- 2 058 orientations vers une association
- 915 orientations vers une ou des structures partenaires du 116 006 (hors réseau France Victimes)
- 203 autres orientations

270 situations n'ont pas impliqué une orientation.

Certaines situations ont donné lieu à plusieurs orientations, ce qui explique que le chiffre total excède le nombre de situations.

Support des réponses

Au total, l'activité courriers/mails de la plateforme (hors adresse officielle 116 006) a donné lieu à 2 699 réponses : 2 427 mails, 7 courriers papier, 265 appels téléphoniques. Plusieurs réponses ont pu être adressées à une même personne, ce qui explique le chiffre total de 2 699.

2. L'aide aux victimes d'événements collectifs

INTERVENTION SPÉCIFIQUE DE LA PLATEFORME TÉLÉPHONIQUE

Chaque année, la plateforme téléphonique de France Victimes est mobilisée dans le cadre d'événements collectifs pour lesquels le numéro national 116 006 peut être soit diffusé, soit mis à disposition pour prendre contact avec un grand nombre de victimes concernées. Dans ce deuxième cas, les écoutants ont une démarche proactive en direction des victimes par le biais d'appels sortants. Ces appels ont pour objectifs d'apporter une écoute, de recenser les besoins, de transmettre les informations officielles et de proposer les services des associations d'aide aux victimes.

De plus, conformément aux dispositions interministérielles sur la prise en charge des victimes d'actes de terrorisme, le numéro activé au sein de la Cellule Infopublic bascule sur la plateforme de France Victimes en post-crise afin d'assurer une prise en charge des victimes sur un plus long terme.

61 appels qui concernent 14 événements collectifs :

- Les attaques terroristes de novembre 2015
- Les victimes du Lévothyrox
- L'attentat de Nice du 14 juillet 2016
- Les victimes du Mediator
- L'escroquerie VGE 2
- L'explosion à Beyrouth du 4 août 2020
- Les vols de données médicales
- Les vols de données AHPH de septembre 2021
- L'accident de bus au Mexique 6 février 2022
- La fuite des données AMELI
- L'accident de bus à Anvers du 10 avril 2022
- L'attentat à Barcelone du 17 août 2017
- Les vols de données Hôpital Sud
- Cryptomonnaie FTX

Le pourcentage d'appels provenant des victimes directes est de 74,14 %, les tiers représentent 25,86 %.

Les appels concernant des femmes victimes sont de 62 %.

76 % des appelants ont accepté une mise en relation avec une association d'aide aux victimes.

BILAN DE L'ACTION AIDE AUX VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

Comme toujours en 2022, la Fédération est aux côtés de ses adhérents en cas d'événements collectifs, dès les premiers instants de leur mobilisation.

Cette année, à la suite de 12 événements d'ampleur collective survenus en France ou à l'étranger, la Fédération a été sollicitée par les autorités, en appui et en conseils de ses adhérents :

- 3 actes de terrorisme,
- 6 accidents de transports,
- 3 incendies / explosions,

12
événements
d'ampleur
collective

À titre exceptionnel, le Psychologue Référent de la Fédération est également intervenu dans la prise en charge de trois ressortissants français vivant à l'étranger. Les trois victimes, impliquées dans un événement collectif commis à l'étranger, souhaitaient en effet un accompagnement psychologique dans leur langue maternelle.

Attentats

Le réseau France Victimes a été mobilisé par les autorités à 3 reprises en 2022 pour la prise en charge de victimes d'attentat.

Au total, deux familles endeuillées et quatre victimes blessées psychiques bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire par cinq associations d'aide aux victimes locales sollicitées.

*Pour mémoire, AAV signifie Association d'Aide aux Victimes.

Attentat à Agadir, Maroc - 15 janvier 2022

Le 15 janvier 2022, une ressortissante française était mortellement blessée par arme blanche à Tiznit au Maroc.

Le Parquet national antiterroriste (PNAT) a ouvert le 19 janvier 2022 une enquête préliminaire du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste, et a réquisitionné les associations d'aide aux victimes locales.

Le SADJAV a également mobilisé la Fédération pour la saisine des associations locales.

2 associations ont ainsi été saisies pour la prise en charge de la famille de la victime, AAVIV 83 et AMAV 84.



Les associations ont coordonné leurs actions pour mettre en place l'accompagnement dans la durée de la famille.

Attentat au Bénin - 8 février 2022

Une attaque est survenue le 8 février 2022 dans le nord du Bénin, au cœur du parc national du W, aux confins des frontières avec le Burkina-Faso et le Niger, par un commando armé terroriste.

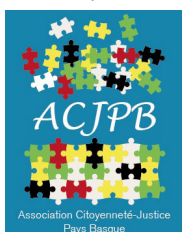
Le bilan de cette attaque était de 6 victimes dont 1 ressortissant français.

Le PNAT a ouvert le 10 février une enquête préliminaire du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste et a réquisitionné France Victimes ainsi que les associations d'aide aux victimes localement compétentes pour la prise en charge de la famille de la victime décédée.

Le SADJAV a également mobilisé la Fédération pour la prise en charge des proches.

3 associations d'aide aux victimes ont été mobilisées, ACJPB 64, AAVIV 83 et AVIJ des Savoie 74.

Les associations ont coordonné leurs actions, notamment par l'organisation d'un premier entretien collectif pour la famille par l'association ACJPB 64.



Attentat d'Istanbul - 13 novembre 2022

Un attentat à la bombe est survenu le 13 novembre 2022 à Istanbul, à côté de la place Taksim, l'un des centres touristiques de la ville.

Six personnes sont décédées et 81 autres ont été blessées. Plusieurs ressortissants français étaient présents près des lieux de l'attentat.

Le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a mobilisé la Fédération France Victimes pour la prise en charge de ressortissants français impliqués.

2 associations ont ainsi été saisies (AVIJ des Savoie 74 puis Sauvegarde 42) pour l'accompagnement d'une victime française. Le Psychologue Référent de la Fédération est quant à lui intervenu pour la prise en charge psychologique à distance de 3 ressortissants français résidant à l'étranger.



Accidents collectifs

25 associations France Victimes, appuyées par la Fédération, sont intervenues courant 2022 pour 9 accidents collectifs en France ou à l'étranger ; à la suite desquels 33 personnes sont décédées, 48 au moins ont été blessées physiquement et des centaines d'autres ont été impliquées.

Aide et soutien ont systématiquement été proposés aux victimes et à leurs proches, selon des modalités et des dispositifs qui ont à chaque fois différé, pour s'adapter toujours au mieux au contexte de l'accident et aux besoins des victimes.

De plus, en cas d'accident collectif pour lequel le PAC (Pôle Accidents Collectifs) de Paris est compétent, la Fédération est elle aussi directement réquisitionnée par ce dernier pour mobiliser le Réseau, afin de coordonner et d'organiser la prise en charge des victimes. Le PAC et la Fédération se sont d'ailleurs rencontrés en juin 2022, afin de se présenter réciproquement, et de faire un point sur les dossiers en cours. L'objectif était d'optimiser leurs liens pour la prise en charge des victimes en cas d'accidents à l'étranger pour lesquels le PAC serait amené à intervenir.

Accident de bus, Mexique - 6 février 2022

Un accident de bus est survenu le 6 février 2022 sur l'axe autoroutier Mérida - Cancun au Mexique, causant le décès de 2 ressortissants français et 3 blessés.

France Victimes a en premier lieu été saisie par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour la prise en charge de 2 proches des victimes décédées.

Les associations d'aide aux victimes France Victimes 71 et France Victimes 62 ont ainsi été mobilisées sur la base de cette saisine, dès le 8 février.



À la suite de l'ouverture d'une "enquête miroir" par le Pôle Accidents Collectifs (PAC) du Tribunal Judiciaire de Paris le 11 février, France Victimes a été de nouveau sollicitée pour la prise en charge des victimes blessées et de leurs proches, par le Parquet de Paris et le SADJAV.

Les associations AIAVM 59, France Victimes 66, CIDFF 95 et PAV 75 ont alors été mobilisées pour la prise en charge de 8 proches des victimes décédées.



Le 116 006 est également intervenu auprès de 5 victimes pour lesquelles la Fédération ne disposait pas de coordonnées téléphoniques.

La Section de Recherches de Lille a également contacté France Victimes afin de se mettre à disposition et de faciliter les échanges d'informations sur les besoins des victimes.

Explosion à Saint-Laurent-de-la-Salanque - 14 février 2022

3 immeubles ont été détruits lors d'un incendie causé par explosion dans la nuit du 13 au 14 février 2022, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.

8 personnes sont décédées.

L'association France Victimes 66 a été réquisitionnée le 14 février par le Procureur de la République de Perpignan, qui a mis en place du 14 au 18 février une permanence au foyer rural de Saint-Laurent-de-la-Salanque, lieu où étaient réunies les victimes directes et indirectes.



Une équipe de 3 psychologues et un juriste était présente, ainsi que 4 personnes de la CUMP, qui coordonnait les interventions psychologiques.

L'association a participé à un CLAV (Comité local d'aide aux victimes) plénier le 21 février et à 2 CLAV techniques, qui ont fait état des actions mises en place et mis en lumière une grande charge de travail d'ordre psychologique et d'aide dans les démarches à faire par l'association.

Un numéro et mail uniques ont été créés par la mairie, porte d'entrée des remontées de problématiques pour les victimes.

L'association était également présente aux rendez-vous de "confirmation officielle" des décès auprès des familles endeuillées, pour leur offrir un soutien psychologique si besoin. Elle poursuit son implication en lien avec les autres acteurs, dans le cadre des travaux du CLAV technique.

Crash aérien, Comores - 26 février 2022

Un accident aérien a eu lieu aux Comores au large de l'île de Mohéli le 26 février 2022, causant notamment le décès de 2 jeunes filles de nationalité française.



France Victimes a été saisie par le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères pour la prise en charge de la famille des victimes, qui a mobilisé l'association CIDFF 94.

Par la suite, le Pôle Accidents Collectifs de Paris, saisi de l'accident, ainsi que la Section de Recherches des Transports Aériens, se sont mis en lien avec France Victimes afin de faciliter les échanges d'informations sur ce dossier.

France Victimes 77 - AVIMEJ a également été mobilisée, pour la prise en charge des proches des victimes.

Un suivi juridique et psychologique a été mis en place.



AVIMEJ

Aide aux Victimes et Mesures Judiciaires

Les échanges entre la Section de Recherches des Transports Aériens et France Victimes ont perduré, afin de faciliter les échanges d'informations sur ce dossier.

Accident de train à Hochfolden (67) - 24 février 2022

Un accident de train s'est produit le 24 février 2022 sur le secteur de Strasbourg : un camion stationné sur un passage à niveau a été heurté par un TER dans la localité d'Hochfelden. Il y avait 58 personnes à bord (8 salariés SNCF et 50 passagers). 6 victimes ont été hospitalisées.



L'association **SOS - France Victimes 67** a été réquisitionnée par le Parquet et a été rapidement en lien avec la CUMP et les psychologues SNCF intervenus sur place.

Une information judiciaire a été ouverte.

L'association a eu contact avec l'ensemble des victimes ; une forte demande de débriefing psychologique a été formulée.

La Fédération a en parallèle eu contact avec le coordonnateur Accidents Collectifs de la SNCF afin d'échanger sur les actions respectives ; un courrier a été adressé aux victimes afin de leur expliquer les démarches d'indemnisation possibles à engager.

Accident de bus, Belgique - 10 avril 2022

Un accident de bus Blablacar s'est produit le dimanche 10 avril sur l'autoroute E19 à Anvers en Belgique. Le bus transportant 30 passagers de plusieurs nationalités a dévié de sa trajectoire et s'est

retrouvé couché sur le côté.

2 personnes sont décédées, dont une Française. 17 passagers ont été blessés physiquement, dont 12 Français ; en date du 13 mai 2022, 3 victimes françaises gravement blessées se trouvaient encore en Belgique.

La fédération France Victimes a été mobilisée par le SADJAV et le Centre de Crise et de Soutien au MEAE (qui était en lien avec les victimes et leurs familles dès la survenance de l'accident), en collaboration avec le Service Public Fédéral Belge.

Une enquête était en effet en cours en Belgique, menée par le parquet d'Anvers. Le juge d'instruction est aussi saisi à Anvers.

Par la suite, le Pôle Accidents Collectifs du tribunal judiciaire de Paris a officiellement réquisitionné la Fédération pour l'accompagnement des victimes et de leurs proches, et a ouvert une enquête miroir, diligentée par la Section de recherches (SR) de Paris pour la réalisation des investigations et des prises de plaintes en France.

La SR a contacté toutes les victimes, en vue d'organiser leur dépôt de plainte, en lien avec la Fédération pour faciliter les échanges d'informations le cas échéant.

La Fédération a mobilisé 12 associations pour la prise en charge des victimes et des proches :

- **France Victimes 80,**
- **ADAVIP - France Victimes 92,**
- **France Victimes 28,**
- **France Victimes 78 - SOS Victimes 78,**
- **France Victimes 77 - AVIMEJ,**
- **Le Mars France Victimes 51,**
- **France Victimes SIAVIC 59,**
- **AVEC 63,**
- **Le Mas France Victimes 69,**
- **AIAVM 59,**
- **France Victimes 56,**
- **et France Victimes 62.**



Des suivis juridiques et psychologiques ont été mis en place sur la durée.

France Victimes a fait parvenir deux notes de liaison aux associations, afin de reprendre les éléments communiqués par les différentes institutions au sujet de la situation et de la prise en charge des victimes, en particulier s'agissant des démarches initiées par Axa Assurance (assureur du bus de Blablacar).

La Fédération a par ailleurs participé à une réunion le 13 mai 2022 au Quai d'Orsay, réunissant Axa Assurance, le MEAE et France Victimes : y ont été discutées les démarches d'Axa auprès des victimes, et leur indemnisation, en application de la loi Badinter.

Une réunion entre le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE) et Axa a également eu lieu le 13 juillet 2022, afin de faire le point sur le dossier et les différentes questions d'Axa.

La Fédération a transmis aux 12 associations mobilisées pour cet accident une 3ème note de liaison, reprenant les éléments de la réunion.

Accident de bus, Égypte - 13 avril 2022

Un accident de la route impliquant un bus touristique est survenu le 13 avril 2022 sur la route reliant Assouan à Abou Simbel en Égypte. Le bus serait entré en collision avec un autre véhicule et aurait pris feu.

10 personnes sont décédées (4 ressortissants français, 1 ressortissant belge et 5 ressortissants égyptiens) et 14 autres personnes sont blessées (dont 8 ressortissants français).

Le Centre de Crise et de Soutien du MEAE a mobilisé la fédération France Victimes dès le 14 avril, suivi d'une réquisition par le Pôle Accidents Collectifs de Paris, qui a ouvert une enquête miroir en France.

La Fédération a ensuite sollicité 5 associations d'aide aux victimes : CIDFF 78, ACJM 14, France Victimes 54, AVIPP 76 et Le Mas France Victimes 69 pour la prise en charge de 12 victimes (proches et blessés). Des suivis ont été mis en place, sur les plans psychologiques et juridiques, pour chacune des victimes.



L'ouverture de l'enquête miroir en France a notamment permis, en l'absence de coopération possible avec l'Égypte sur le plan judiciaire, d'assurer la restitution des corps des personnes décédées aux familles dans de bonnes conditions.

Le PAC a par la suite contacté la Fédération en vue de recueillir les souhaits des victimes concernant les modalités de délivrance des informations sur la procédure.

France Victimes a alors sollicité les 5 associations mobilisées pour cet accident pour relayer les préférences des 12 victimes. Il a ainsi été décidé qu'un courrier d'information était le plus approprié, lequel a été adressé durant l'été 2022.

Incendie d'un immeuble à Strasbourg - 13 juin 2022

L'incendie d'un immeuble a fait 4 morts à Strasbourg, le 13 juin 2022.

L'association **SOS - France Victimes 67** a été contactée par le bailleur de l'immeuble, qui a sollicité l'association pour une intervention sur place. Cette dernière a par la suite été réquisitionnée par son parquet pour la prise en charge des victimes.

SOS - France Victimes 67 disposant d'une permanence proche du lieu de l'incendie, une équipe composée d'un juriste et de deux psychologues a été déployée sur place, accompagnée de travailleurs sociaux de la ville pour traiter les questions concernant l'hébergement des victimes. L'action sociale a également pris attache avec l'association, car elle suivait la famille décédée dans l'incendie.

Un accueil a également été mis en place au siège de l'association, des voisins s'y étant notamment présentés spontanément.

SOS - France Victimes 67 a rencontré les proches de la famille décédée (3 membres de la famille et 4 amis), ainsi que les résidents de l'immeuble et voisins (9 personnes).

L'association a pu leur donner les premières informations et leur apporter un soutien psychologique, mais également les assister sur la problématique du relogement et les démarches assurantielles.

Trois psychologues et un juriste ont été mobilisés pour un débriefing avec la famille des victimes décédées, ainsi qu'avec les résidents de l'immeuble, amis proches et voisins.

Une réunion s'est par ailleurs tenue entre le bailleur

et l'association pour évoquer les problématiques liées au logement et les demandes de relogement de certains résidents de l'immeuble.

SOS - France Victimes 67 a également contacté l'école où étaient scolarisés les enfants décédés, pour une mise à disposition.

Crash d'un avion aux États-Unis -

13 août 2022

Un avion de tourisme transportant 6 passagers français s'est écrasé au-dessus du lac Powell aux États-Unis. Deux victimes sont décédées, plusieurs autres ont été blessées.

Le ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères a mobilisé la Fédération afin d'intervenir auprès des victimes.



France Victimes a alors sollicité 3 associations d'aide aux victimes (**AVAD 13, ACJM 50 et France Victimes 80**), pour la prise en charge des victimes et de leurs proches.

Incendie dans un immeuble d'habitation, Vaulx-en-Velin (Rhône) -

16 décembre 2022

Un incendie mortel s'est déclaré dans la nuit du 16 décembre, dans un immeuble d'habitation à Vaulx-en-Velin dans le Rhône, dans la banlieue nord-est de Lyon.

Au 21 décembre 2022, étaient recensées :

- 10 personnes décédées dont 4 mineurs,
- 18 personnes hospitalisées,
- 21 familles sinistrées (84 personnes) hébergées dans un lieu dédié,
- 6 autres personnes hébergées ailleurs (hôtel ; résidence...) au vu de leur vulnérabilité.

Les associations Le Mas France Victimes 69 et VIFFILAVI 69 ont été réquisitionnées par leur procureur, et se sont rendues au CAF (Centre d'Accueil des Familles) : 3 professionnels de Le Mas ont été mobilisés, ainsi qu'un professionnel de VIFFILAVI. 4 familles s'y sont présentées dans l'attente de nouvelles de leurs proches disparus qui n'étaient pas répertoriés sur la liste des personnes blessées.

Les associations étaient également présentes par la suite dans les permanences d'informations à la Maison de Justice et du Droit de Vaulx-en-Velin et sur Faÿs.

Le Mas France Victimes 69, présente sur le territoire de Vaulx-en-Velin, a assuré le suivi avec les familles endeuillées, et **VIFFILAVI** a pris en charge l'information des familles sinistrées qui ont été logées à titre temporaire sur le Lycée Faÿs de Villeurbanne à proximité de ses locaux.

Toutes ces situations de victimisations collectives mettent en exergue le besoin impérieux de rapidement coordonner l'action des différents professionnels, pour optimiser la prise en charge des victimes et de leurs proches, dans l'urgence comme dans la durée.

Tel est justement tout l'objet des CLAV (Comités Locaux d'Aide aux Victimes), dont la tenue, après un événement collectif, devrait être beaucoup plus systématique.



FOCUS

Prise en charge des victimes de la guerre en Ukraine

France Victimes et les associations ont été mobilisées sur la question de la guerre en Ukraine et de la prise en charge des victimes de crimes de guerre et réfugiés.



Une réunion en visioconférence à destination du Réseau a été organisée le 23 mars 2022, co-animée par la Fédération et l'association AAVIV 83, afin d'échanger sur le sujet et de présenter le dispositif ad hoc mis en œuvre par l'association du 83.

La Fédération a rappelé qu'il était du devoir de solidarité du Réseau, et de sa compétence, de pouvoir aider ces populations victimes de la guerre en Ukraine, en complémentarité avec les autres organismes.

L'AAVIV 83 a ensuite exposé avoir proposé un guichet d'accueil des victimes dès le 5 mars (tel un EIA - Espace d'Information et d'Accompagnement - dédié), et a ainsi participé à un travail de logistique important avec la société civile, la mairie et les différents partenaires.

Les réfugiés y étaient pris en charge sur tous les plans : problèmes médicaux, inscriptions scolaires pour les enfants, accès à l'emploi et cours de langue, délocalisation d'agents de l'Office Français d'Immigration et d'Intégration sur site pour les demandes d'allocations, présence de traducteurs, logement (recensement par la Préfecture des logements mis à disposition et gestion de l'hébergement d'urgence avec le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation et l'Ordre de Malte).

L'association a procédé au recrutement de 3 salariés supplémentaires (2 travailleurs sociaux et 1 accueillant) pour travailler exclusivement au sein du guichet unique, afin de gérer l'afflux de demandes et de permettre aux équipes de continuer à assurer leurs missions quotidiennes.

12 salariés étaient mobilisés au sein de ce guichet unique les 15 premiers jours, par roulement.

Le guichet a été ouvert 8 mois, du 5 mars au 30 octobre 2022.

Par ailleurs, d'autres associations du réseau France Victimes ont fait remonter en mars 2022 leurs actions et implication dans la prise en charge des victimes ukrainiennes, notamment via :

- du soutien psychologique proposé aux personnes déplacées, souvent avec des traducteurs,
- des rencontres avec les Préfectures,
- un soutien logistique plus global, afin de venir en aide aux familles réfugiées ukrainiennes de leurs départements respectifs.

Par ailleurs, le MEAE a saisi la fédération France Victimes pour la prise en charge de deux victimes françaises venant d'Ukraine. 3 associations ont été mobilisées pour ces prises en charge : **France Victimes 62, Viadug-France Victimes 67 et France Victimes 82 AVIR.**



Le SADJAV a également sollicité la Fédération pour la prise en charge de 2 victimes françaises rentrées d'Ukraine, sur demande du Pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre du Parquet National Antiterroriste (qui a ouvert une enquête en France).

France Victimes a alors mobilisé les deux associations d'aide aux victimes locales compétentes : **Montjoye 06 et France Victimes 34.**



Le réseau France Victimes a, une fois de plus su démontrer son adaptabilité pour participer au mieux, en lien avec les instances locales, à l'accompagnement pluridisciplinaire des personnes réfugiées.



Le Conseil d'administration de la Fédération lors de sa réunion du 12 mars, avait d'ailleurs souhaité voter une motion s'agissant de la mobilisation du Réseau d'Aide aux Victimes, de la teneur suivante : "Au titre de la solidarité et de l'aide due à chaque personne victime, et des valeurs humanistes et universelles portées par les associations d'aide aux victimes, le Conseil d'administration de la fédération France Victimes se mobilise. En complémentarité avec d'autres dispositifs, il rappelle la compétence des professionnels du réseau France Victimes pour accueillir, aider et accompagner les familles ukrainiennes et françaises expatriées touchées par la guerre qui sont ou seront accueillies en France."

ACTIONS GRANDS PROCÈS

La mobilisation du réseau France Victimes pour l'accompagnement des victimes s'inscrit dans la durée, et concerne aussi le temps plus particulier du procès.

L'année 2022 a incontestablement été marquée par la tenue de plusieurs procès de grande ampleur, qui impliquent largement les AAV locales du ressort de la juridiction de jugement. Systématiquement, la Fédération se tient aussi à leur disposition pour tout besoin d'échanges, de soutien technique.

2022 a tout d'abord marqué le temps des appels de certains attentats qui avaient été jugés en première instance en 2020 : le procès en appel des attentats de janvier 2015, qui a eu lieu entre le 12 septembre et le 20 octobre 2022, tandis que celui du Thalys a eu lieu fin 2022.

De plus, le procès des attentats du 13 novembre 2015, débuté en septembre 2021, s'est poursuivi jusque fin juin 2022, ayant mobilisé au quotidien PAV 75 dans l'accompagnement des parties civiles aux audiences.

En outre, la Cour d'assises spécialement composée de Paris a jugé 2 autres attentats en 2022 : l'attentat de Saint-Étienne-du-Rouvray tout d'abord, du 14 février au 11 mars 2022, et l'attentat de Nice, avec des audiences prévues du 5 septembre au 13 décembre 2022.

Par ailleurs, des audiences en lien avec des accidents collectifs ont également marqué l'année 2022 et l'activité des AAV locales :

- France Victimes 49 pour le procès des « balcons effondrés » à Angers (qui s'est tenu 3 semaines en février) ;
- CIDFF 17, pour le procès qui a eu lieu fin mars 2022, suite à un accident de bus survenu le 16 février 2016 à Rochefort, causant le décès de 6 adolescents ;
- MÉDIAVIPPP 91, pour le procès de la catastrophe ferroviaire de Brétigny (12 juillet 2013) qui a eu lieu au tribunal judiciaire d'Évry du 25 avril à mi-juin 2022, suite à laquelle 7 personnes étaient décédées et de nombreuses autres blessées.
- France Victimes 66 et AVAD Marseille pour le procès de l'accident de Millas qui s'est ouvert en septembre 2022.

Les dossiers de 2 catastrophes aériennes survenues en 2009 ont aussi été audiencées à Paris cette année : l'accident aérien de la Yéménia Airlines du 9 mai au 2 juin 2022, pour lequel AVAD Marseille et

PAV 75 ont été mobilisées, mais également celui du vol AF 447 Rio-Paris, en fin d'année 2022, avec un dispositif d'accompagnement des parties civiles mis en place par PAV.

Enfin, d'autres situations donnent lieu à un procès « exceptionnel », de par la nature des faits jugés, le nombre de victimes, l'impact sociétal etc : on pensera ainsi au procès de Nordahl Lelandais pour le meurtre d'une fillette de huit ans, qui s'est tenu devant la Cour d'assises de Grenoble en janvier-février 2022, ou encore au procès se déroulant à Marseille pour des mutilations dentaires commises sur plusieurs centaines de victimes.

Cette liste ne se veut en aucun cas exhaustive.

Quelques Focus :

Procès de l'accident ferroviaire de Brétigny-sur-Orge (2013)

Le procès s'est ouvert le 25 avril au Tribunal Correctionnel d'Évry (Essonne). France Victimes était également présente aux côtés de l'association lors de l'ouverture des débats.

435 personnes ont été victimes de ce déraillement, dont 7 sont décédées.

Le procès a duré jusqu'à mi-juin 2022.

Présente aux côtés des victimes depuis la catastrophe, l'association Médiavipp - France Victimes 91 a été mandatée par les chefs de juridiction qui ont souhaité la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des victimes et parties civiles.

Dans le cadre de la préparation du procès, l'AAV a adressé des courriers et questionnaires à destination des victimes, mais aussi de leurs avocats et de l'association de victimes créée à la suite de l'accident, pour les informer de la démarche. La Fédération a relayé cette information auprès de l'ensemble des AAV mobilisées en proximité, pour amplifier le relais concret de ces éléments.

Les professionnels de l'AAV du 91, en lien avec les différents acteurs (autorités judiciaires, FV 87 et autres AAV France Victimes mobilisées lors de la catastrophe ferroviaire en 2013, avocats, associations de victimes...), ont été pleinement

engagés pour assurer l'accompagnement des victimes durant toute la durée du procès, via la présence quotidienne de plusieurs membres de l'équipe.

C'est pourquoi, la Présidente du Tribunal a souhaité donner la parole à la directrice de l'association au début de l'audience, avec qui les victimes étaient en contact dans le temps de l'organisation du procès, afin qu'elle puisse exposer le dispositif d'accompagnement proposé et les modalités de prise en charge.

Après le délibéré, pour lequel Médiavipp - France Victimes 91 a été aux côtés des parties civiles, la Fédération a rédigé à l'égard du Réseau une synthèse du jugement, afin de pouvoir le cas échéant donner une information précise et circonstanciée aux victimes et proches de victimes.

Procès de l'accident de car survenu à Millas (2017)

France Victimes 66 et AVAD Marseille ont été mobilisées plusieurs mois avant le procès et sont intervenues conjointement : France Victimes 66 pour le lieu de l'accident et de résidence des victimes, et AVAD Marseille pour le lieu du procès, le Pôle Accidents Collectifs de Marseille ayant été saisi des faits à l'époque.

Le procès a débuté le 19 septembre 2022 à Marseille et était retransmis de manière non interactive à Perpignan.

Dès avril 2022, une réunion en visioconférence a été organisée entre la fédération France Victimes, AVAD 13 et France Victimes 66 afin de discuter de l'organisation du procès et de coordonner les actions des associations.

L'AVAD 13 a par ailleurs participé à de nombreux COPIL, organisés hebdomadairement par la juridiction marseillaise.

Le 27 avril 2022, une réunion en visioconférence s'est tenue avec le SADJAV, à laquelle les associations ont participé. Il y a été annoncé en particulier que la retransmission du procès à Perpignan aurait lieu au Palais des Congrès.

Une visite de la salle d'audience par les parties civiles a été organisée le 15 septembre par AVAD.

Durant les 3 semaines d'audiences, les 2 AAV locales, à Marseille et à Perpignan, ont été aux côtés des parties civiles pour les soutenir, les accompagner, les informer.

Les victimes se sont rendues à Marseille pour les auditions, toutefois et de manière exceptionnelle, celles ayant des difficultés pour se déplacer ont pu être auditionnées au tribunal judiciaire de Perpignan.

✂ Un chien d'assistance judiciaire (de France Victimes 58 - ANDAVI à Nevers) a également été mis à disposition lors des auditions des parties civiles à Marseille, afin de soutenir, faciliter et apaiser les victimes mineures.



Crédit : NICOLAS TUCAT / AFP

Procès de l'attentat de Nice du 14 juillet 2016

Deux associations ont été mobilisées avant, pendant toute la durée du procès, et après : MONTJOYE Nice (lieu de l'attentat et de résidence de nombreuses parties civiles), et PAV 75 (lieu de tenue du procès).

Le procès a débuté le 5 septembre 2022 à Paris et était retransmis de manière non interactive à Nice. Une webradio était également accessible aux parties civiles, en anglais et en français.

Au début du mois d'avril, Montjoye et PAV ont conjointement adressé un courrier aux parties civiles, en français et en anglais pour les parties civiles étrangères, en vue de la préparation du procès. Ce courrier comprenait un questionnaire, visant à recenser leurs premières intentions par rapport à leur souhait d'assister aux audiences.

En parallèle, la fédération France Victimes a adressé un mail au Réseau reprenant les informations relatives à l'organisation du procès, accompagné du courrier adressé par **Montjoye et PAV**.

La Fédération a à cette occasion invité les associations France Victimes à reprendre attache avec les victimes de leurs ressorts respectifs, afin de réinitier des liens, de faire un point actualisé sur leur situation et leurs problématiques éventuelles, aborder le futur procès et s'assurer d'être bien identifiées auprès des victimes en perspective du procès.

La Fédération a également transmis les informations relatives à l'organisation du procès et au dispositif d'accompagnement mis en place par **Montjoye et PAV** au réseau européen **Victim Support Europe (VSE)**, afin que ces éléments soient communiqués à leurs membres, dans l'éventualité où des organisations membres de VSE auraient rencontré et soutenu des victimes étrangères.

Par ailleurs, France Victimes a participé en visioconférence à une réunion organisée par la DIAV début juillet, réunissant également les associations de victimes, le FGTI, pour faire un point en amont du procès, présenter les dispositifs d'accompagnement et répondre aux questionnements des victimes.

Pendant le procès, indépendamment du soutien proposé par les AAV au sein du Tribunal Judiciaire ou dans la salle de retransmission à Nice, une ligne téléphonique a été ouverte par PAV pour toutes les personnes impliquées : 3 demandes d'accompagnement pluridisciplinaire ont ainsi été relayées au Psychologue Référent de la Fédération pour ensuite mobiliser le Réseau afin de mettre en place une aide de proximité.



3. Un accompagnement institutionnel sur le long terme

SUIVI DE L'ACTION ET SOUTIEN DES ASSOCIATIONS LOCALES DANS LEURS DÉMARCHES AU LONG COURS POUR LES VICTIMES D'ÉVÉNEMENTS COLLECTIFS

L'aide et le soutien dans la durée des victimes d'événements collectifs sont assurés au premier plan par les AAV locales.

Néanmoins, la Fédération peut être amenée à participer à cet accompagnement au long cours, sur un plan davantage institutionnel, qui se manifeste sous différentes formes : suivi des actions, participation à des comités de suivi d'accidents collectifs, appui technique pour les associations locales dans leurs démarches envers les victimes.

Cette assistance est assurée par la transmission de toutes nouvelles informations importantes pour cette aide, et la demande de proactivité dans la durée (ainsi en est-il pour les attentats de manière générale, et de nombreux événements collectifs survenus les années précédentes).

L'accompagnement des victimes suite à l'effondrement du pont de Gênes le 14 août 2018 peut à cet égard constituer une illustration manifeste : le SADJAV a informé la Fédération que le procès débiterait le 7 juillet 2022, devant le tribunal judiciaire de Gênes.

France Victimes a alors mobilisé **9 associations d'aide aux victimes locales (France Victimes Dordogne 24, AGAVIP 30, France Victimes 31, Justice et Partage 43, AVL 45, ALAVI 46, France Victimes 49, AJTPOS BAVIP France Victimes 81 et AMAV 84)** initialement réquisitionnées pour la prise en charge des 12 proches des victimes décédées, en particulier pour renouveler leur offre de soutien pour celles qui étaient déjà en lien avec les victimes, et leur communiquer en temps réel les informations relatives au procès.

L'association **Justice et Partage 43** a notamment assisté dans ses démarches la mère de l'une des victimes décédées, pour trouver un avocat en Italie et

se constituer partie civile.

Les associations **Justice et Partage 43** et **France Victimes Dordogne 24** se sont également coordonnées pour se transmettre les informations relatives à la procédure pénale italienne, afin que **France Victimes Dordogne 24** informe utilement la victime qu'elle prenait en charge.

Enfin, le ministère de la Justice sollicite la Fédération à toutes les dates anniversaires des événements collectifs afin d'obtenir un bilan actualisé sur la prise en charge des victimes par le Réseau. Ces demandes peuvent parfois initier de nouveaux appels aux victimes, afin de faire un point sur leurs situations, et renouveler une proposition d'aide le cas échéant.

4. Les autres formes d'actions de la Fédération sur les événements collectifs

Participation aux travaux concernant le Musée mémorial des sociétés face au terrorisme

France Victimes est membre de l'Observatoire d'orientation du GIP du Musée-mémorial du terrorisme, présidé par François Molins, procureur général près la Cour de cassation, en lien avec Elisabeth Pelsez, Directrice Générale du GIP.

La Fédération a poursuivi sa participation à l'instance et suivi l'avancée des réflexions en 2022, en particulier via le projet scientifique et culturel, remis au Président de la République à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux victimes du terrorisme, le 11 mars 2022 : ce document revient sur la naissance du projet du Musée-mémorial du terrorisme, en donne le cadre historique, la dimension mémorielle, avec une envergure nationale et internationale, et énonce les grands principes structurels du Musée-mémorial, la politique des publics, les collections, le parcours de l'exposition, la localisation et le bâtiment.

[Retrouvez le texte sur le site internet du musée mémorial](#)

France Victimes attache une grande importance à être associée, aux côtés des victimes et de leurs associations, à ces travaux sur la mémoire collective, sujet fondamental pour bon nombre d'entre elles et qui participe largement à leur résilience.

Commémoration Françoise Rudetzki

Françoise Rudetzki, grande figure de la cause des victimes du terrorisme, est décédée le 18 mai 2022. Le 1er juin, la Fédération a été invitée à la cérémonie organisée en sa mémoire par l'Élysée, qui s'est tenue dans la Cour d'honneur des Invalides. Françoise Rudetzki a été à l'origine de nombreux combats en faveur de la reconnaissance du statut des victimes du terrorisme, de leur indemnisation et de leur prise en charge, et il était dès lors très important pour la Fédération de pouvoir lui rendre hommage.

Par ailleurs, la Fédération a assisté aux cérémonies d'hommages des attentats du 13 novembre, qui se sont déroulées à Paris et Saint-Denis.

Anticiper les crises majeures

Afin de préparer au mieux les équipes à la réponse téléphonique en cas de crise majeure et d'activation, par le Premier ministre, de la cellule Infopublic, la Fédération a poursuivi son action de sensibilisation du vivier du ministère de la Justice à la réponse téléphonique, en animant cette année deux sessions.

De surcroît, dans la perspective de mettre en œuvre les aspects théoriques de cette première sensibilisation, trois ateliers ont en plus été organisés par la Fédération, en collaboration avec le ministère de la Justice : ils mettaient en situation les participants sur des cas pratiques tels que les événements collectifs de type catastrophe naturelle ou acte de terrorisme, visant à s'entraîner à la conduite d'un entretien téléphonique, à se perfectionner sur les réponses techniques et administratives concernant l'aide aux victimes.

Notons enfin que des exercices de crise sont régulièrement organisés par le ministère de l'Intérieur : à l'invitation du ministère de la Justice, France Victimes a participé à 6 d'entre eux courant 2022.

Ces exercices sont essentiels en termes de préparation, de familiarisation à l'environnement de crise (lieux, outils informatiques, etc.) et permettent aux équipes d'être plongées dans une situation de crise et d'appréhender concrètement quels seraient leurs rôle, mission, et les attentes à leur égard en cas de déclenchement de la cellule Infopublic.

5. L'aide à des publics dédiés

PHILOSOPHIE DU CONVENTIONNEMENT

Si toute victime d'infraction pénale doit pouvoir accéder aux services d'une association d'aide aux victimes, le réseau France Victimes ne peut pas compter que sur sa notoriété.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Fédération s'attèle à développer les conventions de prestations d'aide aux victimes afin de répondre à son objet social, à savoir la prise en charge et l'accompagnement du plus grand nombre de personnes victimes.

Ces partenariats nationaux permettent à des salariés ou des clients d'une entreprise, à des agents d'un ministère, victimes dans le cadre de leur travail, à des sociétaires d'une assurance, ou encore à des victimes en milieu scolaire, universitaire ou dans le sport, d'avoir un accès facilité, encadré et garanti aux services des associations d'aide aux victimes.

Le réseau France Victimes, dont l'expertise et l'expérience sont reconnues, est régulièrement sollicité par des organismes publics et privés qui souhaitent faire appel à une structure extérieure et professionnelle pour proposer un accompagnement et une prise en charge à leurs salariés/agents victimes d'infractions pénales, parfois en complément des dispositifs internes déjà proposés.

Le savoir-faire de la Fédération et des associations d'aide aux victimes est de plus en plus sollicité aussi par des structures publiques et privées désireuses de proposer une prise en charge adaptée à leurs collaborateurs victimes de faits dans le cadre privé, comme par exemple pour des violences conjugales.

La multiplication des partenariats résulte enfin de la mise au jour dans les écoles et universités, d'enquêtes, voire de cas, de signalements en lien avec des faits de violences sexuelles et sexistes.

Face à ce déploiement constant des conventions, la Fédération a structuré ses services et s'appuie sur les compétences de la Plateforme Téléphonique d'Aide aux Victimes (PFTAV), des 130 associations du Réseau et du Psychologue Référent de France Victimes.



La Fédération s'attèle à développer les conventions de prestations d'aide aux victimes afin de répondre à son objet social, à savoir la prise en charge et l'accompagnement du plus grand nombre de personnes victimes.

FOCUS

Violences conjugales et intrafamiliales - Partenariats

ECOSYSTEM

Un partenariat a été validé entre la **fédération France Victimes et Ecosystem**, entreprise d'intérêt général agréée pour la collecte et le recyclage.



Ecosystem a organisé une **grande collecte solidaire d'anciens téléphones portables auprès des Français**, de juin jusqu'à fin juillet 2022 à l'occasion du Tour de France (hommes et femmes). L'objectif final était de faire un don à la **fédération France Victimes pour une redistribution des téléphones récoltés** et reconditionnés au Réseau associatif afin d'aider les professionnels ainsi que les victimes.

Les associations pourront procurer à des personnes victimes un moyen de communication, fiable, garanti 6 mois, connecté à Internet.

 | [Lire le communiqué de presse](#)


Grâce aux dons des citoyens lors de la grande collecte solidaire, ce sont 1 000 téléphones reconditionnés qui ont été offerts à France Victimes. Une remise officielle au mois d'octobre s'est déroulée dans les locaux de la Fédération. L'association **Le Mars-France Victimes 51** était présente et, a partagé sa première expérience

lors de la remise d'un téléphone reconditionné à une victime de violence conjugale.

| [Lire le communiqué de presse](#)



MOTS ET MAUX DE FEMMES

 [MotsetMauxdeFemmes](#), expographie inaugurée le 25 novembre 2021 a poursuivi sa quête de s'implanter en métropole et également en outre-mer. L'objectif était de diffuser au plus près des citoyens et des territoires cette exposition itinérante et pédagogique, et donc de doter chaque département d'un exemplaire pour les associations France Victimes pour servir de support afin de sensibiliser et informer sur les violences conjugales que subissent majoritairement les femmes.

Sous le haut patronage de Monsieur Emmanuel MACRON, Président de la République

EXPOGRAPHIE EN FAVEUR DE L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Mots et Maux de femmes

25 novembre 2021 - 10 décembre 2022
Exposition itinérante & Exposition pédagogique

500 VILLES / 500 MARRAINES

Nos partenaires

Nos soutiens

Sous le patronage

L'intention était d'aller encore plus loin avec 500 Villes sensibilisées et 500 Mairies qui soutiennent cette communication pour qu'on ne puisse plus dire qu'on se savait pas !

France Victimes partenaire de cette expographie, et Jérôme Moreau en sa qualité de vice-président de la Fédération et de **Victim Support Europe** et Olivia Mons, porte-parole ont été reçus **par le ministère des Outre-Mer afin de parler du déploiement de l'expographie Mots et Maux de Femmes, lors de la journée européenne des victimes le 22 février 2022.**



Depuis cette journée, l'expographie est arrivée dans les territoires ultramarins, en débutant par la Guadeloupe, la Guyane, Saint-Martin, puis Mayotte et la Nouvelle Calédonie. Elle a été par la suite en Martinique, à La Réunion et en Polynésie.

Le 9 mars 2022 a eu lieu l'inauguration de l'exposition, soutenue par le Rotary Club, dans les locaux de la Communauté du Pacifique à Nouméa en **présence de 4 mairies et de Justine Molinier, directrice de l'ADAVI France Victimes Nouvelle Calédonie**, et puis au Centre Culturel Tjibaou au 24 mars, à l'occasion de la journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits humains et pour la dignité des victimes.

Par ailleurs, le Collectif a également diffusé l'exposition dans certains consulats de France à l'étranger.

[Retrouvez le récapitulatif d'articles de presse Outre-Mer et métropole .](#)

[Lire le dossier de presse](#)

[Lire l'article pour en savoir plus sur l'expographie.](#)

SAVE YOU

À l'initiative de **THE SORORITY FOUNDATION**, la fédération France Victimes a apporté son soutien, et a collaboré sur le projet « Save You », qui est une plateforme téléphonique à destination des femmes françaises victimes de violences conjugales et intrafamiliales à l'étranger.



Elle met à la disposition des victimes une équipe de professionnels du social, de la santé et du droit, toujours prête à les écouter, les aider, les orienter et enfin les guider dans les démarches d'ordre administratif, judiciaire, médical, etc. pour sortir de ces situations.

Ce projet répond à 4 objectifs :

- **Renforcer la protection** des personnes victimes de violences grâce à un interlocuteur unique, professionnel et indépendant et à des entretiens confidentiels, gratuits et de qualité et à distance.
- **Rappeler aux personnes victimes** de violences leurs droits à la considération et à la reconnaissance de leur état de victime.
- **Les accompagner via une réelle prise en charge** de leur situation et vers une amélioration de leurs conditions (localement et à distance).
- **Faire en sorte qu'elles sachent qu'elles ne sont pas seules.** Trouver à tout moment des contacts, du soutien, une écoute attentive et un lieu sûr pour fuir au plus vite en cas de besoin.

La fédération France Victimes via sa plateforme en ligne gratuite et sécurisée [Mémo de Vie](#) met à disposition un véritable espace de stockage numérique pour mettre en sécurité des documents, données, contacts et preuves utiles, et également un journal où les personnes peuvent écrire leur vécu au quotidien. En cas de retour en France, le réseau France Victimes pourra également assurer la prise en charge sur l'ensemble du territoire via les associations en métropole et outre-mer.

Cette plateforme SAVE YOU (Sorority Alliance Victims Expatriates) s'est également appuyée sur la collaboration de [l'ASFE - Alliance Solidaire des Français de l'Étranger](#), de l'Association [Coeurs de Guerrières](#), et du collectif [Mots et Maux de Femmes](#).

LES CONVENTIONS AVEC LES MINISTÈRES

Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse 23 ans de partenariat

La refonte de la convention entre le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et France Victimes a trouvé une issue favorable en 2022.

Les axes de collaboration et de coopération réaffirment l'engagement de prendre en charge globalement toute personne de la communauté éducative victime (à titre individuel ou collectif), de renforcer les actions de sensibilisation autour des thématiques relatives à l'aide aux victimes (valeurs de la République, lutte contre toute forme de violence), et de développer les conventions locales entre les associations et les services académiques.

Le ministère, de son côté, s'engage à valoriser le partenariat, à faire connaître et inciter les académies à inviter les associations locales à différentes instances, et à encourager les écoles et les établissements scolaires à solliciter les associations.

Cette convention a pu être signée tout début 2023.

Durant l'année, France Victimes a aussi eu l'occasion d'intervenir devant tous les référents départementaux de la Mission prévention violences en milieu scolaire, sur le thème de « l'accompagnement des personnes victimes au sein de la communauté scolaire ».

Effet direct de ces actions, au national, on constate une très forte progression des appels au 116 006 puisque ce sont près de 350 appels pour harcèlement scolaire qui sont recensés en 2022 (soit 3 fois plus d'appels qu'au global en 2019).

Par ailleurs, sur invitation, la Direction générale de l'enseignement scolaire a participé aux Assises nationales de France Victimes à Nevers.

Enfin, notons que sur le terrain, les associations ont poursuivi leurs actions de sensibilisation.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour 2022, le bilan de ce partenariat est le suivant :

- sollicitation pour 95 dossiers (+ 250 % par rapport à 2021) dont 75 pour des situations individuelles et 20 pour des situations collectives ;
- étaient concernées 83 victimes décédées, 12 personnes disparues, 24 victimes blessées (physique et psychique) et 5 personnes en détention ;
- 62 associations locales mobilisées ;
- 423 interventions locales dans la durée.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

19 ans de partenariat

L'objet de la convention est la mise en œuvre de prestations d'accueil, d'écoute, de soutien psychologique, d'information sur les droits et d'accompagnement social en faveur des ressortissants français victimes d'infractions à l'étranger, qu'il s'agisse de violences individuelles, d'atteintes contre les biens et/ou les personnes, d'accidents, d'attentats ou de catastrophes collectives.

Par ailleurs, face à l'augmentation des victimes françaises résidant à l'étranger, le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE a sollicité la Fédération afin de mettre en place un accompagnement psychologique à distance pour ces victimes dans leur langue maternelle, facilitant la compréhension mutuelle et la libération de la parole.

Ainsi, le Psychologue référent de la Fédération s'est mis à disposition pour proposer un soutien psychologique en français à ces victimes résidant à l'étranger.

Des demandes provenant principalement des continents africain (Égypte, Madagascar, Tunisie et Turquie) et asiatique (Philippines), ont été adressées à la Fédération. Pour y répondre, un accompagnement psychologique a été proposé à distance, en visioconférence ou par téléphone. Les situations concernaient des infractions telles que les homicides volontaires et involontaires, les viols, les disparitions inquiétantes, les enlèvements, les attaques terroristes ainsi que pour les catastrophes naturelles.

En 2022, le Psychologue référent a été mobilisé pour 7 saisines concernant 9 victimes, dont 5 victimes directes et 4 indirectes (proches). 6 d'entre elles ont permis un premier entretien d'évaluation, afin d'analyser leurs besoins et de mettre en place un éventuel suivi. 4 personnes ont été prises en charge à distance, représentant une moyenne de 3 séances.

France Victimes travaille toujours en lien étroit avec le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE, et le partenariat entre ces deux entités évolue chaque année. À côté des prises en charge classiques, France Victimes et le MEAE œuvrent de concert suite à des événements collectifs impliquant de nombreuses victimes, qu'un dispositif étatique soit activé ou non.

Rencontre avec le Bureau de la Protection des Mineurs et de la Famille :

Fort de son partenariat avec le Centre De Crise et de Soutien (CDCS), la Fédération a rencontré le Bureau de la Protection des Mineurs et de la Famille (BPMF) du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, le 5 octobre 2022.

Le BPMF est en lien direct avec les victimes françaises résidant à l'étranger (expatriés) et est compétent dans 7 domaines :

- Le déplacement illicite d'enfants,
- Les droits de visites et d'hébergement,
- Les violences intrafamiliales (violences conjugales et violences faites aux enfants),
- Les mineurs en danger et isolés,
- Les viols,
- Les personnes vulnérables,
- Les mariages forcés.

Le BPMF reçoit fréquemment des demandes de soutien psychologique, et d'informations juridiques, depuis l'étranger, de la part de victimes de violences conjugales. Le Bureau les met alors en lien avec les structures locales quand celles-ci existent, et les invitent à rentrer en France si elles le peuvent.

En cas de retour en France, le BPMF oriente les victimes sur le numéro traduit du 116 006 pour obtenir des informations sur le système de soutien et les structures pouvant venir en aide aux victimes en France.

Le BPMF a alors signalé le besoin des Ambassades et Consulats locaux de disposer d'affiches France Victimes indiquant le numéro traduit du 116 006 ainsi que l'adresse email, afin d'y orienter ces Français victimes qui rentreraient en France.

La Fédération a ainsi créé une affiche qui a été transmise au BPMF en version numérique, pour une diffusion dans les différents postes locaux.

+ 33 (0)1 80 52 33 76

**VICTIME FRANÇAISE
D'UNE INFRACTION À L'ÉTRANGER**

**Violences physiques, sexuelles, psychologiques,
Violences conjugales, intra-familiales,
Vols, estroqueries, accidents de la route...**

Pour bénéficier d'une aide à votre retour en France

Contactez : 116 006 depuis la France (7j/7 appel et service gratuits)
Depuis l'étranger : +33 (0)1 80 52 33 76 (numéro non surtaxé)
Par mail : victimes@116006.fr

France Victimes accompagne toutes les victimes au quotidien
130 associations et 850 lieux d'accueil dans toute la France

116 006 Numéro d'aide aux victimes
Service de appel gratuits 24/7

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

ÉCOUTE ET ORIENTATION
pour un soutien juridique,
psychologique, social.



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

En 2022, on,
recense ainsi :

- 61 saisines ;
- 63 agents reçus et pris en charge dans le cadre de 131 interventions ;
- 69 % des faits correspondent à des infractions d'atteintes aux personnes ;
- 79 % des faits se sont produits dans la sphère privée des agents victimes ;
- 47 % des interventions sont des entretiens psychologiques, et 47 % des entretiens juridiques.

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (MEFR)

1 an de partenariat

Depuis octobre 2021, un partenariat a été signé avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, afin de compléter les dispositifs internes déjà existants d'accompagnement social et médical.

Cette convention prévoit la mise en place d'un accompagnement global des agents, du ministère, victimes d'infractions pénales dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou dans leur sphère privée, en faisant appel à des professionnels de l'aide aux victimes, neutres et extérieurs.

Le 23 juin 2022, France Victimes est intervenue lors du séminaire national du ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, afin de présenter les associations France Victimes, et les différents dispositifs proposés par la convention aux professionnels présents.

L'Alerte Enlèvement

Depuis sa création en 2006, France Victimes est partenaire du dispositif Alerte Enlèvement. Ce dispositif permet d'alerter l'ensemble de la population de l'enlèvement criminel d'un mineur afin de recueillir les témoignages nécessaires à sa recherche.

Les partenaires de l'Alerte Enlèvement ont pour mission de diffuser le message d'alerte émis par le procureur de la République lors de l'enlèvement criminel d'un mineur. Pour le déclenchement, un certain nombre d'éléments doivent être réunis, et notamment des indications sur la personne et les modalités de l'enlèvement. France Victimes doit relayer ce message aux associations d'aide aux victimes ainsi qu'à l'ensemble de ses partenaires, qui peuvent à leur tour diffuser l'alerte auprès de leur propre réseau.



En 2022,

- 13 saisines (+ 30 % par rapport à 2021) ;
- 16 salariés pris en charge dans le cadre de 24 interventions ;
- 46 % des faits correspondent à des infractions d'atteintes aux personnes ;
- 9 entretiens d'orientation par téléphone menés par la Fédération.

LES CONVENTIONS AVEC LES ENTREPRISES

CARREFOUR FRANCE

21 ans de partenariat

Cette convention vise à assurer à l'ensemble des salariés Carrefour, victimes d'infractions pénales survenues dans le cadre de l'exercice de leur activité professionnelle, une prise en charge globale, notamment la mise en place d'un soutien psychologique. Les directeurs de magasin bénéficient d'une guidance téléphonique appelée « renfort opérationnel et accompagnement téléphonique » et effectuée par la Fédération. Dans des cas exceptionnels, un déplacement sur site dans les 24 heures qui suivent la survenance des faits peut être demandé par le partenaire.



En 2022,

- 1 saisine de France Victimes (1 saisine en 2021) ;
- 2 interventions menées par 1 association auprès du salarié victime.

CRÉDIT COOPÉRATIF

18 ans de partenariat

Depuis décembre 2004, une convention a été signée avec le Crédit Coopératif. Elle a pour objet l'assistance auprès des salariés victimes de violences physiques ou morales, survenues dans le cadre de leurs fonctions professionnelles.

MAIF

La prestation offerte aux victimes sociétaires de la MAIF se décline en deux niveaux. Un premier niveau sur la plateforme téléphonique d'aide aux victimes (jusqu'à trois entretiens avec le même écoutant), puis le cas échéant au second niveau, un ou plusieurs entretiens en face à face avec un psychologue au sein d'une association d'aide aux victimes, ou dans le lieu le plus accessible pour la victime.

En 2022, on recense 748 nouveaux dossiers pour 657 sinistres et un nombre total de 940 appels.



91,2 % des appels donnent lieu à une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes en face à face et dans la durée.

Typologies de sinistres en 2022

Accidents de la circulation	407
Agressions par personne	154
Agressions par animal	23
Suicides	23
Responsabilité civile	0
Accidents domestiques	27
Accidents sportifs ou de loisirs	30
Cambriolages	35
Catastrophes naturelles	8
Incendies	20
Autres (du décès d'un proche occasionné par diverses causes à la chute accidentelle)	21

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

12 ans de partenariat

Pour la Société Générale, l'aide aux salariés victimes est une préoccupation majeure. Le réseau Société Générale a mis en place depuis plusieurs années une procédure d'accompagnement social et médical de ses salariés victimes de faits graves dans le cadre de leur fonction. À ce titre, en 2010, en complément du dispositif interne, la Fédération et la Société Générale avaient signé une convention de partenariat, convention gérée par le Service Animation Réseau. Afin de pouvoir bénéficier de services de France Victimes, les salariés victimes devaient le faire savoir à leur hiérarchie.



En 2022, on retient :**Concernant les saisines :**

- **19 saisines de France Victimes (- 67 % par rapport à 2021) ;**
- **89 % des faits constitutifs d'agressions commerciales ;**
- **21 collaborateurs pris en charge dans le cadre de 23 interventions ;**
- **65 % d'interventions de soutien psychologique.**

Concernant la plateforme téléphonique :

- **29 appels de victimes ;**
- **69 % des faits constitutifs de menaces et injures.**

La Société Générale s'étant rendue compte que peu d'employés en faisaient la demande, elle a souhaité la mise en place d'une ligne d'accès directe pour les salariés.

Dans ce cadre, la Société Générale s'est de nouveau rapprochée de France Victimes afin de pouvoir proposer une ligne d'écoute accessible directement par les salariés et un accompagnement global des victimes. C'est ainsi que la Société Générale et France Victimes ont signé un avenant à la convention de partenariat.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des salariés victimes d'incivilités au sein d'une entité Société Générale.

La ligne téléphonique est joignable depuis le 1er janvier 2022, 7 jours sur 7 de 9h à 21 heures pour les salariés souhaitant contacter France Victimes directement sans passer par leur hiérarchie.

CARREFOUR PROXIMITÉ**8 ans de partenariat**

Depuis le 16 février 2015, France Victimes se charge de l'accompagnement global des salariés de Carrefour Proximité ou de ses franchisés ayant subi un choc psychologique durant leur travail.

Sur saisine de Carrefour Proximité, la prise en charge des victimes s'effectue en 3 temps :

- **Une prise de contact avec chaque victime** est effectuée dans les 24h suivant la saisine, permettant un échange avec un professionnel de l'aide aux victimes et un diagnostic de ses besoins.
- **Un rappel est systématiquement proposé** puis effectué dans un délai fixé avec la victime afin d'assurer son suivi. Entre temps, chaque victime a la possibilité de contacter la plateforme téléphonique d'aide aux victimes autant de fois qu'elle le souhaite suivant ses besoins.
- **Selon le souhait de la victime, un rendez-vous en face à face est organisé avec l'association France Victimes** proche du domicile de la victime afin d'assurer une prise en charge dans la durée et en proximité.

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 France Victimes a été saisie à 34 reprises pour prendre en charge 63 victimes (en 2021, 27 saisines pour prendre en charge 70 victimes).

58,8 % des situations pour lesquelles France Victimes a été saisie concernaient des cas de vols aggravés (55,5 % en 2021).

Parmi ceux-ci, 60 % concernaient des vols à main armée et 20 % des vols à main armée et violences volontaires.



Carrefour Proximité
La réussite nous rapproche

Vols aggravés	20 (58,8 %)
Dont :	
Vols à main armée et violences volontaires	4 (20 %)
Vols à mains armée	12 (60 %)
Vol avec violences volontaires (physiques, verbales)	3 (15 %)
Violences volontaires (physiques, verbales)	7 (20,6 %)
Décès naturel	4 (14,8 %)
Suicides	2 (5,9 %)
Violences sexuelles	2 (5,9 %)



Durant l'année 2022, France Victimes a été saisie à 1 reprise pour prendre en charge 1 victime (6 en 2021) :

- **1 transmission de coordonnées de la gérante du magasin pour une démarche proactive et obtenir les coordonnées de la personne victime.**

En 2022,

- **46 saisines (+ 12 % par rapport à 2021) ;**
- **51,1 % des faits sont des atteintes aux personnes (56, 25 % en 2021) ;**
- **76 % des saisines concernent des victimes directes (90 % en 2021 - et parmi elles 60 % sont des hommes) ;**
- **125 entretiens individuels auprès de 38 agents victimes ;**
- **89 % des interventions menées concernent du soutien psychologique.**

Les appels et entretiens téléphoniques

Sur les 63 victimes :

- 52,4 % des victimes ont bénéficié d'un entretien dès le 1er appel,
- 23,8 % des victimes, n'étant pas disponibles au moment de l'appel, ont bénéficié d'un entretien à une date convenue,
- 23,8 % des victimes se sont avérées être injoignables malgré plusieurs messages laissés sur leur répondeur.

L'accompagnement des victimes

- 31,3 % des victimes ont souhaité dès le premier appel un rendez-vous en face à face au sein d'une association d'aide aux victimes pour un suivi en proximité.
- 4,2 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens téléphoniques et à l'issue, ont été suivies au sein d'une association d'aide aux victimes.
- 2,1 % des victimes ont bénéficié de plusieurs entretiens par téléphone et ont estimé cela suffisant sans souhaiter une prise en charge au sein d'une association d'aide aux victimes.
- 58,3 % des victimes ont bénéficié d'un premier entretien et ont refusé un deuxième rendez-vous. Le service a été mis à leur disposition en cas de besoin.

GROUPEMENT MOUSQUETAIRES

8 ans de partenariat

Depuis le 16 avril 2015, France Victimes se charge de la prise en charge globale des salariés, adhérents du réseau et clients des enseignes du Groupement des Mousquetaires, victimes d'infractions pénales survenues au sein des établissements du groupe.

Sur saisine du Groupement des Mousquetaires, la prise en charge des victimes s'effectue par le biais de deux dispositifs selon le choix du Groupement :

- La mise à disposition de la plateforme téléphonique d'aide aux victimes, 7j/7, de 9h à 21h, par la diffusion du numéro,
- La transmission des coordonnées des victimes pour une démarche pro-active de l'association d'aide aux victimes localement compétente.

SNCF AGENTS

15 ans de partenariat

France Victimes propose un soutien psychologique aux agents victimes d'une infraction pénale ou témoins d'accidents de personne (suicide et tentative de suicide) orientés par les psychologues du Pôle de Soutien Psychologique de la SNCF.





En 2022,

- 1 saisine de France Victimes (aucune en 2021) ;
- 3 interventions menées par 1 association auprès du salarié victime.

GRUPE COOPÉRATIVE U ENSEIGNE

3 ans de partenariat

Depuis novembre 2019, une convention a été signée avec le groupe Coopérative U Enseigne. Elle a pour objet la mise en place, pour l'ensemble des magasins et des centrales, d'un cadre d'action global en vue d'assurer l'accompagnement psychologique, médical, juridique, administratif, financier et moral de tous les salariés victimes de faits graves survenus dans le cadre de l'exercice de leur travail.

Les faits graves sont définis comme tels :

- Blessures graves ;
- Vols à main armée ;
- Décès accidentels ;
- Prises d'otage ;
- Attentats.

Par ailleurs, dans le cadre d'un autre conventionnement ayant trait au suivi des salariés de l'enseigne qui seraient victimes de violences conjugales, France Victimes met également à disposition l'aide professionnelle du Réseau via des orientations en direct facilitées par les personnels de la Direction des Ressources Humaines, pour un accompagnement global et pluridisciplinaire.

BANQUE DE FRANCE

5 ans de partenariat

Depuis janvier 2018, un partenariat a été signé entre la Banque de France et France Victimes pour la mise en place d'une cellule d'assistance aux familles de ses personnels en cas de survenance d'un événement grave au sein de l'un de ses établissements.

Cette cellule d'assistance a vocation à accueillir, informer et rassurer les familles et proches des salariés concernés par un événement défini comme suit :

- Catastrophe naturelle
- Incendie d'ampleur
- Attentat

En cas de déclenchement, un numéro dédié est immédiatement activé de 9 heures à 21 heures avec une ouverture possible pendant 3 jours. Le traitement de ces appels revient à la plateforme téléphonique de France Victimes.



CONVENTIONS AVEC D'AUTRES PARTENAIRES

LICRA

7 ans de partenariat

Le protocole de partenariat signé le 21 décembre 2015 par France Victimes et la Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA), affirme une reconnaissance réciproque et une volonté de travailler ensemble sur tout sujet relatif au droit des victimes d'actes racistes, antisémites ou de discriminations à caractère raciste.



Afin d'améliorer la prise en charge globale des victimes, ce protocole permet à la LICRA et à France Victimes de se saisir réciproquement des situations.

En 2022, la LICRA, qui assure une permanence téléphonique juridique, a adressé 115 saisines à France Victimes afin que le Réseau se mette à disposition des personnes victimes et leur propose un soutien psychologique (+ 62 % par rapport à 2021).

Les associations de France Victimes ont pris en charge a minima 43 victimes et ont effectué 88 interventions pour leur procurer aide et accompagnement.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

1 an de partenariat

Déterminée à lutter contre toute forme de violence et actes répréhensibles et à œuvrer pour que le football reste porteur de valeurs universelles, la Fédération Française de Football (FFF) a adopté un plan de prévention et d'actions pour la protection de ses licenciés.

Dans ce cadre, la FFF s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi qu'une nouvelle convention entre la FFF et France Victimes est signée.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des licenciés victimes dans le cadre de leur pratique du football.

Les victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois d'octobre 2022 le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.



En 2022, le numéro a traité 9 appels en lien avec le partenariat :

- 3 appels concernant des faits de violences sexuelles
- 1 appel concernant une violence volontaire
- 3 appels concernant des menaces/ injures
- 1 appel concernant du harcèlement
- 1 appel concernant de la discrimination

Nouveautés

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

cnrs

Le CNRS, Centre National de la Recherche Scientifique, est un EPST (Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique) créé en 1939 et placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il se compose de dix-huit délégations régionales qui ont un rôle de gestion et d'accompagnement de proximité des laboratoires répartis sur l'ensemble du territoire.

Au total, le **CNRS regroupe 32 000 personnes au service de la recherche et dispose de plus de 1 100 laboratoires de recherche en France et à l'étranger.**

Déterminé à lutter contre toutes formes de violences, le CNRS a mis en place en interne, et sous la responsabilité d'un référent signalements, une cellule de signalements : elle a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes, ou des témoins, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes ; de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et enfin de traiter des faits signalés.

En complément de la procédure de signalement interne, le CNRS a souhaité pouvoir proposer un dispositif externalisé d'accueil, d'écoute et d'accompagnement à ses agents victimes, afin notamment de favoriser la libération de la parole.

À cet égard, une convention entre France Victimes et le CNRS a été signée en juin 2022 : elle prévoit une écoute et un **accompagnement juridique, psychologique et social des agents du CNRS, victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes**, ainsi que pour les témoins de tels actes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur du CNRS, mais aussi pour tout agent public victime ou témoin de tels actes commis par un agent CNRS.

Ainsi, deux modes de sollicitations sont possibles :

- Les victimes et témoins peuvent joindre directement le numéro et une adresse mail dédiés à cette convention, tous les jours de 9 heures à 21 heures ;
- Le Service Animation Réseau peut aussi être directement sollicité par la cellule interne des signalements, un service RH ou un service de direction d'un laboratoire, pour une saisine à des associations France Victimes.

En 2022, le bilan est le suivant :

- 14 appels ont été reçus.
- 4 mails ont été traités.
- 1 saisine par le SAR a été réalisée.

CEF / CORREF

En 2018, la CEF (Conférence des Évêques de France) a décidé de la création de la Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église catholique (CIASE), destinée à faire la lumière sur ces violences. Au cours de sa mission, France Victimes avait été partenaire, durant un an et demi, dans le cadre de la plateforme téléphonique en charge du recueil des témoignages. La CIASE a rendu son rapport le 5 octobre 2021 et a émis 45 recommandations, dont une portant sur une réforme des modalités d'accueil et d'écoute proposées par l'Église en allant vers un système mixte (interne / externe, national/local).

Dans ce cadre, la CORREF (Confédération des Religieux et Religieuses de France) et la CEF se sont rapprochées de France Victimes afin d'être accompagnées par une structure spécialisée pour la mise en œuvre d'une cellule déconnectée de l'Église, pour la prise en charge des victimes. C'est ainsi que la CORREF, la CEF et France Victimes ont signé une convention de partenariat.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des victimes de violences sexuelles au sein de l'Église catholique.

Les victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le 24 novembre 2021, le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.



En 2022, 385 appels ont été traités sur le numéro dédié.

CONVENTIONS AVEC LES ÉCOLES

SCIENCES PO PARIS **SciencesPo**

Déterminée à lutter contre toute forme de violence sexuelle et sexiste et à œuvrer pour une culture du respect, de la civilité et de l'égalité des personnes, la Fondation nationale des sciences politiques et de l'institut politique de Paris, ensemble désigné sous le terme « Sciences Po Paris », prend toutes les dispositions nécessaires pour créer un environnement sain et propice à l'enseignement et à la recherche. Un groupe de travail interne a émis 60 recommandations, dont une sur l'externalisation d'une cellule d'écoute, en plus de la cellule interne mise en place il y a un an.

En 2022, le numéro dédié mis en place dans le cadre de ce partenariat a traité 22 appels de victimes dont 85,7 % pour des faits d'agressions sexuelles.

Dans ce cadre, Sciences Po Paris s'est rapproché de France Victimes afin d'être accompagné par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que Sciences Po Paris et France Victimes ont signé une convention de partenariat.

Cette convention signée le 28 août 2021 prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants, professeurs et collaborateurs de Sciences Po Paris, ainsi que leurs proches, victimes de violences sexuelles et/ou sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de Sciences Po Paris (répartie sur 7 campus : Paris, Reims, Nancy, le Havre, Dijon, Menton et Poitiers).

CENTRALESUPÉLÉC PARIS SACLAY

Préoccupée depuis toujours par l'égalité femmes-hommes, l'école d'ingénieurs CentraleSupélec Paris Saclay (née de la fusion des écoles Centrale Paris et Supélec en 2015) dispose depuis de nombreuses années d'un plan d'actions consacré à ce sujet. Au sein de ce plan d'actions, la lutte contre les violences sexuelles et sexistes constitue une forte priorité. Ainsi, dès 2019 un dispositif interne de lutte contre ces violences et d'accompagnement des victimes a été mis en place.

En 2021, les résultats d'une enquête menée par l'École via l'association étudiante ÇAPESE, indiquaient un nombre important d'étudiantes et d'étudiants victimes de ces violences. En début d'année universitaire, le Procureur de la République de l'Essonne a été saisi et une intervention avec différents partenaires et acteurs de l'accompagnement des victimes a eu lieu sur le principal campus de l'école à Gif-



sur-Yvette, en Essonne (les trois autres campus sont à Rennes, Metz et Pomacle (Marne)). L'association France Victimes, **MEDIAVIPP 91** a été sollicitée et a pu ainsi intervenir, notamment pour mettre l'accent sur l'importance de l'expression de ces violences, que cela soit par les victimes mais aussi par les témoins, et les possibilités d'accompagnement par des professionnels.

Les enseignements tirés de cette enquête militent pour l'externalisation du dispositif d'écoute et d'accompagnement des victimes de violences sexuelles et sexistes, jusqu'alors entièrement interne à CentraleSupélec.

En 2022, le dispositif a reçu 8 appels pour des faits de violences sexuelles et / ou sexistes.

Dans ce cadre, CentraleSupélec Paris Saclay s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes. C'est ainsi que CentraleSupélec Paris Saclay et France Victimes ont signé une convention de partenariat le 26 octobre 2021.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants, professeurs et collaborateurs de CentraleSupélec, ainsi que leurs proches, victimes de violences sexuelles et/ou sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de l'école.

Les victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois de novembre 2021 le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.

CENTRALE LILLE

Centrale Lille s'est engagé dans une démarche de prévention des violences sexistes et sexuelles au sein de sa communauté, par le biais d'actions d'information et de réflexion. Il souhaite également accompagner au mieux les victimes, étudiants comme personnels, en leur proposant une prise en charge globale, adaptée au mieux aux besoins exprimés. Centrale Lille déploie donc en interne une cellule de signalement des violences sexuelles et sexistes, composée de personnels de l'établissement, mais souhaite également proposer la possibilité de faire appel à un service d'écoute et d'accompagnement, à l'externe.

L'établissement, regroupant quatre écoles d'ingénieurs, est implanté sur deux campus à Villeneuve d'Ascq et Lens, mais certains de leurs étudiants peuvent être issus et domiciliés dans toute la France, ainsi que se trouver certains semestres d'étude en stage dans d'autres départements.

Dans ce cadre, Centrale Lille s'est rapproché de France Victimes afin d'être accompagné par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes.



C'est ainsi que Centrale Lille et France Victimes ont signé une convention de partenariat fin février 2022.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants et personnels victimes de violences sexuelles et sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de l'école.

Les victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois de mai 2022 le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES

L'École Nationale des Ponts et Chaussées, école française qui forme des ingénieurs, est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministère de la Transition écologique depuis 1994. L'École dispose d'un campus d'enseignement en Seine et Marne, mais les étudiants, doctorants et chercheurs se retrouvent répartis sur différents sites ou stages partout en France.

Depuis 2018, l'ensemble des 1800 apprenants de l'ENPC ont bénéficié d'un développement du dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le dispositif dédié aux étudiants et aux doctorants s'articule autour de 5 axes : la prévention/sensibilisation, la formation, l'évaluation, la communication et le signalement / accompagnement des victimes et des témoins.

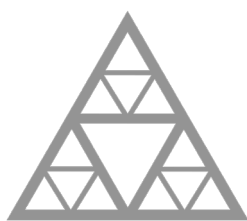
Un protocole de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux, dont font partie les violences et le harcèlement sexuel, la mise en place d'une cellule de veille et d'accompagnement, la nomination d'une responsable égalité - diversité pour les élèves et d'un référent égalité professionnelle pour les agents, l'élaboration d'une charte du respect d'autrui, signée par les élèves et qui sera étendue aux doctorants et agents, sont autant d'actions qui révèlent l'implication de l'École dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

L'École a ainsi élaboré un plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui comporte des mesures concrètes, dont la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. Parmi celles-ci figure la mise en place d'une cellule externe d'écoute et d'accompagnement des victimes.

C'est ainsi que l'ENPC et France Victimes ont signé une convention de partenariat en avril 2022.

Cette convention prévoit une écoute et un accompagnement juridique, psychologique et social des étudiants, doctorants, chercheurs et agents, victimes de violences sexuelles et sexistes, ayant lieu au sein ou à l'extérieur de l'École.

Les victimes, proches de victimes et témoins peuvent ainsi joindre, depuis le début du mois de mai 2022 le numéro dédié à cette convention tous les jours de 9 heures à 21 heures.



École des Ponts
ParisTech

L'École des Ponts et Chaussées s'est rapprochée de France Victimes afin d'être accompagnée par une structure spécialisée pour la mise en œuvre de son plan de prévention des violences, et plus précisément en matière d'accompagnement des victimes.

ANIMER ET ACCOMPAGNER LE RÉSEAU ASSOCIATIF

1. Mieux se connaître et faire évoluer nos métiers

LA FORMATION

L'année 2022 a été celle de la restructuration et de la transition du service Formations : obtention de la certification indispensable à la continuité de l'activité, changement de direction et de management en septembre.

Un « label » Qualité

La loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a rendu obligatoire une certification des organismes de formation, en effectuant une vérification systématique de la qualité des offres de formation. La certification Qualiopi est le dispositif qui a été mis en place pour évaluer les organismes de formation. Cette certification est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022. Le service Formations de France Victimes a obtenu cette certification au début de l'année.

Le référentiel Qualiopi impose des process garantissant la qualité de l'organisation, de la logistique et de la dispense des formations. Ce sésame a un impact sur les capacités des associations à former leurs équipes : en effet, il permet à France Victimes de continuer de leur proposer des formations susceptibles d'être prises en charge par les OPCO, et de l'inscrire dans les objectifs subventionnés.



La formation en chiffres

Marqué par le départ de la responsable et l'urgence de la mise aux normes Qualiopi des modules sur lesquels la Fédération s'était engagée, le service a dû reporter et geler les formations durant tout le premier semestre.

Ainsi, le nombre de formations et d'apprenants a été très inférieur aux années précédentes.

Au total, 296 personnes ont été formées, ce qui représente une chute de 69 % par rapport à l'année précédente. Plus en détail, le nombre de salariés et bénévoles du Réseau ayant bénéficié d'une formation chez France Victimes a baissé de 78 %. Seules 26 formations ont été organisées. Le nombre de formations dispensées par l'IFJR est resté stable (13 modules).

En 2022, 26 formations ont été organisées, et 296 personnes ont été formées.

Pilotage de la formation

Afin d'insuffler une nouvelle dynamique, une nouvelle Responsable formations possédant une expérience de 10 ans en Marketing et 10 ans en management d'un organisme de Formation a pris ses fonctions en septembre, afin de migrer vers un véritable Organisme de formation.

Le bilan, certes préoccupant des trois premiers trimestres, offre néanmoins l'opportunité d'organiser une refonte totale du service Formations, de ses process, et de ses livrables ; de piloter le service en cohérence avec la mission qui est celle de contribuer à la montée en compétences de chaque professionnel travaillant dans un service d'aide aux victimes, en proposant des formations pertinentes, exhaustives, à jour, disponibles, sous différents formats, à des coûts optimisés et d'accompagner les directions du Réseau dans l'élaboration de leur plan de développement des compétences.

La fin de l'année a été consacrée aux travaux préparatoires d'un nouveau pilotage de l'activité, afin de diversifier l'offre en longueur (variété des propositions) et en largeur (méthodes pédagogiques).

différentes, segmentation par niveau d'apprenants etc.) afin de couvrir le plus précisément possible l'ensemble des besoins du Réseau, les recenser et les évaluer régulièrement.



Outre la constitution du [catalogue de formation](#) de l'année 2023, issu des attentes exprimées des membres du Réseau dans le SWOT, le dernier trimestre a été consacré à :

- L'augmentation de la rémunération des formateurs et par là-même de l'attractivité de la mission (Institution d'honoraires de conception de préparation et d'animation) ;
- L'élaboration d'une grille tarifaire lisible et progressive et l'augmentation des tarifs (corrélés aux coûts et charges afférents, coût de mise à disposition du personnel de la Fédération compris) ;
- La mise en place de règles de facturation des annulations d'inscription et des abandons et règles de garantie et de suppression des sessions ;
- La diffusion des programmes par mail à destination du public cible ;
- La vérification de la conformité des programmes planifiés au référentiel Qualiopi ;
- La création d'indicateurs de suivi et de performance pertinents.

Pour finir, l'analyse interne a montré un fort besoin de montée en compétences, les répondants ayant exprimé leur intérêt pour 8 des formations dans la liste des formations proposées, en moyenne. Afin de faire face le plus rapidement possible à des besoins de mise à jour de connaissances et d'en faire bénéficier le plus grand nombre, le choix de programmer des webinaires informatifs a été acté en remplacement d'actions de formation en tant que telles.

LES ENQUÊTES AU SEIN DU RÉSEAU

Enquête communication

Le service communication a sollicité le Réseau pour une [enquête sur la communication](#) de chacune des associations.



Cette enquête avait pour objectifs d'en apprendre un peu plus sur le Réseau en matière de communication externe et presse, de relever les questionnements, afin d'avancer ensemble et ainsi améliorer la communication sur la culture commune de l'aide aux victimes.

L'enquête a donc permis de révéler que les associations sont plus à l'aise avec la communication papier que la communication internet, et que les freins rencontrés sont principalement le manque de temps et de compétences.

Sur les 80 associations répondantes, 57 d'entre elles (ce qui représente 71 %), seraient intéressées à participer à des réunions zoom régulières pour travailler sur leur communication, échanger sur leurs problématiques et monter en compétences.

Concernant la communication presse :

52 associations ont répondu qu'elles faisaient de la communication presse et 48 d'entre elles aimeraient la développer. Les interlocuteurs principaux sont en majorité, sur les 80 associations, la direction (80 %), puis les élus (32,6 %), suivis de près par les intervenants (selon leurs fonctions) (28,7 %).

Sur les 80 associations :

- 51 sont intéressées à participer à des réunions zoom sur ce sujet,
- 6 sont intéressées à participer à des réunions zoom sur ce sujet mais manquent de temps pour le faire,
- 4 sont potentiellement intéressées à participer à des réunions zoom sur ce sujet.

La Fédération a prévu pour courant 2023 de créer un kit communication presse et digitale ainsi que des réunions thématiques pour échanger, communiquer sur des bonnes pratiques et pallier les problématiques rencontrées dans le Réseau.

Enquête Formation

Un SWOT a été effectué du 16 au 26 octobre 2022. 283 Directeurs et collaborateurs ont répondu à l'enquête. Le traitement des données issues du questionnaire a permis d'appréhender au mieux les attentes et les besoins des membres du Réseau mais également de fournir des éléments de compréhension de « l'état de santé » du service Formations.

Les réponses au questionnaire ont montré :

- **Que le recours à d'autres organismes de formation a augmenté en 2021 et 2022** ; ce fut le cas pour 51 % des psychologues, 49 % des Directeurs, 35 % des travailleurs sociaux 31 % des juristes de l'échantillon. De plus, 44 % n'ont suivi aucune formation chez France Victimes. Près d'un tiers de l'échantillon n'a bénéficié d'aucune formation sur la même période.
- **Que les membres du Réseau n'ont pas été satisfaits de l'offre proposée** (manque de renouvellement, absence de modules destinés aux « Managers »), du nombre de sessions programmées jugé insuffisant et des méthodes pédagogiques utilisées, entre autres.
- **Que les coûts afférents à la participation à une formation** (hébergement, transport et restauration) ainsi qu'une charge de travail importante ont été un frein à l'envoi en formation des équipes. Tout naturellement, les réponses à la question relative aux méthodes pédagogiques préconisées par le Réseau ont donné 67 % en « Présentiel en région », 45 % en « Visioconférence », 33 % en « Présentiel à Paris », 29 % en « E-learning », dernière méthode qui séduit les équipes basées en Outre-Mer.

À la lecture du verbatim, il apparaît que dans l'ensemble la qualité des formations dispensées et l'expertise des intervenants n'est pas remise en cause. Les associations perçoivent les formations comme l'opportunité de renforcer les compétences, d'empêcher les dérives dans les pratiques et surtout, **de faire réseau**.

Effectuer ce « sondage » avait également pour finalité de s'assurer de l'efficacité des actions opérationnelles en réponse à la stratégie de la Fédération et de l'atteinte des objectifs fixés.

EVVI

Un groupe de travail relatif aux évaluations des besoins des victimes (EVVI), réalisées par les associations d'aide aux victimes, s'est constitué en 2022.

Piloté par le SADJAV, en lien avec la DACG et la MIPROF, ce groupe y a associé la fédération France Victimes.

L'objectif était notamment de parvenir à homogénéiser les EVVI et de bien redéfinir le périmètre et les finalités de l'évaluation, en fonction des vulnérabilités.



En effet, les constats faits par le ministère de la Justice étaient les suivants :

- Une grande hétérogénéité des EVVI sur le terrain (certaines évaluations faisaient un état de la situation de la victime, d'autres étaient plus proactives et contenaient des propositions pour orienter l'autorité judiciaire dans ses prises de décisions) ;
- Des questions (grilles d'évaluations) et des mesures à prendre qui différaient selon qu'il s'agissait de violences intrafamiliales, d'une victime mineure ou encore d'une victime personne âgée, d'une victime de traite des êtres humains, à titre d'exemple ;
- Une absence de cadre clair concernant l'articulation des EVVI 1^{er} niveau (réalisées par les services d'enquête) et des EVVI 2^{ème} niveau (effectuées par les AAV).

Dans ce contexte, une enquête a été envoyée en avril 2022 aux 127 associations France Victimes désignées par les chefs de juridiction comme habilitées à réaliser des EVVI. 80 % d'entre elles ont répondu (102, dont 6 ayant indiqué ne jamais être saisies dans ce cadre).

Plusieurs propositions d'améliorations s'en sont dégagées, qui ont permis de nourrir les échanges avec le SADJAV.

Appellation France Victimes

5 ans après le changement de dénomination de la Fédération, il était nécessaire de réaliser une enquête destinée à comprendre l'impact que cette stratégie a pu avoir sur le réseau France Victimes.

Même si les sondés ont pu juger des conséquences sur leurs partenaires et les victimes, une étude plus poussée serait nécessaire à cet effet.

76 % des associations ont répondu à cette sollicitation. Parmi ces répondants, 72 % des AAV ont intégré cette appellation.

Il ressort de cette enquête que le changement de dénomination a connu un engouement certain au sein du réseau France Victimes, et une incidence ressentie comme positive même si elle est plus évidente pour les associations ayant pour activité principale l'aide aux victimes que pour les autres.

Au-delà de la dénomination « France Victimes » en tant que telle, c'est le sentiment d'appartenance à un réseau qui se trouve renforcé et qui a été jugé comme ayant eu le plus fort impact : il fait sens, il rend l'activité et l'offre de service sur tout le territoire plus lisible et uniforme. Il donne de la légitimité, du poids, et il est considéré comme un label de référence en matière d'aide aux victimes.

S'agissant des points un peu plus négatifs recensés, la mise en œuvre de cette dénomination commune a été jugée comme n'ayant sans doute pas suffisamment pris en considération toutes les situations en amont, en cherchant le consensus, qu'elles soient structurelles (établissements n'ayant qu'une toute petite activité d'aide aux victimes) ou politique (identités historiques, problématiques locales ultra-marines...).

Contribution citoyenne

Au mois de juin 2022, une enquête a été envoyée au Réseau France Victimes, dans le but de faire un bilan sur la première année de mise en œuvre de la contribution citoyenne, et de partager les bonnes pratiques mises en place par les associations d'aide aux victimes.

112 associations du Réseau France Victimes (soit 86 %) ont répondu à ce questionnaire, dont 71 ayant signé des conventions relatives à la contribution citoyenne avec le tribunal judiciaire de leur ressort.

La contribution citoyenne a été créée par la loi du 8 avril 2021 ; depuis sa mise en place effective, l'enquête restituée en août 2022 révèle qu'elle a généré un total moyen de **182 110 euros perçu par les AAV ayant répondu.** Le montant de ces contributions citoyennes est très variable, et se situe globalement entre 50 et 3 000 euros.

En moyenne, les associations répondantes ont perçu 2 890,63 € au titre de la contribution citoyenne.

Plus de 1 239 auteurs se sont acquittés d'une contribution citoyenne.

Il a été constaté que les auteurs préfèrent verser cette contribution et participer à la prise en charge de la

victime, plutôt que d'avoir à payer une amende.

L'utilisation de la contribution citoyenne par les associations d'aide aux victimes est variable : **50 % des AAV dédient cette contribution à des actions spécifiques, lesquelles peuvent être diverses et concerner par exemple :**

- La recherche de logements pour les victimes ;
- L'amélioration de l'accueil des victimes au siège ou au BAV ;
- Les nuitées d'hôtel en urgence ;
- Les bons de transport, comme les taxis pour les victimes ;
- L'achat de matériel, telles que des tablettes pour les gendarmeries, ou de boutons App'Elles ;
- La création de projets artistiques, tels que des BD pour les enfants victimes et témoins de violences conjugales, ou des livrets parcours pour les victimes ;
- La prise en charge des auteurs de violences conjugales, par un accompagnement psychologique individuel ou groupé des auteurs.

La mobilisation sur ce dispositif est encore finalement très variable selon les juridictions. Certaines décident de ne le prononcer que rarement, et d'autres choisissent de privilégier ce type de sanctions pour les auteurs les plus précarisés (avec des montants très bas).

BILAN D'ENQUÊTE : LA CONTRIBUTION CITOYENNE

La loi du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale, a mis en place la contribution citoyenne, à l'art. 41-1, 10° du CPP.

Dans le cadre d'une alternative aux poursuites, le procureur de la République a la possibilité de demander à l'auteur des faits de s'acquitter d'une contribution citoyenne auprès d'une association d'aide aux victimes agréée par le ministère de la Justice du ressort du tribunal judiciaire ou de la cour d'appel. Seuls sont concernés les majeurs au moment de la commission des faits.

Cette contribution citoyenne est fixée par le procureur de la République en fonction de la gravité des faits et des ressources et charges de l'auteur, sans pouvoir excéder 3000 euros.

Depuis la mise en place de cette nouvelle mesure alternative aux poursuites, de nombreuses conventions ont été signées au niveau local avec les associations France Victimes.

Au mois de juin 2022, un questionnaire a été envoyé au Réseau France Victimes, dans le but de faire un bilan sur la première année de mise en œuvre de ce dispositif, ainsi que de partager les bonnes pratiques qui seraient mises en place par les associations d'aide aux victimes.

BILAN GÉNÉRAL :



112 associations ont répondu à ce questionnaire.



39 associations d'aide aux victimes nous ont communiqué leurs conventions signées avec les juridictions de leur ressort. À noter que certaines associations interviennent sur le ressort de plusieurs tribunaux judiciaires.



71 associations d'aide aux victimes ont signé des conventions relatives à la contribution citoyenne avec le tribunal judiciaire de leur ressort.



36 associations locales n'ont pas signé de conventions relatives à la contribution citoyenne, mais 5 conventions sont en cours de discussion, ou de finalisation.

Août 2022



1/5

Synthèse Covid-19



Dans la continuité des deux enquêtes menées en 2020 et 2021, [un troisième volet](#) a été adressé aux AAV en mai 2022, qui avait pour objectif d'évaluer l'impact de la crise sanitaire dans la prise en charge psychologique des victimes, mais également d'observer les évolutions de l'activité professionnelle des psychologues au fil de ces 3 ans.

La plupart des répondants (43 %) a constaté une hausse des demandes d'accompagnement psychologique depuis le déconfinement (sans savoir si cela est dû à la crise sanitaire ou au retour en présentiel des victimes pour les entretiens). S'agissant des motifs de consultations, les violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles restent au cœur des principales demandes.

Quant à l'impact de la crise sanitaire sur le travail des psychologues, la deuxième enquête de 2021 révélait que 69 % des psychologues étaient favorables à inscrire le distanciel (visio consultation) dans leurs pratiques ; dans l'enquête 2022, deux tiers des psychologues (66 %) ont fait évoluer leurs pratiques, 37 % pour la visio-consultation, alors que la prise en charge psychologique téléphonique représente 83 % des réponses. Ces modalités se sont ancrées dans l'offre de service du psychologue en les systématisant au sein de l'AAV.

Pour autant, le présentiel n'est évidemment pas abandonné et reste privilégié au sein de l'AAV. En complément, la prise en charge psychologique peut se faire sous forme hybride, en présentiel et en distanciel (en proposant par exemple un entretien téléphonique entre deux rendez-vous physiques, pour en augmenter la régularité). Par ailleurs, près d'un tiers des répondants (30 %) précise que des prises en charge psychologiques ayant débuté en distanciel, se poursuivent encore aujourd'hui.

Enquête sur les psychologues en AAV et leurs missions



En 2022, le nombre de psychologues exerçant en AAV s'élevait à plus de 345 professionnels, répartis sur tout le territoire, contre plus de 330 en 2021.

60 % des psychologues du Réseau sont des salariés (92 % en CDI et 8 % en CDD), 38 % sont en prestation et 2 % d'entre eux ont un autre profil (bénévoles, psychiatre, pédopsychiatre, etc.). On peut noter une légère baisse du salariat (-2 % par rapport à 2021). Sur les 130 AAV du Réseau, 90 travaillent uniquement

avec des psychologues salariés (soit près de 69 %) 24 exclusivement avec des prestataires externes (soit près de 18 %) ; 17 collaborent aussi bien avec des psychologues salariés que des psychologues externes (soit 13 %).

La moyenne du temps de présence des psychologues salariés au sein des AAV est de 0,63 ETP (Équivalent Temps Plein), soit l'équivalent de 3 jours par semaine (alors que la moyenne était de 0,58 en 2021).

Quant au temps de présence des psychologues bénévoles, il est de 0,12 ETP, soit l'équivalent d'un peu plus d'une demi-journée.

L'enquête Psy menée auprès du Réseau a mis en avant trois thèmes principaux :

- **Le soutien psychologique assuré par les psychologues dans le cadre de procès** : 55 % des AAV interrogées ont indiqué qu'elles accompagnaient ou étaient susceptibles d'accompagner psychologiquement une personne victime à un procès. Ce soutien psychologique peut concerner n'importe quelle audience : comparution immédiate, audience correctionnelle ou Assises. Il a également été indiqué que d'autres membres de l'équipe, tels que les accueillants victimes, les juristes, les bénévoles, la direction, les travailleurs sociaux et les stagiaires psychologues, accomplissaient également cette mission.
- **La présence des psychologues des AAV dans les commissariats et gendarmeries** : 7 % des psychologues interviennent en ces lieux (de quelques heures à une présence quasi quotidienne).
- **La question de la limitation du nombre de rendez-vous psychologiques** : 18 % des AAV ayant répondu ont précisé avoir parfois imposé une limite au nombre d'entretiens psychologiques proposés (afin de pouvoir assurer un maximum d'accompagnements, face à l'accroissement de la demande), avec toutefois une totale adaptabilité en fonction des circonstances. Une fois la prise en charge psychologique en association terminée, les victimes sont si besoin orientées vers d'autres structures partenaires.

Réseau LINGUA

La Fédération a actualisé en 2022 son étude auprès du Réseau sur les capacités linguistiques en AAV : elle voulait en effet connaître toutes les langues parlées afin d'améliorer le soutien apporté aux victimes en leur proposant un accompagnement dans leur langue maternelle.

Sur les 42 répondants, 17 langues parlées ont été

recensées, dont le langage des signes.

Les deux principales langues maîtrisées par les professionnels étaient l'anglais (44 %) et l'espagnol (17 %).

30 % des AAV pouvaient proposer des entretiens en une seule langue, 27 % en deux langues, 13 % en trois langues et 30 % en quatre langues ou plus.

33 % des professionnels répondants sont bilingues.

Cette possibilité de mutualisation des compétences linguistiques inter-AAV ne doit pas être négligée, visant à faciliter au maximum l'accompagnement en AAV de victimes ne parlant pas (ou peu) français.

[L'enquête c'est ici.](#)



Retrouvez toutes les enquêtes et les résultats dans [l'espace adhérent ici.](#)

LE PROJET FÉDÉRAL

Annoncée fin 2021, la mise en écriture d'un projet fédéral qui s'appuie sur 3 piliers s'est poursuivi en 2022.

Pour rappel, il est convenu que le projet fédéral puisse comporter :

- I. Le projet associatif de la Fédération
- II. Un nouveau code de déontologie
- III. Un projet stratégique

Jérôme Moreau, Magali Blasco-Bellanger, Xavier Thiebaud, issus du groupe communication, et Olivia Mons, après avoir consulté Françoise Passuello, Présidente du groupe Vie des associations, ont présenté le premier jet de leurs travaux lors de l'Assemblée Générale de Nevers. Suite aux discussions en Assemblée puis lors des deux réunions organisées en visio avec tout le réseau, et après présentation au bureau, à l'équipe fédérale et lors du conseil d'administration de décembre 2022, la partie I va enfin pouvoir être soumise au vote des adhérents en juin 2023.

Les travaux sur le code de déontologie ont démarré en septembre 2022, pilotés par Jérôme Moreau, Roselyne Leplant-Duploux, Anne-Sophie Gravioloff, Karine Chauvet et Olga Louis-Richon.

Le bureau fédéral s'est engagé quant à lui à présenter un projet stratégique en juin 2024.

Ainsi, les travaux sont enclenchés, les discussions et réflexions se poursuivent, et les process de validation sont respectés. **En 2024 c'est donc un projet fédéral complet, ambitieux et renouvelé qui pourra trouver à s'appliquer.**



2. Animer le Réseau

RÉPONSES AUX SOLLICITATIONS DU TERRAIN

Réserve nationale

Le concept de la réserve nationale d'aide et de soutien est né de la multiplication des événements collectifs (accidents, actes de terrorisme, catastrophes naturelles) sur le territoire français, et de la sollicitation toujours plus massive des AAV pour intervenir dans les dispositifs d'urgence.

Elle est constituée de personnes engagées et volontaires, qui ont manifesté leur souhait d'y être intégrées auprès de la fédération France Victimes.

Son objectif est d'anticiper, d'organiser et de mutualiser l'intervention des professionnels des AAV en situation d'événements collectifs exceptionnels, de façon légale, encadrée et coordonnée, dont la démarche désintéressée est l'expression concrète de la solidarité au sein d'un Réseau à destination des victimes.

En cas d'événement collectif impactant fortement l'action d'une association d'aide aux victimes, un ou plusieurs volontaires de la réserve pourrait donc y être affecté afin d'y assurer une réponse adaptée et de qualité à la prise en charge des victimes.

La constitution de cette réserve est effective depuis le 19 janvier 2022, en s'inscrivant sur [la plateforme dédiée](#), après avoir obtenu l'accord de son employeur. Elle recense désormais plus d'une trentaine de participants.

Une large diffusion du dispositif sera nécessaire en 2022 et 2023 afin d'être le plus efficace possible en temps de crise.



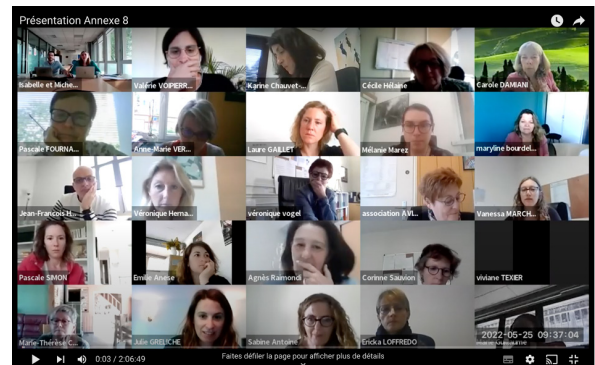
Annexe 8

Chaque année, les demandes de subventions adressées au ministère de la Justice dans le cadre de l'action 3 du programme 101 sont associées à un document technique, appelé l'annexe 8, permettant son analyse et son appréciation.

Sollicitée dès fin 2021 par le SADJAV, la Fédération a pleinement été associée à sa refonte, pour apporter ses réflexions et axes d'amélioration sur la nouvelle formule attendue pour 2022. La finalité de cette démarche était d'améliorer le dispositif et de faciliter les dialogues de gestion réalisés entre le ministère de la Justice et les cours d'appel.

Après plusieurs réunions et discussions, la Fédération a présenté la version finale aux associations lors d'un webinar, leur permettant d'anticiper cet exercice et d'obtenir toutes les réponses à leurs questions. 76 % du Réseau était réuni à cette occasion afin de s'approprier au mieux ces éléments.

Ce temps était associé à un support écrit, permettant notamment une aide à l'extraction des statistiques IPG qui étaient demandées.



Partenariat SARVI

En février 2020, une rencontre avec le SARVI au sein des locaux de la Fédération a donné lieu à la mise en place d'un partenariat de principe permettant de faciliter les échanges sur des dossiers entre France Victimes et le SARVI.

En effet, en cas de difficultés des associations sur certains dossiers pour lesquels elles ne parviendraient pas à obtenir de réponses de la part du SARVI, il est désormais convenu avec le SARVI que la Fédération France Victimes centralise les demandes écrites et interroge directement les responsables en cas de besoin.

Il est ainsi possible pour les associations d'interpeller la Fédération au sujet de dossiers SARVI constitués depuis un certain temps, pour lesquels les victimes n'arriveraient pas à obtenir de nouvelles ou pour lesquels les associations ne parviendraient pas à joindre le SARVI.

En 2021, 15 AAV avaient fait appel à France Victimes pour son assistance sur 79 dossiers SARVI, concernant 82 victimes (78 dossiers concernaient des situations individuelles et 1 dossier concernait plusieurs victimes).

En 2022, 16 associations d'aide aux victimes ont sollicité la Fédération pour 98 dossiers SARVI, concernant 100 victimes. Soit une augmentation de 24 %.

97 dossiers concernaient des situations individuelles et 1 dossier concernait une affaire d'escroquerie collective.

France Victimes a également été sollicitée directement par une victime étrangère concernant le traitement de son dossier SARVI.

Sur les 98 dossiers, 37 émanaient des associations ultramarines (24 dossiers d'APAJ Polynésie et 13 dossiers d'ARAJUFA-France Victimes Réunion).

France Victimes a également permis de faire le lien avec le FGAO pour un dossier suivi par l'association APAJ Polynésie.

Les demandes relatives aux 98 dossiers se ventilent comme suit :

- 66 demandes concernaient le suivi de l'avancement de dossiers SARVI pour lesquels les victimes n'avaient pas de nouvelles depuis un temps

significatif ;

- 22 demandes avaient trait à des questions d'ordre général et technique sur le fonctionnement du SARVI ;
- 6 demandes étaient relatives au transfert direct de nouvelles pièces ou pièces complémentaires aux dossiers (dont 4 demandes d'APAJ Polynésie) ;
- 3 demandes concernaient le suivi d'un dossier puis le transfert de pièces subséquentes ;
- 1 demande de lien avec le FGAO.

Ces modalités de fonctionnement entre le SARVI et la Fédération représentent une réelle avancée en termes d'information des victimes sur l'état d'avancement de leur dossier SARVI, et donc quant à l'effectivité de leur droit à indemnisation.



Travaux du groupe cartographie et Vie des Associations

GRUPE CARTOGRAPHIE ET VIE DES ASSOCIATION

Ce groupe est composé de :

Jonathan ETIENNE
Remaid-France Victimes 26

Élisabeth LIOTARD
VIFFIL 69

Cécile MOREAU
APAJ 987

André LAURENT
France Victimes 67 - SOS

Marie-Christine RICOUR
France Victimes 44

Il est présidé par :

Françoise PASSUELLO
Directrice de France Victimes 31 et Vice-Présidente de la Fédération

Et accompagné par :

Michel DE SOUSA
Chargé d'animation réseau

Isabelle SADOWSKI
Directrice Générale Adjointe

Depuis le 28 septembre 2021, le Conseil d'Administration a étendu les compétences du groupe historique « Carto », devenu depuis le Groupe « Cartographie et Vie des Associations ».

Comme son nom l'indique, il est en charge des sujets relatifs à la structuration du Réseau, au partage des bonnes pratiques, comme des problématiques liées aux activités des AAV ou à leurs fonctions d'employeur, l'objectif étant d'harmoniser les modalités d'intervention du Réseau et de faciliter l'échange entre les associations, notamment par le biais de webinaires.

En 2022, il s'est réuni 8 fois, avec notamment comme objectifs de poursuivre les travaux relatifs aux accords d'entreprise, et de proposer des thématiques au Réseau, sous le format « webinaires », permettant ainsi une large participation locale.

De plus, il est toujours destinataire des informations relatives à la structuration du Réseau et a la charge d'en assurer son efficience : demandes d'adhésion, alertes, agrément des AAV...

Ainsi, dans la continuité des travaux engagés en 2021, plusieurs webinaires ont été proposés, animés par Michel de Sousa et le cabinet d'avocat Picard en vue d'informer les AAV sur les procédures de dialogue social mais aussi de répondre à leurs interrogations quant aux travaux qu'elles pourraient entreprendre sur cette thématique.

Pour préparer ces temps d'échanges, une enquête relative à la « structuration » des associations a été lancée, et a récolté 101 réponses.

Il en ressortait que 78 % des AAV France Victimes étaient composées de moins de 20 salariés, 63 % n'avaient pas d'acteurs du dialogue social dans la structure et que 80 % avaient, soit l'affiliation à une convention collective (41 %), soit appliquaient strictement le droit du travail (39 %).

Après une session collective, il a été proposé 4 rencontres plus techniques et précises, l'hétérogénéité attendue et démontrée par l'enquête ayant permis de rassembler les associations par « similitudes ».

Par ailleurs, en janvier 2022, le Réseau a été sollicité afin de connaître les thématiques sur lesquelles il souhaitait que le groupe travaille, toujours sous le format d'échanges dans le cadre de webinaires.

Ainsi, Françoise Passuello a annoncé dans la lettre aux associations 2022/07 du 2 novembre 2022 l'organisation future de Zooms thématiques, dont l'objectif était :

- **D'aborder communément un sujet particulier ;**
- **D'adopter des lignes directrices d'interventions des AAV en lien avec le sujet abordé ;**
- **De faire émerger des bonnes pratiques ;**
- **De partager des documents entre Associations le cas échéant.**

Le premier Zoom thématique portait ainsi sur les Bracelets Anti-Rapprochement, organisé en 2 sessions d'échanges.



RÉUNIONS INTERNES RÉSEAU

Assemblée générale - 27 juin à Nevers



L'Assemblée Générale de la Fédération s'est tenue à Nevers, au circuit de Magny-Cours, et a réuni plus de 80 personnes représentant près de 60 associations d'aide aux victimes adhérentes.

Après l'ouverture par Maryse Le Men Régnier, Présidente de la Fédération, les activités du bureau et le rapport d'activités de France Victimes ont été abordés. Ce fut l'occasion de mettre en exergue notamment l'augmentation des effectifs de l'équipe salariée, des appels au 116 006, de la présence médiatique de France Victimes, et, partant, des sollicitations et implications de la Fédération. Un Réseau sur tous les fronts !

L'ensemble des rapports d'activité et financier a été voté à l'unanimité.

Comme traditionnellement, les associations ont été amenées à élire le tiers sortant au conseil d'administration.

L'après-midi, la Déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Frédérique Calandra, est intervenue en visio, pour un temps d'échanges toujours très attendu par le Réseau, sur l'actualité de l'aide aux victimes et la politique publique d'aide aux victimes, mais aussi s'agissant des difficultés de terrain du quotidien des adhérents.

Mémo de Vie, les outils et supports de communication ont par ailleurs été exposés aux participants, ainsi qu'une première présentation du projet fédéral.

Groupe de Réflexion et d'Action en Psychologie (GRAP)

La Fédération a constitué un groupe de travail appelé « Groupe de Réflexion et d'Action en Psychologie » (G.R.A.P.), composé de 7 psychologues d'AAV locales. Co-animé par le Psychologue Référent et la Directrice Juridique et de la Coordination de l'Aide aux Victimes, il avait pour finalité d'étudier les missions et les limites de la prise en charge psychologique assurée dans les AAV, pour aboutir à un document servant de socle commun, de convergence de pratiques de terrain, permettant de structurer une proposition circonscrite sur les principes clés de l'accompagnement psychologique en association d'aide aux victimes.

Il a été finalisé en 2022 et diffusé au Réseau en fin d'année.

Réunions régionales thématiques

Réunions Régionales des Psychologues

Comme chaque année, la Fédération a organisé des réunions régionales entre psychologues. Cette année, le Psychologue Référent a réuni 70 psychologues venant de régions telles qu'Auvergne Rhône-Alpes, Centre-Val-de-Loire, Pays de la Loire, Bretagne, Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-Est, Occitanie, Bourgogne Franche-Comté, Provence-Alpes-Côte d'Azur avec la Corse ainsi que les collègues psychologues ultramarins de Martinique, Guadeloupe, Guyane, Saint-Martin, l'Île de la Réunion, Mayotte et la Polynésie Française.

Durant ces rencontres, de nombreux sujets ont pu être abordés tels que :

- **Le cadre d'intervention du psychologue** (la spécificité de l'accompagnement psychologique en AAV, qu'il soit individuel ou collectif ; la présentation du travail clinique dans la prise en charge psychologique ; la temporalité de l'accompagnement, les attestations rédigées par le professionnel ; l'orientation des personnes victimes vers des partenaires extérieurs ; le travail pluridisciplinaire au sein de l'AAV - entretiens en binôme - ; la particularité du distanciel ; etc.),
- **Les missions du psychologue et leurs enjeux** (la place du psychologue dans la notification de classement sans suite, ou encore dans les dispositifs TGD ou BAR ; la présence du psychologue dans les commissariats ; la prise en charge psychologique des mineurs et le questionnement autour de l'autorité parentale ; les rendez-vous non honorés et les délais d'attente avant un premier entretien ; l'accompagnement des victimes lors d'un procès - retour d'expérience des psychologues lors du procès de Nice ; etc.),
- D'autres thèmes, dont celui du **vécu du psychologue au sein de sa structure et de son contre-transfert** (ou contre attitude).

Ces points émanaient des différentes demandes du Réseau au cours de l'année : en effet, le Psychologue Référent a été sollicité principalement par des psychologues (66 %), mais également des directions ou chefs de service (34 %) sur des thématiques telles que :

- La pratique et la posture professionnelle des psychologues des AAV,
- Le travail clinique de terrain,
- Les facteurs organisationnels et relationnels au sein de l'équipe.

Eu égard à la dynamique suscitée par ces réunions et le besoin prégnant d'échanges réguliers entre pairs, le psychologue proposera qu'elles puissent se renouveler chaque année, aussi bien en distanciel qu'en présentiel.

Les réunions thématiques à destination des travailleurs sociaux

À destination des travailleurs sociaux du Réseau, ces temps d'échanges ont vocation à aborder des problématiques spécifiques au travail social et à l'accompagnement au sein des AAV.

Au vu des demandes exprimées par les travailleurs sociaux du Réseau, les premières réunions thématiques organisées en 2022 furent dédiées **aux questions relatives au logement, à l'hébergement et au sans-abrisme**.

Ces rencontres, riches en partage d'expériences et de

connaissances, ont également mis en perspective les enjeux en la matière et plus particulièrement dans le domaine de l'aide aux victimes.

Ainsi, afin de valoriser ces temps de travail et soutenir les connaissances dans ce domaine d'accompagnement, la Fédération publiera au cours de l'année 2023 **une fiche technique** à destination des AAV sur ce volet.

Les échanges de pratiques à destination des travailleurs sociaux

En janvier 2022, la Fédération a initié **la création de groupes d'échanges de pratiques à destination des travailleurs sociaux en association (TSAV), des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG), ainsi que des intervenants socio-judiciaires (ISJ) mobilisés par le pôle aide aux victimes de leurs structures.**

Abordant l'ensemble des pratiques professionnelles et réalités de terrain spécifiques à l'accompagnement social au sein des AAV, ces temps d'échanges, organisés en visio, s'appuient sur les expériences professionnelles de chacun. Ils contribuent tant à partager leurs réflexions, interrogations et/ou les difficultés rencontrées sur le terrain qu'à co-construire une culture professionnelle et associative, des valeurs communes concernant des pratiques « métier » ou « fonction ».

Au premier semestre 2022, 62 inscriptions – soit 1/3 des travailleurs sociaux du Réseau toutes missions confondues - ont été recensées.

Au regard des demandes et besoins exprimés, ce projet a été renouvelé pour l'année 2022-2023.

Zooms BAR

Première mise en application des zooms thématiques impulsés par le **Groupe Cartographie - Vie des Associations de la Fédération**, 2 Zooms thématiques concernant les **Bracelets Anti-Rapprochement** ont eu lieu en novembre et ont réuni une soixantaine de participants. Ils ont pu échanger sur les problématiques quotidiennes auxquelles ils étaient confrontés, en lien avec ce dispositif, mais aussi sur les idées des uns et des autres pour améliorer son opérationnalité. Ces retours, une fois compilés, ont permis à la Fédération une remontée exhaustive au ministère de la Justice s'agissant du dispositif BAR.

Séminaire des directions

Attendu depuis le début de la crise sanitaire (laquelle avait contraint à des reports successifs), **le premier séminaire des directions des associations France Victimes s'est tenu sur 2 jours les lundi 10 et mardi 11 octobre 2022, à Paris.**



À l'instar de la journée des directeurs et des traditionnelles réunions régionales, la Fédération a souhaité proposer un nouveau « format » de rencontres via ce séminaire qui poursuit toujours le même triple objectif :

- Informer les dirigeants associatifs sur les dernières actualités, recueillir leurs avis et observations ;
- Associer le Réseau aux travaux nationaux, en co-construisant ensemble l'aide aux victimes de demain ;
- Renforcer le rapprochement et la communication inter-associatifs de France Victimes.

Durant ces deux journées, les 108 représentants des associations France Victimes ont pu, avec le concours du SADJAV :

- Échanger autour des thématiques : « Appellation France Victimes : point d'étape et modalités d'appropriation » ; « Lobbying et valeurs associatives vers une possible convergence ? » ; « Quels partenariats et dans quelles perspectives ? »
- Débattre en atelier sur les thématiques : Quelle aide aux victimes de demain ? « En termes de professionnels » ; « En termes de sources de financements » ; « En termes de missions » ; « En termes de mutualisation » ;
- Participer à l'intervention d'experts extérieurs sur le « Management associatif » ; les « Obligations légales associatives actuelles » ; l'« Isolement du directeur : quelle (s) solution (s) ? ».

De tels rendez-vous sont essentiels pour la co-construction des actions du Réseau, forts et stimulants pour la Solidarité, l'Unité et la Cohérence des AAV France Victimes au bénéfice des personnes victimes accompagnées au quotidien.

Retrouvez sur [l'espace adhérent l'article](#) reprenant, les photos et vidéos de ces deux jours.

Travaux IPG V2

En septembre 2022, la Fédération a organisé des temps d'échanges avec le Réseau dans l'objectif d'adapter le logiciel Inavem ProGest (IPG) à ses besoins, la finalité étant de faire évoluer cet outil.

134 utilisateurs des AAV se sont retrouvés lors de 12 réunions pour échanger autour des sept ateliers suivants : Expérience (destiné à comprendre l'utilisation faite du logiciel) ; les dispositifs de protection (TGD-BAR) ; la personne et le fait le temps de la procédure ; le 1^{er} contact, les contacts et les entretiens ; les diligences et les accompagnements ; l'indemnisation et l'automatisation et les fonctionnalités « manquantes ».

ALERTES, ADHÉSION ET SORTIE

Concernant les alertes, le groupe « Cartographie et Vie des associations » a **accompagné 11 de ses adhérents en 2022**.

Ces accompagnements ont fait l'objet d'échanges à distance mais ont aussi amené à des déplacements sur site du chargé d'Animation Réseau à la Fédération, parfois accompagné par un administrateur du Groupe.

Les sujets pour lesquels l'accompagnement fédéral était sollicité touchaient des domaines variés : **projets de fusion à la suite des difficultés rencontrées, vacances de certains postes d'élus, problématiques financières, aide au recrutement ...**

Sur demande, des **rapports de situation ont été rédigés** (2 pour 2022) ; en 2022, 3 demandes ont émané des Magistrats Délégués à la Politique Associative et à l'Accès aux Droits de 3 cours d'appel, mandatant la Fédération pour intervenir.

Pour l'essentiel, les difficultés sont liées à la gouvernance ou à l'organisation de ces associations, mais aussi à leurs finances.

Il est important de souligner que les **difficultés budgétaires et de trésorerie sont de plus en plus présentes** au sein des associations, dont l'origine reste diverse.

Par ailleurs, la Fédération a reçu **3 demandes de fonds d'avance de trésorerie durant le premier trimestre 2022**, toutes accordées et remboursées

en cours d'année, puis **3 demandes de fin d'année 2022**, dont certaines pourraient aboutir à des alertes en 2023.

En dehors de ces alertes, la **Fédération a pour mission de rester à l'écoute de ses collègues de terrain par des échanges réguliers** sur les difficultés quotidiennes rencontrées qui, pour 2022, portaient moins sur le sentiment d'isolement ressenti en 2021, mais davantage sur les relations partenariales locales qui se tendent à certains endroits.

De même, le Réseau a pu profiter **d'un soutien technique à la structuration des associations, comme les aides à l'extraction de statistiques**.

Par ailleurs, **chaque nouvelle direction a pu bénéficier d'un entretien avec le Service Animation Réseau**, afin de les accueillir, d'exposer les relations Fédération/AAV et de répondre à leurs interrogations.

Concernant les adhésions, la **Fédération a reçu 2 demandes concrètes en 2022**, pour lesquelles la mise en état des dossiers se poursuivra en 2023, avant un vote en Conseil d'Administration.

Par ailleurs, **10 associations ont exprimé leur souhait de rejoindre le Réseau, mais, ne répondant pas au cadre minimum d'intervention (lié notamment au caractère généraliste de l'association...), elles ont été invitées à établir un partenariat, soit au local, soit au national (116 006)**.

Face à l'augmentation de ces demandes, le **Conseil d'Administration sera sollicité afin d'envisager une réponse plus adaptée à ces demandes de plus en plus fréquentes**.

Enfin, à la suite des difficultés annoncées par **l'AAV de Saint-Pierre-et-Miquelon** en 2021, (nouvelle gouvernance État, Préfecture, Administration), nouvelle organisation judiciaire..., entraînant une baisse de l'activité sociale en faveur de la protection des personnes vulnérables et des victimes, ainsi que des licenciements économiques, **l'association a dû cesser toute activité durant l'année 2022**. Des discussions avec une nouvelle association susceptible de reprendre l'activité d'aide aux victimes seront ouvertes en 2023.

OUTILS D'INFORMATIONS POUR LE RÉSEAU

Grâce aux différents supports de communication du réseau France Victimes, la Fédération peut informer l'ensemble de ses adhérents via des Lettres aux Associations, des Newsletters mensuelles avec des fiches techniques sur une thématique dédiée, via des mails circulaires, des courriers postaux, des réunions en visio, régulières ou ponctuelles.

Newsletters Adhérents



513 abonnés
- 16 %



35 % taux d'ouverture
- 4 %

Malgré la baisse constatée, ce taux d'ouverture reste intéressant, bien qu'il ne soit pas encore suffisant pour que ce vecteur d'information devienne une véritable source d'informations, et de communication. Un travail de réorganisation va être mené afin que cet outil puisse servir de modèle d'information pour la Fédération et également pour le Réseau. De nouvelles rubriques vont être pensées, un renouvellement de consentement sera également fait pour démarrer l'année 2023.

Par ailleurs, la Fédération a mis à disposition à l'ensemble du Réseau les nouveaux supports de communication print et numériques :

1. Mise à jour du [Roll Up Aide aux Victimes](#)
2. Mise à jour des [flyers France Victimes](#)
3. [Rapport d'activité 2021](#)
4. Roll Up : [France Victimes Généraliste](#)
5. **[Mon parcours de Justice \(création externe\)](#)**
6. [Triptyque « La violence au sein du couple »](#)

Vous pouvez également retrouver tous les supports de communication (Affiche, Flyers, etc.) [France Victimes](#) et [Mémo de Vie](#).

Veille juridique

La Fédération doit demeurer une référence technique sur laquelle les associations adhérentes peuvent s'appuyer au quotidien, en particulier pour des échanges sur des difficultés concernant des dossiers individuels.

Depuis septembre 2020, France Victimes assure ainsi une mission de veille juridique en collaboration avec le FGTI.

Un condensé d'arrêts récents est regroupé par thématiques dans l'espace Adhérents du site internet de France Victimes, alimenté mensuellement à l'occasion de l'édition de la Newsletter Adhérents.

Depuis sa création, 78 arrêts ont été analysés et compilés dans la Newsletter Adhérents, ainsi que dans un document de synthèse de janvier 2023 accessible dans l'espace Adhérents du site France Victimes.

Par ailleurs, courant 2022, la Fédération a diffusé différentes **fiches techniques** sur tout texte d'actualité ayant un impact en droit des victimes, notamment :

- **La circulaire d'application de février 2022** du décret du 23 novembre 2021 tendant à renforcer l'effectivité des droits des personnes victimes d'infractions commises au sein du couple ou de la famille et du décret du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple ;

- **La loi du 24 janvier 2022** relative à la responsabilité pénale et à la sécurité intérieure et son décret d'application du 25 avril 2022 ;

- **Le décret du 17 février 2022** relatif à l'intervention des associations agréées d'aide aux victimes dans la mise en œuvre de la peine de sanction réparation ;

- **La circulaire relative à la compétence nationale concurrente du tribunal judiciaire de Nanterre** dans le traitement des crimes sériels ou non élucidés du 25 février 2022 ;

- **La loi du 2 mars 2022** visant à combattre le harcèlement scolaire ;

- **Une synthèse de la circulaire du 17 mars 2022 interministérielle de présentation de la plateforme de traitement harmonisé des enquêtes et des signalements en matière d'escroqueries (THÉSÉE) ;**

- **Le décret du 25 avril 2022** renforçant la prise en compte des intérêts des victimes au cours de la procédure pénale ;
- **Une synthèse de la présentation du SIAJ** (Système d'Information de l'Aide Juridictionnelle) du 4 mai 2022 ;
- **La circulaire sur la politique pénale générale** du 20 septembre 2022 ;
- **La circulaire concernant la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC)** du 26 octobre 2022 ;
- **La circulaire interministérielle relative à l'annonce des décès et au traitement respectueux des défunts et proches** du 2 décembre 2022 ;
- **Une note sur la reconnaissance et la réparation pour les victimes de violences sexuelles dans le cadre de l'Église catholique** ;
- **Un bilan détaillé de l'appel à témoignages de la CIIVISE et les mesures annoncées par le gouvernement dans la lutte contre les violences sexuelles sur mineurs** ;
- **Un rapport du comité d'évaluation et suivi des cours criminelles départementales.**

Ces diffusions régulières visent à assurer l'information actualisée des associations adhérentes, et, ainsi, à garantir la qualité de l'aide juridique apportée aux victimes.

Veille sociale

Diffusées au Réseau tous les trimestres, les veilles sociales visent à partager l'actualité des droits et des dispositifs sociaux, ainsi que la documentation institutionnelle et associative associée aux champs de compétences du travail social. En 2022, les thématiques en lien avec la protection de l'enfance, ainsi que les cyberviolences ont été particulièrement abordées.

[Découvrez un exemple de veille sociale ici.](#)



[Découvrez un exemple de veille juridique ici.](#)

3. Accompagner les associations

ACCOMPAGNEMENT À LA COMMUNICATION ET PAR LA COMMUNICATION

La e-Boutique France Victimes

Voilà maintenant 1 an que la [e-boutique de France Victimes](#) a été lancée.

On peut y retrouver une quinzaine de goodies (stylos, mugs, carnets, gel hydroalcoolique ...) et de produits (chasubles, roll up) estampillés France Victimes pour l'usage des associations ou pour des présents

« partenaires ».

Pour aider les associations à avoir de meilleurs tarifs sur certains objets courants, des commandes groupées sont proposées au Réseau avec, pour ces premières, un succès relatif.

La e-boutique en quelques chiffres en 2022, c'est :

- 22 nouvelles associations ayant passé commande
- chiffre d'affaires facturé : 9 671€ HT
- produits « phare » : les kakémonos et flyers
- nouveautés : Textile (polo et chasuble)

LES FORMATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU RÉSEAU

Sensibilisation à l'intervention immédiate du psychologue en AAV en cas de crise majeure

En 2022, deux réunions d'échanges sont venues compléter le parcours de formation théorique et expérientiel des psychologues sur « l'intervention immédiate du psychologue en association d'aide aux victimes en cas de crise majeure » proposé en 2021 en e-learning.

Ces rencontres, co-animées par la Directrice Juridique et de la Coordination de l'Aide aux Victimes et le Psychologue Référent, ont réuni plus d'une vingtaine

de psychologues et une juriste du Réseau. Elles avaient pour but de faire échanger les participants sur le cadre général de leur intervention en cas de crise majeure, sur la mobilisation des acteurs spécifiques de l'aide aux victimes et la posture du psychologue dans la prise en charge psychologique des victimes.

Nouvelle formation « Construire et animer un groupe de parole au sein d'une AAV »

Devant une forte demande des psychologues du Réseau de se former et d'améliorer l'accompagnement des personnes victimes, une nouvelle session a été proposée en 2022, relative à la construction et l'animation d'un groupe de parole au sein d'une AAV.

À destination exclusive des psychologues (et psychothérapeutes) du Réseau, cette formation a été co-construite avec une psychologue de l'APERS 13.

La première date a été véritable succès qui a permis aux psychologues de bénéficier des ressources théoriques et pratiques nécessaires, mais également d'inscrire ce dispositif collectif comme une offre complémentaire dans la prise en charge psychologique au sein d'une AAV.

INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION DANS LEURS ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Nantes : Assises Violences Sexuelles et Sexistes

Le 25 novembre 2022 se tenait la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. À cette occasion, la fédération France Victimes a été invitée à participer à différents colloques pour parler des services des associations France Victimes et de la plateforme Mémo de Vie.

Olivia Mons, porte-parole de la Fédération est intervenue sur le thème « Des associations à la Justice : Travailler une posture d'écoute professionnelle des victimes de violences », lors des Assises nationales contre les violences sexistes et sexuelles portées par la Ville et

Métropole de Nantes.

[Visionnez son intervention ici à partir de 3h 54min et 20sec](#)



Camille Dormegnies, directrice de France Victimes 44 Nantes, était également présente et est intervenue lors de la table ronde sur « Accueillir, écouter et accompagner les victimes ».

Retrouvez toutes les informations [sur le site](#).

Retrouvez [les actions du Réseau dans l'article](#) dédié sur le 25 novembre 2022.



Perpignan

Pour ses 40 ans, France Victimes 66 a organisé un colloque ayant pour thème, « De l'état de victime vers les chemins de la reconstruction ». 3 représentants de la Fédération sont intervenus à ce temps fort pour son adhérent, qui a mis en exergue la reconnaissance de son travail par l'ensemble des partenaires et la place incontournable occupée par France Victimes 66 dans la prise en charge des victimes sur le département.



25 ans de France Victimes 77 - AVIMEJ

Le Vice-Président et Porte-parole de la Fédération a assisté le 9 septembre aux 25 ans de l'association France Victimes 77 - AVIMEJ.

Inauguration de la Maison des Femmes à Reims

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la Fédération était aux côtés de l'association Le MARS France Victimes 51, qui inaugurerait la Maison des femmes de Reims, afin de féliciter l'engagement des collègues de l'association pour la mise en place de ce lieu dédié à la prise en charge des femmes victimes.

Il s'agit une structure unique, identifiée, sécurisante, multipartenariale, qui accueille toutes les femmes victimes d'infractions pénales (violences intrafamiliales, sexuelles, sexistes, harcèlement au travail etc.) ainsi que leurs enfants.

Co-portée par Le MARS France Victimes 51 et le CHU de Reims, la Maison des Femmes présente un triple objectif :

- Proposer un guichet unique de prise en charge des femmes et des enfants victimes ;
- Proposer et assurer un parcours individualisé aux femmes et aux enfants victimes ;
- Réaliser ce parcours individualisé à la fois socio-judiciaire et médical, sur un même site, par un développement de l'échange pluridisciplinaire.

Les victimes sont accueillies par des personnes expertes dans la prise en charge des victimes.

De plus, l'association travaille en étroite collaboration avec la police, la gendarmerie et la justice et assure quotidiennement un accompagnement global et personnalisé des victimes dans les domaines psychologique, juridique et social.



[Retrouvez l'article dédié à ce sujet ici](#)



BILAN FINANCIER

BILAN 2022

ACTIF	2022			2021
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	125 932	125 932	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	500 000	-	500 000	500 000
Constructions	950 000	197 800	752 200	770 200
Installation techn.mat et out	2 232	1 827	405	852
Agencement installation	42 357	41 434	923	1 451
Huisseries	70 446	29 866	40 580	49 386
Aménagement interieur	77 538	67 899	9 638	15 108
Matériel de bureau & informatique	149 996	110 038	39 959	21 535
Mobilier de bureau	57 328	47 146	10 183	415
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Parts sociales Crédit Mutuel	33 028	-	33 028	33 028
Prêt	533	-	533	533
Autres immobilisations financières	5 800	-	5 800	5 800
ACTIF IMMOBILISE	2 015 190	621 942	1 393 248	1 398 306
ACTIF CIRCULANT				
Créances	-	-	-	-
Créances redevables & comptes rattachés	507 984	-	507 984	196 653
Autres créances	38 323	-	38 323	100 967
Organismes sociaux prod. À recevoir	-	-	-	-
Subventions à recevoir	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Produits à recevoir divers	-	-	-	-
Disponibilités	389 214	-	389 214	740 690
Charges constatées d'avance	20 586	-	20 586	10 767
ACTIF CIRCULANT	956 106	-	956 106	1 049 077
TOTAL ACTIF	2 971 296	621 942	2 349 354	2 447 383

PASSIF	2022			2021
	BRUT	AMORTISS.	NET	NET
FONDS PROPRES				
Fonds de réserve			217 165	217 165
Fonds d'avance de trésorerie AAV			100 000	100 000
Report à nouveau			410 112	445 747
RESULTAT DE L'EXERCICE			4 507	(35 635)
FONDS PROPRES			731 784	727 277
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques et charges			217 595	287 988
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			217 595	287 988
FONDS DÉDIÉS				
Fonds dédiés sur subventions			125 262	147 912
FONDS DÉDIÉS			125 262	147 912
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établissement crédit			766 135	884 565
Emprunts et dettes financières diverses			-	-
Redevable créditeurs				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			84 875	83 222
Dettes fiscales et sociales			194 035	180 074
Autres dettes			171 667	81 593
Produits constatés d'avance			58 000	54 750
TOTAL DETTES			1 274 712	1 284 205
TOTAL PASSIF			2 349 354	2 447 383

RÉSULTAT 2022

	2022	2021	Variation (Mts)
PRODUITS DES ACTIVITES			
Services	816 787	693 709	123 078
Divers	-	-	-
Subvention de fonctionnement :	1 173 842	1 130 792	43 050
Transfert de charges	76 327	59 717	16 610
Cotisations	39 911	39 090	821
Autres produits gestion courante	5 501	1 726	3 775
Total des produits de fonctionnement	2 112 368	1 925 034	187 334
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Charges des activités	78 959	61 166	17 793
Achats	14 852	12 597	2 255
Services extérieurs	84 750	92 458	- 7 709
Autres services extérieurs	410 627	361 773	48 854
Impôts et taxes	86 229	82 793	3 436
Salaires et traitements	921 084	875 383	45 702
Charges sociales	421 417	386 904	34 513
Autres charges de gestion	2 515	3 413	- 899
Dotations aux amortissements	56 488	50 757	5 731
Dotations aux provisions	2 572	25 000	- 22 428
Report en fonds dédiés	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	2 079 493	1 952 244	127 249
1. Résultat de fonctionnement	32 875	- 27 209	60 085
Produits financiers	1 185	611	574
Charges financières	19 374	21 191	- 2 428
2. Résultat financier	- 18 188	- 21 191	3 002
RESULTAT COURANT FONCTIONNEMENT	14 687	- 48 400	63 087
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
S/opération de gestion	3 370	4 152	- 782
Autres produits exceptionnels de gestion	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 370	4 152	- 782
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges sur exercice antérieur	35 989	2 319	33 670
Valeurs Compte.Its d'Actif Cé	-	-	-
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 989	2 319	33 670
Résultat exceptionnel	- 32 619	1 833	- 34 452
Impôts (OSBL)	211	136	75
Report ressources non utilisées	22 650	11 069	11 581
TOTAL DES PRODUITS	2 139 573	1 940 866	187 126
TOTAL DES CHARGES	2 135 066	1 976 501	158 566
RESULTAT DE L'EXERCICE	4 507	- 35 635	40 141

GLOSSAIRE

- AAV** : Association d'Aide aux Victimes
- ACYMA** : Actions contre la CYberMALveillance
- AJ** : Aide Juridictionnelle
- ANISCG** : Association Nationale de l'Intervention Sociale et Commissariat et Gendarmerie
- ANM** : Association Nationale des Médiateurs
- APF** : Association des Paralysés de France - APF France Handicap
- ARCA** : Association pour la recherche Criminelle Avancée
- BAR** : Bracelet Anti-Rapprochement
- C2IPAV** : Cellule Interministérielle d'Information du Public et d'Aide aux Victimes
- CAF** : Centre d'Accueil des Familles
- CAI** : Centre d'Accueil des Impliqués
- CAJ** : Chien d'Assistance Judiciaire
- CDD** : Cours Criminelles Départementales
- CESE** : Conseil Économique Social et Environnemental
- CI** : Comparution Immédiate
- CIC** : Cellule Interministérielle de Crise
- CIVI** : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction
- CLAV** : Comité Local d'Aide aux Victimes
- CLCV** : Consommation, Logement et Cadre de Vie
- CLSV** : Comité Local de Suivi des Victimes
- CMI** : Cadre Minimum d'Intervention
- CNAMTS** : Caisse Nationale d'Assurance Maladie et des Travailleurs Salariés
- CNPC** : Conseil National de la Protection Civile
- CPC** : Constitution de Partie Civile
- CPOM** : Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens
- CPH** : Conseil des Prud'Hommes
- CPVCJ** : Convocation par Procès-Verbal et placement sous Contrôle Judiciaire
- CSS** : Classement Sans Suite
- CUMP** : Cellules d'Urgences Médico-Psychologique
- DACS** : Direction des Affaires Civiles et du Sceau au ministère de la justice
- DI** : Dommages et Intérêts
- DIAV** : Déléguée (ou Délégation) Interministérielle à l'Aide aux Victimes
- DSJ** : Direction des Services Judiciaires au ministère de la justice
- EIA** : Espace d'Information et d'Accompagnement
- EMDR** : Eye Movement Desensitization and Reprocessing (désensibilisation et retraitement par les mouvements oculaires)
- ENAP** : Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire
- ENVR** : European Network on Victims' Rights (Réseau européen des droits des victimes)
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- EUCVT** : Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme (traduction)
- EVVI** : EVALuation des VICTimes
- FDL** : Fondation de France
- FFA** : Fédération Française de l'Assurance
- FGTI** : Fonds de Garantie des victimes de Terrorisme et autres Infractions
- FNUJA** : Fédération NAtionale de l'Union des Jeunes Avocats
- IFJR** : Institut Français pour la Justice Restaurative
- INED** : Institut National d'Études Démographiques
- IPG** : Inavem Pro Gest
- IPP** : Incapacité Permanente Partielle
- ITT** : Incapacité temporaire totale
- JE** : Juge des Enfants
- JProx** : Juge de Proximité
- JR** : Justice Restaurative
- LICRA** : Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme
- MAP** : Mesure Alternative aux Poursuites
- MEAE** : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- MPF** : Maison de Protection des Familles
- ONACVG** : Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
- PFJR** : Plateforme Française pour la Justice Restaurative
- PJ** : Protection Juridique
- Plan ORSEC NOVI** : ORganisation des SECours NOMBREuses VICTimes
- PFTAV** : PlateForme Téléphonique d'Aide aux Victimes
- RCV** : Rencontres Condamnés Victimes
- RDV** : Rencontres Détenus Victimes
- RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
- SADJAV** : Service de l'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (ministère de la Justice)
- SARVI** : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions
- SIAJ** : Système d'Informations d'Aide Juridictionnelle

GLOSSAIRE (SUITE)

SWOT : strengths, weaknesses, opportunities et threats (traduction : Forces, faiblesses, opportunités et menaces)

TASS : Tribunal aux Affaires de Sécurité Sociale

Tcom : Tribunal de commerce

TE : Tribunal pour enfants

TESS : Téléphonie Sociale et en Santé

TGD : Téléphone Grave Danger

TI : Tribunal d'Instance

TJ : Tribunal Judiciaire

UAPED : Unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger

VGE : Véhicules Gravement Endommagés

VSE : Victim Support Europe

Annexe 1 : Veille Juridique

VEILLE JURIDIQUE

Retrouvez tous les mois une veille juridique,
réalisée en collaboration avec le service Études et documentation juridique du FGTI
Spéciale "Actes de terrorisme"

DOMMAGE CORPOREL

[Droit à l'indemnisation des proches des victimes survivantes d'un attentat terroriste, Cour de cassation 2^{ème} chambre civile 27 octobre 2022 :](#)

Faits : Lors de l'attentat du 9 janvier 2015, survenu dans l'Hypercashier de Vincennes, plusieurs victimes ont été prises en otage, jusqu'à leur libération plusieurs heures plus tard par les services de police. Après avoir reçu des provisions FGTI, plusieurs victimes et leurs proches ont assigné le FGTI aux fins d'indemnisation de leurs préjudices.

La cour d'appel de Paris, dans trois arrêts du 16 septembre 2021, avait déclaré irrecevables les demandes d'indemnisation des proches au titre du préjudice d'attente et d'inquiétude, du préjudice d'affection et du préjudice sexuel, aux motifs que « les personnes recevables à réclamer l'indemnisation de leurs préjudices sont (...) d'une part les victimes directes de l'acte de terrorisme, d'autre part leurs ayants droits », et que « **les préjudices subis par les proches de la victime directe non décédée ne sont pas indemnisés par le FGTI, leur qualité d'ayant droit faisant défaut** ».

Les victimes et leurs proches ont formé des pourvois en cassation, estimant que, selon les articles L. 126, L. 422-1 et L. 422-2 du Code des assurances, toute victime, directe ou par ricochet, d'actes de terrorisme commis sur le territoire national est recevable à demander au FGTI l'indemnisation des dommages résultant de l'atteinte à sa personne. Selon eux, **ces textes n'excluent donc pas l'indemnisation par le FGTI du préjudice personnellement subi par les proches de la victime directe, même non décédée, d'un acte de terrorisme. De ce fait, la cour d'appel aurait violé les articles L. 126-1, L. 422-1 et L. 422-2 du Code des assurances.**

Décision : La Cour de cassation, dans trois arrêts du 27 octobre 2022, casse et annule les arrêts de la cour d'appel, en se basant sur les articles L. 126-1, L. 422-1 et L. 422-2 du Code des assurances.

En effet, les victimes d'actes de terrorisme commis sur le territoire national, les personnes de nationalité française victimes à l'étranger de ces mêmes actes, ainsi que leurs ayants droit, quelle que soit leur nationalité, sont indemnisés dans les conditions définies aux articles L. 422-1 à L. 422-3 du Code des assurances.

La réparation intégrale des dommages résultant d'une atteinte à la personne est assurée par l'intermédiaire du FGTI. Ce Fonds de garantie est tenu, dans le délai d'un mois à compter de la demande qui lui est faite, de verser une ou plusieurs provisions à la victime qui a subi une atteinte à sa personne ou, en cas de décès de la victime, à ses ayants droit sans préjudice du droit pour ces victimes de saisir le juge des référés.

Aucun des textes n'exclut donc l'indemnisation des proches de la victime directe d'un attentat, en cas de survie de celle-ci.

Par ailleurs, depuis que la loi du 6 juillet 1990 modifiant l'article 706-3 du CPP a étendu aux victimes d'infractions dont elle assure l'indemnisation le principe de la réparation intégrale des dommages qui résultent des atteintes à la personne, la Cour de cassation juge de manière constante, à la suite de deux arrêts rendus le 14 janvier 1998 (2e Civ., 14 janvier 1998, pourvoi n° 96-11.328, et, 2e Civ., 14 janvier 1998, pourvoi n° 96-16.255) que cet article n'exclut pas, lorsque la victime d'une infraction a survécu, l'indemnisation du préjudice personnel de ses proches selon les règles du droit commun. En conséquence, la Cour de cassation souligne qu'interpréter les articles L. 126-1, L. 422-1 et L. 422-2 du Code des assurances comme excluant l'indemnisation des proches d'une victime survivante conduirait à réserver aux proches des victimes d'attentats un sort plus défavorable qu'à ceux des victimes d'autres infractions. Ce résultat, selon la cour, n'apparaît pas conforme à l'intention du législateur.

De plus, dans une jurisprudence antérieure (Ch. Mixte 25 mars 2022 n°20-17.072, voir veille juridique d'avril 2022), la Cour de cassation a admis l'indemnisation du préjudice d'attente et d'inquiétude que peuvent subir les proches d'une victime exposée à un péril de nature à porter atteinte à son intégrité corporelle, y compris en cas de survie de celle-ci.

Ainsi, alors que n'est pas exclue, lorsque la victime directe d'un acte de terrorisme a survécu, l'indemnisation du préjudice personnel de ses proches selon les règles du droit commun, la cour d'appel a violé les articles L. 126-1, L. 422-1 et L. 422-2 du code des assurances.

À retenir : Aucun texte n'exclut, lorsque la victime d'une infraction a survécu, l'indemnisation du préjudice personnel de ses proches selon les règles du droit commun.

Ainsi, **la Cour de cassation admet donc le droit à l'indemnisation des proches des victimes survivantes d'un acte de terrorisme.**


[Cass 2ème civ, 27 octobre 2022, n°21-24.424 >](#)

[Cass 2ème civ, 27 octobre 2022, n°21-24.425 >](#)

[Cass 2ème civ, 27 octobre 2022, n°21-24.426 >](#)

[Qualité de victime des témoins se trouvant à proximité du lieu d'un attentat, Cour de cassation 2^{ème} chambre civile 27 octobre 2022 :](#)



ACTUALITÉS DES DROITS	
<p>La déconjugalisation de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH)</p> <p>Pour rappel, l'AAH est une aide financière attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources afin de garantir un revenu minimal à l'ayant droit. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette dernière en détermine également la durée, ce droit étant renouvelable (1 à 10 ans). Le montant maximum de l'allocation aux adultes handicapés est de 956,65 € par mois depuis le 1^{er} juillet 2022.</p> <p>L'AAH comptait fin 2019 plus d'1,22 million d'allocataires, dont près de 270 000 en couple.</p> <p>Jusqu'à présent, les revenus des conjoints étaient comptabilisés dans le calcul de l'AAH. Ainsi, une personne en situation de handicap percevant l'AAH, vivant en couple, pouvait connaître une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis de sa son conjoint-e.</p> <p>Cette situation, dénoncée tant par les personnes concernées, que les associations et la société civile, a pris place dans le débat public ces dernières années, favorisant, par conséquent, une évolution à venir : la déconjugalisation de l'AAH.</p> <p>Adoptée par l'Assemblée Nationale, puis le Sénat en juillet dernier, dans le cadre de la loi « pouvoir d'achat » du 16 août 2022, la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés a été actée. L'amendement adopté prévoit par ailleurs un droit d'option pour que les bénéficiaires de l'AAH puissent conserver le mode de calcul actuel si cela est plus favorable à leur foyer.</p> <p>Lors d'une rencontre organisée en septembre dernier par l'Association des journalistes de l'information sociale (AJIS), Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, a annoncé la publication d'un décret d'application en décembre prochain pour une entrée en vigueur de cette réforme le 1er octobre 2023.</p>	 <p>À SAVOIR -> Évolutions du droit des aidant-e-s</p> <p>Les conditions d'éligibilité à l'assurance vieillesse des parents au foyer</p> <p>Pour rappel, l'assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF) garantit une continuité dans la constitution des droits à la retraite des personnes cessant ou réduisant leur activité professionnelle pour s'occuper d'un-e enfant ou d'une personne gravement malade ou en situation de handicap.</p> <p>En juillet dernier, la Cour de cassation a affirmé que l'aidant-e et la personne aidée n'ont pas l'obligation de résider sous le même toit.</p> <p><i>Ressources :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cour de cassation, civile, Chambre civile 2, 7 juillet 2022, 21-11.866, Publié au bulletin – Lien. - Tout comprendre sur l'assurance vieillesse du parent au foyer, Caf.fr – Lien. <p>Le congé de proche aidant et l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) : de nouvelles avancées au 1^{er} juillet 2022</p> <p>Un décret datant du 22 juillet 2022 complète la liste des bénéficiaires du congé de proche aidant, comme le prévoit la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022.</p> <p>Il ouvre, en effet, ce droit à davantage de bénéficiaires (aidés en GIR 4, conjoint-e-s collaborateur-riche-s...) et simplifie, également, les démarches de demande d'AJPA pour les salariés bénéficiaires, en supprimant l'obligation de fournir une pièce justificative. Les aidant-e-s n'auront plus à transmettre leurs justificatifs auprès des CAF et de la MSA. Les justificatifs déjà fournis à l'employeur-e, dans le cadre de la demande du congé, suffiront désormais.</p> <p>Pour rappel, l'AJPA a été revalorisée au niveau du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2022. Son montant est</p>